STATISTIQUES RÉGIONALES DES AFFAIRES SOCIALES

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
WITHDRAWN
AUG 9 1976
RECEIVED

Projet Doris
Service de la recherche
Direction générale de la planification
Ministère des Affaires sociales

Avril 1975

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 1
Abréviations 3
Notes méthodologiques 5
Glossaire 17
Liste des tableaux 21
Liste des graphiques 27
Les régions socio-sanitaires du Québec 29
Les conseils régionaux de la santé et des services sociaux 30
Les centres locaux de services communautaires 31
Population 32
Services de santé 86
Services sociaux 138
Sécurité du revenu 166
Données générales 176
Annexe cartographique

102-00843/

Ce document a été préparé par le Service de la recherche dans le cadre du projet DORIS (Dossiers régionaux et indicateurs sociaux).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
Aubert OUELLET, sous-ministre adjoint

DIRECTION RECHERCHE ET STATISTIQUE
André-B. HURTUBISE, directeur

SERVICE DE LA RECHERCHE
Jean-Pierre AUBÉ, chef

PROJET DORIS
José-A. CARMONA, a.r.p.s.e., chargé du projet

PERSONNEL ATTACHÉ AU PROJET
Marie-Anne BUSSIÈRES
Jacqueline LANDRY
Diane MOREL

AVANT-PROPOS

Nous avons le plaisir de vous présenter l'édition 1974 / 75 de « Statistiques régionales des affaires sociales », un recueil de données statistiques sur le secteur des affaires sociales, qui est centré sur des comparaisons inter-régionales.

« Statistiques régionales des affaires sociales » est la nouvelle appellation de la publication antérieurement connue sous le titre « Dossier régional ». Ce changement de nom a été opéré pour identifier plus adéquatement le contenu du document et les orientations envisagées quant à son développement.

Le document « Statistiques régionales des affaires sociales », dont la fréquence de parution est annuelle, en est déjà à sa troisième année de publication. La présente version comporte une gamme de renseignements plus diversifiés que par les années passées. C'est ainsi que pour la première fois, depuis la naissance de cette publication, nous disposons, pour toutes les corporations professionnelles à exercice exclusif ou à titre réservé qui ont des relations étroites avec le champ des affaires sociales, des renseignements relatifs à la répartition géographique de leurs membres en règle.

Les autres additions en terme de contenu statistique sont surtout concentrées dans les rubriques « Population » et « Santé ». Ce développement de contenu concerne les sujets suivants : les perspectives démographiques, le taux de dépendance, les avortements, les requêtes en divorce et en séparation de corps, les naissances prématurées, les taux de prématurité, les causes de décès, la mortalité proportionnelle de 50 ans et plus, les lits dressés selon leur affectation (centres hospitaliers), les départements de santé communautaire et les bureaux de l'Office de la protection du consommateur.

Par souci de continuité, le matériel statistique publié dans l'édition 1973 / 74 du Dossier régional a été repris intégralement et mis à jour.

Dans la préparation de cette publication statistique, le Service de la recherche a maintenu sa politique des années antérieures, qui vise à publier un corps d'information statistique cohérent et consistant.

La recherche d'un tel objectif est appuyée par un cadre conceptuel fondé sur trois dimensions majeures : les bases géographiques, la structure d'organisation du réseau des affaires sociales et les bases temporelles, auquel se greffe une analyse du caractère de pertinence par rapport au champ des affaires sociales, de toutes les sources de données statistiques inventoriées.

L'intérêt d'une telle approche réside dans le fait qu'elle permet d'assembler un matériel statistique qui présente un maximum d'utilité, en limitant la production à des informations statistiques pertinentes et qui satisfont à des exigences minimales pour les intégrer dans une structure d'ensemble.

Nous remercions sincèrement les personnes et les organismes mentionnés ci-dessous qui, par leur contribution précieuse, nous ont permis de produire un contenu statistique plus volumineux.

M. André V. BERGERON, chef du Service des données financières au ministère des Affaires sociales.

M. Gaétan BIBEAU, du Service de l'actuariat de la Régie des rentes du Québec.

M. Pierre BLOUIN, du Service de la statistique du ministère des Affaires sociales.

Mlle Odette CAOUETTE, de l'Informathèque du ministère des Affaires sociales.

M. André-Pierre CONTANDRIOPOULOS, du département d'Administration de la santé de l'Université de Montréal.

M. Maurice CRÉPIN, chef du Service de l'émission des permis au ministère des Affaires sociales.

M. Jacques DUVAL, secrétaire général de la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la province de Québec.

Me Danielle HOUDE, de la Direction du contentieux du ministère des Affaires sociales.

M. Jacques LEMIEUX, du Service des données financières du ministère des Affaires sociales.

M. Pierre LEVASSEUR, chargé du modèle démographique SUPER-POP au Service de la recherche du ministère des Affaires sociales.

M. Robert MAHEU, du Registre de la population du ministère des Affaires sociales.

M. Guy RAYMOND, de la Direction générale de la programmation du ministère des Affaires sociales.

M. Rosaire RÉMILLARD, du Registre de la population du ministère des Affaires sociales.

M. Jean-Marc TARDIF, de la Division de l'assistance financière du ministère des Affaires sociales.

Toutes les corporations et associations professionnelles du secteur de la santé et des services sociaux.

L'équipe du secrétariat de la Direction recherche et statistique.

Ce document a été préparé par l'équipe de travail du projet DORIS, dont le responsable immédiat est monsieur José A. Carmona, sous la direction de monsieur Jean-Pierre Aubé, chef du Service de la recherche et de monsieur André-B. Hurtubise, directeur de la Direction recherche et statistique.

C'est avec plaisir que nous recevrons tout commentaire susceptible d'améliorer la qualité de cette publication. Prière de les adresser à monsieur José-A. CARMONA, chargé du projet DORIS, Service de la recherche, ministère des Affaires sociales, 1075, Chemin Ste-Foy, 7ième étage, Québec.

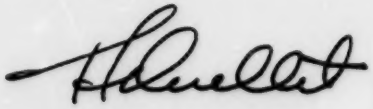

Aubert OUELLET, s.m.a.
Direction générale de la
planification

ABRÉVIATIONS :

—	Néant ou zéro
...	Donnée non disponible
— —	Donnée infime
A.C.	Arrêté en conseil
Ch.	Chapitre (loi)
L.Q.	Loi du Québec
MAS	Ministère des Affaires sociales
CRSSS	Conseil régional de la santé et des services sociaux
CSS	Centre de Services sociaux
CLSC	Centre local de services communautaires
CH	Centre hospitalier
DSC	Département de santé communautaire
ZSS	Zone socio-sanitaire

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

La présente version des Statistiques régionales implique, de par ses caractéristiques, des notes explicatives et / ou methodologiques pour une meilleure compréhension. Il ne suffit pas pour nous de produire un glossaire qui définit les termes utilisés, mais il convient en plus de présenter des notes qui clarifient les concepts qui ont joué un rôle dans la composition de notre travail. Et cela, sans oublier que les Statistiques régionales constituent, entre autres choses, un élément auxiliaire pour la deuxième partie de notre projet : les indicateurs sociaux.

Dans ces notes, nous suivons l'ordre de présentation des tableaux, à savoir celui des rubriques ou chapitres qui le composent.

L'unité territoriale retenue pour les différentes compilations a été la région dite « socio-sanitaire ». Cette dénomination n'a pas un caractère officiel ; cependant, elle est utilisée par le Service de la recherche à des fins d'identification pour désigner la délimitation des régions telle que consignée dans le règlement A.C. 3322-72 du 8 novembre 1972 en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. La décision de procéder à une telle appellation vient du fait que la délimitation territoriale précitée est très semblable à la délimitation du territoire québécois en région administrative et qu'elle s'en distingue par deux particularités, qui sont les suivantes : 1 / la région administrative de Montréal est subdivisée en trois régions socio-sanitaires — a) la région socio-sanitaire de Montréal métropolitain (la région socio-sanitaire 6A) ; b) la région socio-sanitaire de Laurentides-Lanaudière (la région socio-sanitaire 6B) ; et, la région socio-sanitaire du Sud de Montréal (la région socio-sanitaire 6C), et 2 / la municipalité de la Baie James est affectée à la région socio-sanitaire du Nouveau-Québec dans le système des régions socio-sanitaires, tandis que dans le système des régions administratives elle est provisoirement laissée sans attribution régionale, d'où la nécessité d'une telle appellation pour éviter de confondre deux systèmes de délimitation régionale qui ne sont pas exactement équivalents.

Cependant, dans tous les tableaux statistiques, il y a sous l'en-tête « Région socio-sanitaire », une ligne ayant le libelle « Montréal (total de) » accompagné du code 6. Ces lignes contiennent des données statistiques relatives à la région administrative de Montréal. Tel qu'indiqué au paragraphe précédent, la région administrative de Montréal est une agrégation intégrale des régions socio-sanitaires 6A, 6B et 6C. Nous adoptons une telle présentation, d'une part, parce que dans certains cas, la compilation des données statistiques au niveau de ces trois régions socio-sanitaires était impossible, tandis qu'elle était possible au niveau de la région administrative de Montréal, d'où l'utilité d'une telle insertion basée sur une ventilation régionale complète et sans brisure de l'ensemble du territoire québécois et sur l'importance effective de la région montréalaise, et d'autre part, la validité d'uniformiser le format de présentation géographique des données statistiques en incorporant cette insertion dans tous les tableaux statistiques, particulièrement pour des fins de comparaison entre diverses données statistiques.

Nous devons souligner qu'à l'exclusion du tableau 1-1 (daté du 1er juin 1971), les données statistiques afférentes à la municipalité de la Baie James sont intégrées à celles de la région socio-sanitaire du Nouveau-Québec. Il nous semble que l'on interprète mieux ainsi le texte du règlement de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (A.C. 3322-72

du 8 novembre 1972, extrait de la Gazette officielle du Québec, en date du 25 novembre 1972, art. 1.1.1., paragraphe 10) relatif à la délimitation des régions socio-sanitaires. L'exclusion citée auparavant est attribuable à ce que la municipalité de la Baie James était inexistante au moment de la tenue du Recensement canadien de la population de 1971.

POPULATION

Un apport très important, qui nous a permis grand nombre de nos calculs provient du modèle démographique SUPER-POP (Système universalisé de perspective d'évolution régionale de la population observée périodiquement). Ce modèle a été réalisé par monsieur Pierre LEVASSEUR, démographe du Service de la recherche du ministère des Affaires sociales. En plus de l'élément auxiliaire pour les calculs des différents taux, nous présentons quelques résultats directs dudit modèle. Celui-ci est un modèle démographique informatisé qui permet de prévoir semestriellement les populations du Québec et de ses régions socio-sanitaires de 1972 à 1992. Au niveau le plus désagrégé, les effectifs de la population sont distribués par sexe et par année d'âge.

En ce qui regarde le choix de la méthode opérationnelle, le choix a été arrêté sur la méthode des composantes. Cette méthode que l'on emploie le plus fréquemment en démographie consiste à faire survivre séparément les populations masculine et féminine, par âge, et à leur ajouter les naissances et les migrants. Par cette méthode, on peut analyser chaque déterminant de la population, soit : la mortalité, la fécondité et les migrations. Le fait de pouvoir analyser chacun des éléments de la population constitue le grand avantage de cette technique par rapport aux autres. De plus, elle est simple et fournit habituellement des résultats cohérents.

Bien que le modèle SUPER-POP puisse offrir un éventail de quatre hypothèses, nous nous sommes limités, dans la présente édition, à l'hypothèse se référant à la fécondité faible et à une migration identifiée par la série B. Pour l'instant, nous espérons que cette hypothèse, basée sur les valeurs de la migration nette du lustre 1966-71, correspond le plus à la population effective des régions socio-sanitaires du Québec. Évidemment, on ne prétend pas que ces résultats représentent exactement la réalité, mais on peut supposer qu'ils peuvent être assez sûrs pour répondre aux besoins essentiels de la planification.

La souplesse informatique de ce modèle démographique permettra d'effectuer annuellement des corrections au niveau des composantes, à la lumière des renseignements publiés par les organismes responsables. De cette façon, nous serons en mesure d'offrir une meilleure perspective de population.

Par contre, le lecteur ne devra pas se surprendre si la somme des effectifs de la population des régions socio-sanitaires ne correspond pas exactement au total du Québec. La province de Québec ayant été traitée démographiquement comme une région, cela implique que les valeurs des composantes, inhérentes à l'évolution de la population, ont été extrapolées indépendamment des variations régionales. Cette méthode permet, entre autres, de simuler rapidement des évolutions au niveau du Québec, sans être obligé de modifier les projections régionales. Aucun traitement démographique n'a cependant été fait pour estimer spécifiquement la population de la région administrative de Montréal ; c'est pourquoi, nous nous abstenons de calculer des taux pour cette région, dans le cadre de ce dossier.

Les effectifs de population provenant du modèle SUPER-POP et présentés dans ce volume sont exacts, dans la mesure où les hypothèses correspondent à la réalité. S'il y a lieu, des corrections seront effectuées dès que les données réelles seront connues. Ainsi, les présents résultats, obtenus en date du 20 janvier 1975, pourront être légèrement modifiés, l'an prochain, lorsque les valeurs réelles des événements démographiques liés à la perspective de population viendront remplacer les valeurs prévues.

Le modèle SUPER-POP a estimé la population au 1er janvier de chaque année ; pour cette raison, afin de pouvoir prévoir la population au milieu de l'année, il faudrait additionner deux années consécutives et diviser par deux. Ce mécanisme de calcul a été utilisé temporairement. Tel est le cas du tableau 1-2, « Prévision de la population du Québec selon le sexe et la région au 1er juillet 1974 ». Nous l'avons calculé pour cette date, en vue des taux que le lecteur trouvera dans les chapitres suivants (santé, services sociaux).

Les tableaux 1-1, 1-10 et 1-11, « Population du Québec selon la région, 1971 », « Population du Québec selon le type de municipalité et la région, 1971 », et « Population du Québec selon la taille de la municipalité et la région, 1971 », sont les seuls à présenter des données réelles (i.e. données non arrondies) sur la population, données qui proviennent directement du recensement canadien de 1971. Toutefois, les tableaux 1-10 et 1-11 ont été mis à jour en juin 1974, tenant ainsi compte des modifications municipales qui ont eu lieu dans cette période de 1971-74. Quant à tous les autres tabieaux se référant à la population, on doit les interpréter comme étant des prévisions, tel que nous l'avons indiqué plus haut.

La population prévue pour 1973 (tableau 1-5) a été retenue par groupe d'âge, en raison de son caractère auxiliaire, pour les différents calculs effectués avec des données de l'état civil de la même année.

De plus, figure également dans ce document, la population prévue pour 1975, année de publication du présent dossier. Il faut tenir compte du fait que 1975 signifie le 1er janvier et que grand nombre de données pour 1974 sont compilées au 31 décembre, d'où un assemblage cohérent pour l'exécution des différents calculs.

Cela nous a permis de calculer les composantes « personnes jeunes » et « personnes âgées » de la population (tableau 1-8) ainsi que le taux de dépendance (tableau 1-10). Par composante, nous entendons chacune des forces, des éléments, qui concourent à former une résultante, un tout. Si nous appliquons le concept à la population, les composantes seront les éléments qui la forment. Dans le premier tableau, exprimé par 100, nous avons retenu les groupes d'âge 0-15 ans (à cause de l'âge scolaire obligatoire, des allocations familiales) et 65 ans et plus (à cause de l'âge de la retraite du troisième âge, etc.) et nous l'avons mis en rapport avec l'ensemble de la population pour chaque unité géographique étudiée.

Composante personnes jeunes :
Population de 0 à 15 ans
——————————— X 100
Population totale

Composante personnes âgées :
Population de 65 ans et plus
——————————— X 100
Population totale

Le taux de dépendance reflète des aspects de la composition par âge.

Il existe trois types principaux de taux de dépendance : a) celui des jeunes, qui indique la relation entre la taille du groupe d'enfants et celle du groupe de personnes pour la plupart en âge de travailler ; b) celui des personnes âgées, qui montre la relation entre la taille du groupe de personnes pour la plupart retraitées et celle du groupe des personnes pour la plupart en âge de travailler ; c) et finalement, le taux général que nous avons calculé, qui comprend l'ensemble des jeunes et des personnes âgées, par rapport au groupe des personnes pour la plupart en âge de travailler. Encore une fois, nous avons retenu pour le calcul de ce dernier les groupes d'âge 0-15 ans et 65 ans et plus. Enfin, si nous utilisons l'expression « taux de dépendance » c'est simplement d'un point de vue conventionnel ; l'interprétation à donner ici au concept de dépendance revient strictement au lecteur.

Taux de dépendance :
Population (0-15) + (65 ans et plus)
——————————— X 100
Population 16-64 ans

Par fécondité, on entend les phénomènes quantitatifs directement liés à la procréation au sein d'une population. Le mot natalité désigne la fréquence des naissances dans la population.

Dans les tableaux 1-12 à 1-20, nous avons calculé les taux bruts de natalité et de fécondité ainsi que la répartition des nouveau-nés selon l'origine ethnique.

Le taux brut de natalité représente le nombre de naissances pour 1,000 personnes, au milieu de l'année. Il mesure l'importance relative des naissances dans la population.

Taux brut de natalité :
Naissances vivantes
——————————— X 1,000
Population totale

Traditionnellement, on appelle légitimes ou illégitimes les naissances, selon le caractère juridique de l'union dont elles résultent. Les naissances illégitimes, nous leur réservons ici le qualificatif de « hors mariage ». Ainsi, on présente l'ensemble des naissances vivantes réparties selon le sexe et les naissances vivantes hors mariage qui constituent une partie de celles-ci. Il peut résulter que les naissances provenant de conceptions prénuptiales, c'est-à-dire des conceptions ayant précédé le mariage, ne soient pas comprises parmi les « hors mariage », lorsque le mariage a été célébré avant l'accouchement.

Le tableau 1-15 présente le taux de fécondité par groupe d'âge et le taux général de fécondité pour l'année 1973. Ces taux indiquent la fécondité des femmes en âge d'avoir des enfants pour cette année-là.

Taux général de fécondité :
Naissances parmi les femmes 15-49 ans
——————————— X 1,000
Femmes de 15-49 ans

Taux de fécondité au groupe d'âge « X »
Naissances parmi les femmes du groupe d'âge « X »
——————————— X 1,000
Femmes du groupe d'âge « X »

Le taux brut de natalité est un indicateur simple qui permet une première vision générale du phénomène de la natalité. Le taux général de fécondité est un meilleur indicateur et le taux de natalité féminine encore plus. Mais tout ceci n'est qu'un pas vers le taux net de reproduction, le plus intéressant de tous ces indices. Ici, nous avons calculé seulement les deux premiers.

Le tableau 1-17 présente les naissances vivantes prématurées parmi les naissances vivantes, ainsi que le taux de prématurité. On considère

comme « naissance prématurée » toute naissance vivante d'un poids inférieur à 2,500 grammes. Le taux de prématurité a été calculé par rapport à 100 naissances vivantes. Par ailleurs, d'un point de vue épidémiologique, il serait intéressant de tenir compte non seulement du poids du bébé mais aussi du temps de la gestation (moins de 37 semaines de gestation).

Taux de prématurité :
Naissances vivantes de moins de 2,500 grammes

———————————————X 100
Naissances vivantes

Dans une société comme la société québécoise, il semble intéressant de connaître l'origine ethnique des nouveau-nés. L'origine ethnique est définie par les antécédents ethniques ou culturels du côté paternel. La langue parlée par les personnes ou leurs ancêtres, à leur arrivée en Amérique, sert de guide pour déterminer le groupe ethnique ou culturel dans certains cas. À strictement parler, seuls les Indiens nord-américains et les Esquimaux sont des autochtones. Le groupe « inconnu » a été accepté pour les personnes qui, à cause de mélanges d'alliances chez leurs ancêtres ou pour une autre raison, étaient incapables de déterminer leur groupe ethnique. Nous le présentons sous le mot « autres ».

Le tableau 1-19 présente la répartition des nouveau-nés selon l'origine ethnique, c'est-à-dire le nombre de naissances vivantes d'une origine ethnique donnée pour 1,000 naissances vivantes de l'année.

Le tableau 1-20 présente les mortinaissances (décès d'un foetus après vingt (20) semaines ou plus de gestation), les décès néonatals précoces (décès d'un enfant avant son septième jour de vie), les décès néonatals (décès de l'enfant avant son vingt-huitième jour de vie), les décès infantiles (décès de l'enfant avant son premier anniversaire) et le taux de mortalité infantile. Nous avons voulu présenter dans le même tableau l'éventail des décès concernant les enfants de moins d'un an, en raison de son intérêt, non seulement démographique, mais aussi sanitaire.

Le taux de mortalité infantile indique le nombre de décès de moins d'un an pour 1,000 naissances vivantes.

Taux de mortalité infantile :
Décès de moins d'un an

———————————————X 1,000
Naissances vivantes

Le phénomène de la mortalité est moins complexe que celui de la natalité, principalement à cause du désir, pratiquement universel, d'utiliser tous les moyens rationnels pour retarder l'âge du décès. Voici pourquoi tous les progrès technologiques et sanitaires concourent à la baisse de la mortalité mais non à celle de la natalité. Cela origine du grand écart entre les deux graphiques qui visualisent le phénomène actuel de « l'explosion démographique ». La mortalité s'explique comme un phénomène qui traduit, en quelque sorte, la situation sanitaire d'un pays, ou bien comme une composante du mouvement de la population. C'est ce deuxième aspect, plus démographique qui, pour le moment, nous intéresse le plus.

L'indice plus général est le taux brut de mortalité ou nombre de décès pour 1,000 habitants.

Taux brut de mortalité :
Décès

———————————————X 1,000
Population totale

Cette formule a été utilisée pour les calculs présentés dans les tableaux 1-21 et 1-32, mais le lecteur trouvera une innovation dans le calcul de ce taux dans le tableau 1-23. Il s'agit de soustraire les décès infantiles au numérateur et la population de moins d'un an au dénominateur, dans la formule du taux brut de mortalité, pour obtenir un taux faisant abstraction de la mortalité infantile. Cette procédure nous permet de comparer les décès en général, les décès infantiles et les décès d'un an et plus.

Taux de mortalité :
Décès d'un an et plus

———————————————X 1,000
Population d'un an et plus

Le tableau 1-24 nous fournit les causes de décès, leur ordre d'importance (mesuré par leur fréquence) et le sexe. Nous avons retenu, dans ce tableau, les 17 catégories de la CIMA (classification internationale des maladies — adaptation américaine) — 8ième révision.

Les décès, selon les trois causes principales dans chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble du Québec, sont présentés au tableau 1-25. Il était nécessaire de choisir l'ensemble du Québec pour les trois causes principales, puisque l'unité géographique pouvait avoir une influence dans la répartition. De cette façon, on peut comparer les régions et l'ensemble du Québec.

Évidemment, ces tableaux mettent davantage l'accent sur l'aspect sanitaire que démographique.

Nous avons désagrégé la troisième cause de mortalité au Québec, les accidents, empoisonnements, etc., en définitive, les décès violents par sexe et fréquence des cas, suivant 13 causes de traumatisme. Cela nous a permis de

calculer le taux de mortalité violente au Québec. Mais ce taux concerne seulement les trois causes principales de la mortalité violente. Il faut souligner que la deuxième cause étant le suicide, le taux calculé ne correspond pas au taux de suicide connu généralement. Ce dernier taux étant un indice utilisé pour d'autres fins, i.e. la désorganisation sociale, il aurait fallu inclure les tentatives de suicide.

Taux de mortalité violente :
Décès selon la cause du traumatisme

———————————————X 1,000
Population totale

Le tableau 1-28 présente la mortalité proportionnelle de 50 ans et plus par rapport à l'ensemble de la mortalité. Cet indicateur a été développé par S. Swaroop et K. Uemura (bulletin OMS, 1957-17), qui ont montré notamment, que la valeur de cet indice augmente généralement dans le temps et s'avère plus élevée dans les pays dits développés que dans les autres.

Dans le tableau 1-28, seule la proportion calculée pour l'ensemble du Québec représente réellement le rapport entre le nombre de décès de 50 ans et plus et le nombre total de décès. Les proportions régionales, quoique généralement très voisines des proportions réelles, sont fictives, en ce sens qu'elles ont été calculées de façon à éliminer, dans les comparaisons, l'effet de structures d'âge différentes ; chaque proportion régionale est calculée, à partir des taux réels de mortalité pour chaque groupe d'âge de cette population, comme si la population de la région concernée avait la même structure d'âge que la population totale du Québec.

Plus précisément, à partir des taux régionaux de mortalité par âge (13 groupes d'âge, dont 5 chez les 50 ans et plus), et à partir de la répartition de la population provinciale selon ces mêmes groupes, nous avons appliqué la formule suivante :

$$Pr = \frac{\sum_{a=9}^{13} Tr,a \times Qa}{\sum_{a=1}^{13} Tr,a \times Qa}$$

où :

Pr = Proportion pour la région « r »

Tr,a = Taux de mortalité du groupe d'âge « a », dans la région « r »

Qa = Population du Québec dans le groupe d'âge « a ».

Les estimations de l'espérance de vie à la naissance pour les années 1974 et 1975 ont été faites à partir des tables de mortalité projetée du modèle SUPER-POP. L'espérance de vie à la naissance est le nombre moyen d'années vécues entre l'âge 0 et l'âge d'extinction. Elle ne représente pas l'âge moyen des décès. (Tableau 1-30).

L'étude de la natalité ainsi que de la mortalité nous mène à l'accroissement naturel de la population. L'accroissement naturel est défini comme la différence entre les naissances et les décès. Le taux d'accroissement naturel est calculé pour 1,000 habitants ; il est très simple, mais donne une image claire de tendance générale dynamique de la population.

Taux d'accroissement naturel :
Naissances — décès

———————————————X 1,000
Population totale

La différence de ce taux et du taux net de migration nous amènera au taux net d'accroissement de la population.

La nuptialité est représentée par deux tableaux (1-31 et 1-32). Nous avons, en premier lieu, le nombre total de mariages et le nombre de mariages civils. On a calculé aussi le taux brut de nuptialité ou nombre de mariages pour 1,000 habitants. À l'instar de tous les taux bruts, ce taux a une utilité descriptive plutôt qu'analytique, puisqu'il ne tient pas compte de la structure de la population. Le deuxième tableau va un peu plus loin, puisqu'il peut conditionner d'autres aspects, tels que la structure familiale, la fécondité, etc. Il s'agit de l'âge moyen au mariage et au premier mariage. Au Québec, l'âge moyen est assez bas, et l'écart entre l'âge moyen au mariage et l'âge moyen au premier mariage est très petit. On constatera qu'au Nouveau-Québec, les données sont les mêmes, parce que les seuls mariages célébrés étaient les premiers entre les couples. Le calcul de l'âge moyen a été fait à partir des données pour chaque année d'âge, et non par groupe d'âge.

Taux brut de nuptialité :
Mariages

———————————————X 1,000
Population totale

Ce taux brut de nuptialité serait plus précis s'il avait été calculé par rapport à la population en âge de se marier ; mais il n'y a pas de normes pour déterminer tels groupes, et en définitive, il aurait toujours été biaisé.

Un indice de désorganisation familiale est, sans doute, constitué des taux de divortialité et de séparation de corps, puisqu'ils impliquent un échec ainsi qu'un malaise de type psychosocial. Nous avons essayé d'obtenir le nombre de divorces et de séparations de corps émis par les

cours du Québec ; mais malheureusement, nous avons obtenu seulement le nombre de requêtes en ce sens. Nous les présentons dans le tableau 1-34, à titre indicatif, puisque nous ne connaissons pas le nombre des requêtes qui ont été accordées.

Finalement, on retient trois tableaux sur les avortements au Québec. Ce thème est très délicat, très vivant, très polémique, d'où la difficulté d'obtenir des bons renseignements. Mais qu'est-ce qu'un avortement? Selon le dictionnaire « c'est l'expulsion spontanée ou provoquée du produit de la conception avant le moment où il devient viable ». Médicalement, on définit l'avortement comme l'expulsion du foetus avant le 180e jour de grossesse. Dans ce sens, on distingue trois sortes d'avortements :

— spontané ou fausse couche, dit aussi naturel : il survient de lui-même ;

— provoqué : qui est pratiqué pour la seule raison qu'on désire l'obtenir ; il est condamné par le Code pénal, que la tentative réussisse ou non ;

— thérapeutique : c'est celui qui est permis par le Code, i.e. celui qui est provoqué lorsque la vie ou la santé (physique ou mentale) de la mère ou du futur enfant sont en danger sérieux.

On conclut facilement, par ce qui précède, qu'il y a deux types d'avortements légaux et un troisième, le provoqué illégal. Les légaux seulement sont susceptibles d'être connus. Les autres, par définition, ne sont pas chiffrables.

En ce qui concerne les avortements naturels, leur nombre se voit biaisé — statistiquement — par l'absence d'enregistrement d'avortements survenus à la maison. Dans le cas des avortements thérapeutiques, le contrôle s'avère plus facile, puisque la loi oblige à passer par un hôpital, avec l'autorisation d'un conseil ou d'un tribunal médical, etc.

Cependant, à cette problématique, il faut ajouter, entre autres, des problèmes de classification médicale pour obtenir des statistiques valables. La difficulté de diagnostic, la pluralité des causes d'hospitalisation, l'amélioration des techniques de la pratique sont autant de facteurs qui hypothèquent la validité statistique des données.

Dans le cas des avortements thérapeutiques, la formule étant d'origine fédérale, le lieu de provenance de la patiente indique seulement la province et non le lieu de résidence, pour des raisons confidentielles. En plus, une plus grande concentration des centres hospitaliers accrédités pour tel type de pratique se trouve dans la région de Montréal, ce qui donne un plus grand nombre d'avortements dans cette région.

Calculer ce que nous proposons comme « taux d'avortivité » (avortements par rapport aux naissances ou aux femmes en âge de fertilité), constituerait un grand risque, étant donné la faible fiabilité des données.

Dans les tableaux 1-35 et 1-36, on retient les avortements suivant la formule de l'assurance-hospitalisation AH-101 et dans le tableau 1-37, les avortements thérapeutiques selon le lieu de pratique. On doit bien comprendre que ces tableaux, de par les contraintes indiquées plus haut, sont toujours à caractère indicatif.

SANTÉ

Nous commençons ce chapitre sur la santé avec la présentation des données sur les centres hospitaliers selon leur statut, fédéral, public ou privé. Selon l'article 8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (ch. 48-1971) « tout établissement est public ou privé », et l'article 10 considère comme « un établissement public tout centre hospitalier... qui est maintenu par une corporation sans but lucratif... » ; dans ce sens, les centres hospitaliers fédéraux sont publics, mais ils sont définis comme appartenant ou étant contrôlés par le gouvernement du Canada. Tout autre centre hospitalier qui ne remplit pas les conditions des articles 9, 10 et 11 de la Loi précitée est privé (tableau 2-1).

L'article 2.3.1 du règlement de la loi précitée (AC. 3322-72 du 8 novembre 1972) classifie les centres hospitaliers opérant au Québec. D'une façon schématique, cette classification est la suivante :

Catégorie d'établissement	*Classe*	*Type*
Centre hospitalier C.H.	Courte durée	Soins généraux Soins spécialisés Soins ultra-spécialisés
	Prolongés	Convalescents Malades à long terme

Nous avons suivi cette classification, au tableau 2-2, avec certains ajustements permis par la Loi, i.e. les centres d'accueil (réadaptation et hébergement) opérant à l'intérieur d'un centre hospitalier ont été retenus avec le centre hospitalier dont ils font partie. Les centres hospitaliers de soins de courte durée ne sont pas détaillés par type. Il faut tenir compte du fait qu'un centre hospitalier peut appartenir à plus d'une classe et / ou type, ce qui a pour effet que la somme des éléments, d'une région ou du Québec, ne correspond pas au total.

Dans la compilation de ce tableau, nous avons suivi les critères établis dans les permis octroyés par la Direction de l'Agrément du ministère des Affaires sociales au 31 décembre 1974. Ces mêmes critères ont servi de base pour l'élaboration du tableau 2-3 concernant les lits autorisés dans les divers centres hospitaliers. C'est de là qu'on tire l'idée de lit autorisé, i.e. le lit figurant au permis octroyé par le ministère. Nous avons calculé les répartitions procentuelles par rapport au total régional (%H) et au total du type (%V).

Les tableaux 1-5 et 2-3 («Population estimée au 1er janvier 1975» et «Lits autorisés dans les centres hospitaliers») nous mènent au calcul du taux lits autorisés / 1,000 habitants, suivant ladite classification, qui est présentée au tableau 2-4.

Taux des lits autorisés :

$$\frac{\text{Lits autorisés selon la classe}}{\text{Population totale}} \times 1{,}000$$

Les tableaux 2-5 et 2-6 font référence aux lits dressés. Ces données tirées de la formule HS-1, Statistique Canada, au 31 décembre 1973. Il s'agit d'une source différente, d'où une définition différente. Les lits dressés sont les lits d'adultes et d'enfants, ainsi que les berceaux pour nouveau-nés, dressés dans un centre hospitalier le 31 décembre 1973, que ces lits soient occupés ou non à cette date-là. Ils n'incluent pas les lits de travail ou de salle d'accouchement, les lits des zones de diagnostic ou de traitement destinés au repos des malades dont on vient de s'occuper, des services externes et d'urgence, et des quartiers du personnel (y compris les lits occupés par des employés malades), les lits de réveil après anesthésie, les lits en magasin ou orthopédiques, les poumons d'acier et les lits basculants non employés. Par contre, ils incluent les lits de salle d'observation et de chambres sourdes, ceux situés dans le centre hospitalier même servant habituellement aux malades et occupés par du personnel malade, ceux pour malades sous traitements intensifs, les lits d'isolement, les lits dressés dans les couloirs ou le solarium, etc., les lits d'enfants, les berceaux dressés en dehors de la pouponnière et ordinairement occupés par des bébés non nouveau-nés et le matériel employé et occupé au lieu de lits.

La classification de ces lits est faite par rapport à leur affectation. Les affectations retenues sont :

— médecine et chirurgie : ce sont les salles ou les unités réservées aux soins médicaux en général et aux cas de chirurgie ;

— soins intensifs : ce sont les unités destinées à l'observation et au traitement continus de malades dans un état critique ou grave, que le diagnostic dans leur cas relève de la médecine ou de la chirurgie. Une telle unité assure des soins infirmiers intenses et un contrôle clinique, et possède les appareils et l'équipement nécessaires en cas d'extrême urgence ;

— pédiatrie : ce sont les salles ou les unités destinées aux soins pédiatriques ;

— obstétrique : ce sont les salles ou les unités destinées aux soins obstétricaux ;

— psychiatrie : ce sont les salles ou les unités destinées aux soins psychiatriques de courte durée ;

— chroniques : désignent les unités soignant les malades souffrant de maladies chroniques ou de longue durée, ou dont l'état requiert des soins infirmiers et médicaux continus dans un centre hospitalier ;

— autres : toutes les unités n'entrant pas dans les catégories ci-dessus.

Cette classification permet de connaître une nouvelle répartition des lits hospitaliers. Sont présentées au tableau 2-5, cette répartition ainsi que les répartitions procentuelles par rapport à l'ensemble des lits de l'unité géographique étudiée (%H), ou bien par rapport à l'ensemble des lits d'une affectation (%V).

Le calcul des taux dans cette classification tient compte des groupes d'âge ou de sexe de la clientèle potentielle. Ainsi, le taux de lits de pédiatrie a été calculé pour 1,000 enfants de 0-14 ans, le taux de lit d'obstétrique a été calculé pour 1,000 femmes de 15-49 ans, les berceaux, pour 1,000 naissances vivantes de l'année, et tous les autres, pour 1,000 habitants de la population totale.

Compte tenu de la source (Statistique Canada), certains centres hospitaliers ne sont pas retenus, ce qui explique quelques différences avec le tableau 2-3 de la version du Dossier régional de 1974 / 75.

Dans le but d'assurer à la population la protection de la santé publique par des services préventifs, le ministère a désigné 31 centres hospitaliers (tableau 2-7) dans 11 régions socio-sanitaires, pour mettre sur pied un département de santé communautaire (DSC). Les fonctions principales de ces départements sont :

— assurer et surveiller, dans leur territoire, la réalisation des programmes de soins préventifs ;

— pourvoir au développement et à l'organisation des soins à domicile lorsque l'hospitalisation n'est pas ou n'est plus requise ;

— mener des études sur les tendances des maladies au sein de la population et développer des méthodes d'intervention susceptibles de les combattre et de les prévenir (épidémiologique) ;

— veiller au bon fonctionnement des consultations externes et des services d'urgence.

Certaines de ces fonctions sont ou étaient remplies, soit par les unités sanitaires (tableau 2-1), soit par les services de santé municipaux (tableau 2-9), soit par des infirmières en milieu scolaire ou soit par des associations de soins à domicile. Les départements de santé communautaire (DSC) ou les centres locaux de services communautaires (CLSC) devront récupérer les effectifs de ces différents organismes appelés à disparaître comme unités distinctes, mais ils devront maintenir les services. De toutes leurs fonctions, peut-être, la plus innovatrice est celle qui relève du domaine de l'épidémiologie.

Une deuxième partie de ce chapitre est dédiée aux professionnels de la santé. Elle comprend les tableaux 2-11 à 2-37.

Depuis l'approbation du code des professions (ch. 43 — 1973), nous nous étions donnés comme objectif à court terme, la compilation des différents professionnels opérant dans le milieu de la santé. C'est avec satisfaction que cette année, nous pouvons publier des données pour toutes les corporations professionnelles du secteur qui sont énumérées dans l'annexe I dudit code, ainsi que pour d'autres catégories de professionnels de la santé non assujettis au Code des professions. Nous devons souligner la collaboration enthousiaste et l'accueil excellent que nous avons reçus de la part des corporations professionnelles ainsi que de certaines associations. C'est grâce à cette collaboration que ce travail a été rendu possible.

Toutes les données sur les professionnels font référence à l'année 1974 (année civile)* ; c'est pour cela que leurs taux ont été calculés par rapport à la population au milieu de l'année (au 1er juillet). Les chiffres correspondent aux membres actifs des corporations, et la répartition régionale correspond à l'adresse que les mêmes professionnels ont fourni à leur Corporation. Cela veut dire que dans certains cas, les données correspondent soit au domicile, soit au lieu de travail et parfois à une troisième adresse (deuxième travail, maison d'été, etc.).

La section II du Code des professions détermine les professions dont l'exercice est réservé aux membres de certaines corporations professionnelles : le Code interdit l'exercice de ces professions par d'autres personnes que celles possédant un permis approprié et inscrites au tableau de la corporation habilitée à délivrer ce permis et il défend, en outre, l'utilisation des titres réservés à ces professionnels par d'autres personnes: Ces professions sont considérées comme étant « d'exercice exclusif », et parmi elles on trouve : les médecins, les dentistes, les pharmaciens, les optométristes, les chimistes, les techniciens en radiologie, les denturologistes, les opticiens d'ordonnance, les chiropraticiens, les audioprothésistes, les podiatres et les infirmières et infirmiers. Toutes les autres professions opérant en milieu sanitaire sont à « titre réservé » et leur exercice fait l'objet de la section III dudit Code.

Dans tous ces tableaux, on trouvera des rapports entre les professionnels et la population. Ces taux ont été calculés en rapport avec la population prévue au 1er juillet 1974.

Taux des professionnels :

$$\frac{\text{Professionnels}}{\text{Population totale}} \times 10{,}000 \; (100{,}000)$$

Nous devons insister sur la présentation des données statistiques concernant les médecins. Contrairement au principe suivi pour tous les autres professionnels de la santé ainsi que pour tous les professionnels des services sociaux, qui consistait à intégrer exclusivement dans ce document le contenu statistique relatif à l'année 1974, il a été admis une exception pour cette catégorie de professionnels de la santé qui se traduit par l'inclusion de données statistiques relatives aux années 1973 et 1974. Cette exception se justifie par les motifs suivants : a) c'est la première fois que l'on présente des données statistiques pour l'ensemble des médecins ; b) l'introduction d'une nouvelle méthode de comptabilisation des médecins, qui est expliquée plus bas ; c) des difficultés techniques inhérentes à la compilation des médecins pour l'année 1974. Le lecteur trouvera donc huit (8) tableaux divisés en deux (2) séries formées de quatre (4) tableaux ayant une même structure d'organisation des données statistiques, la première pour 1973 et la deuxième pour 1974.

À l'intérieur de chaque série, il y a deux (2) tableaux (les tableaux 2-23 et 2-23A dans la première série et les tableaux 2-25 et 2-25A dans la deuxième série) concernant l'ensemble des médecins et deux (2) tableaux (les tableaux 2-24 et 2-24A dans la première série et les tableaux 2-26 et 2-26A dans la deuxième série) concernant les médecins dont l'activité médicale est à plein temps. L'ensemble des médecins est obtenu par l'addition du nombre de médecins dont l'activité médicale est à plein temps au nombre de médecins dont l'activité médicale est à temps partiel.

Les données statistiques des médecins pour 1973 figurant dans la version 1973-74 du Dossier régional sous la spécification « Méde-

* Mentionnons toutefois que les données statistiques relatives aux membres de la Corporation professionnelle des médecins sont également présentées pour l'année 1973. Plus loin, on explique les raisons sous-jacentes à une telle procédure d'exception.

cins du Québec dont l'activité principale est le soin des patients » ne sont pas équivalentes aux données statistiques des médecins pour 1973 publiées dans la présente version de Statistiques régionales sous la spécification « Médecins du Québec dont l'activité médicale est à plein temps », les critères de classement utilisés pour comptabiliser le nombre de médecins étant distincts.

Les spécialités médicales mentionnées dans les tableaux 2-23A, 2-24A, 2-25A et 2-26A sont celles reconnues par la Corporation professionnelle des médecins du Québec. Pour le classement des médecins spécialistes selon la spécialité, on a retenu comme critère le dernier certificat de spécialité obtenu, cette procédure s'appliquant également pour les médecins spécialistes qui ont reçu plus d'un certificat de spécialité dans une même année.

Nous signalons que la spécialité intitulée « médecine interne (interniste) » ne doit pas être confondue avec l'internat.

Il est à remarquer que les médecins résidents sont compilés à part, les médecins résidents étant des personnes qui ont reçu leur MD et qui poursuivent une spécialité.

La répartition régionale des médecins est établie à partir de l'adresse qui est fournie par les médecins à la Corporation professionnelle des médecins, celle-ci pouvant être soit l'adresse du cabinet, soit l'adresse du domicile ou soit l'adresse d'une case postale.

Le lecteur notera que dans les données statistiques afférentes à l'ensemble du Québec, on ne tient pas compte des médecins classés à la catégorie « hors Québec ».

Les critères suivis dans ces compilations sont les suivants :

Série de 1973 (Tableaux 2-23, 2-23A, 2-24 et 2-24A)

Sont considérés comme médecins dont l'activité médicale est à plein temps :

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins (antérieurement le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec) avant 1973, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour 1973 sont égaux ou supérieurs à $20,000.

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins (antérieurement le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec) en 1973, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour le quatrième trimestre de 1973 sont égaux ou supérieurs à $5,000.

Sont considérés comme médecins dont l'activité médicale est à temps partiel :

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins (antérieurement le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec) avant 1973, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour 1973 sont inférieurs à $20,000.

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins (antérieurement le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec) en 1973, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour le quatrième trimestre de 1973 sont inférieurs à $5,000.

Série de 1974 (Tableaux 2-25, 2-25A, 2-26 et 2-26A)

Sont considérés comme médecins dont l'activité médicale est à plein temps :

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins (antérieurement le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec) avant 1973, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour 1973 sont égaux ou supérieurs à $20,000.

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins (antérieurement le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec) en 1973, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour le quatrième trimestre de 1973 sont égaux ou supérieurs à $5,000.

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins (antérieurement le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec) en 1973, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour le quatrième trimestre de 1973 sont égaux ou supérieurs à $5,000. ou dont la pratique se rapportait à 35 heures et plus par semaine pour le soin des patients.

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins en 1974 dont la pratique se rapportait à 35 heures et plus par semaine pour le soin des patients.

Sont considérés comme médecins dont l'activité médicale est à temps partiel :

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins (antérieurement le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec) avant 1973, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour 1973 sont inférieurs à $20,000.

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins (antérieurement le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec) en 1973, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour le

quatrième trimestre de 1973 sont inférieurs à $5,000. et dont la pratique se rapportait à moins de 35 heures par semaine pour le soin des patients.

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins en 1974 dont la pratique se rapportait à moins de 35 heures par semaine pour le soin des patients.

SERVICES SOCIAUX

Les services sociaux consistent en des moyens de satisfaire un certain nombre de besoins de la vie en société. (Rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, vol. VI, Tome I). Notre chapitre essaie de présenter un état sur ces moyens, exprimé en terme de ressources physiques et humaines. Les informations relatives à l'ensemble des tableaux statistiques consignés sous cette rubrique, que nous présentons ci-dessous, concernent donc principalement ces deux aspects.

Le premier de ces tableaux (3-1) présente les Centres de services sociaux (CSS) existant dans chacune des régions socio-sanitaires. La mise en oeuvre de la réforme des affaires sociales s'est traduite par la fusion des agences de service social et de leurs filiales en des centres de services sociaux, ce qui a entraîné un regroupement sur le plan régional des activités spécialisées dans le domaine social. Cette idée de régionalisation a donné lieu au fait que les régions socio-sanitaires disposent seulement d'un centre de services sociaux, exception faite des régions socio-sanitaires du Montréal métropolitain et du Bas St-Laurent / Gaspésie.

Ensuite, le lecteur trouvera une série de cinq (5) tableaux concernant les professionnels, par excellence, des services sociaux, i.e., les travailleurs sociaux professionnels et les conseillers sociaux. Parmi les corporations classées, dans le chapitre de la santé, il peut y avoir une partie de leurs membres qui exercent leurs professions dans les services sociaux.

Les données que nous présentons font référence aux membres en règle avec leurs corporations respectives. En 1974, la Corporation des conseillers sociaux du Québec n'était pas inscrite à l'Office des professions, tandis que la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec y était enregistrée comme profession à titre réservé. Une étroite collaboration avec cette Corporation nous permet de présenter leurs données d'une façon désagrégée par lieu de travail, par activité et par clientèle desservie.

Ces professionnels opèrent non seulement dans les centres de services sociaux mais aussi dans le réseau des centres d'accueil. Les centres d'accueil (CA) sont définis dans le glossaire, ainsi que leurs différents types et classes.

Schématiquement, les centres d'accueil sont classifiés dans le règlement de la loi sur les services de santé et les services sociaux de la façon suivante :

Catégorie d'établissement	*Classe*
Centre d'accueil (CA)	Garderie
	Transition
	Réadaptation
	Hébergement

Les diverses classes de centres d'accueil précitées sont décomposées pour tenir compte de leur clientèle potentielle (enfance, personnes âgées et adultes). Les données relatives aux centres d'accueil sont consignées dans deux types de tableaux. Les tableaux du premier type présentent la répartition du nombre d'établissements par classe de centres d'accueil, tandis que les tableaux du second type présentent la répartition des places autorisées telles qu'indiquées au permis du ministère des Affaires sociales, selon les classes de centre d'accueil.

Les places autorisées nous mènent au calcul du taux places autorisées / population. Le calcul de ce taux est difficile dans la plupart des cas, parce que l'identification des groupes d'âge représentant la clientèle potentielle des diverses classes de centres d'accueil pose des problèmes. Ainsi, il n'était pas possible d'établir un tel taux en fonction des personnes âgées de 65 ans et plus comme expression du groupe d'âge concerné, pour les centres pour « personnes âgées et autres adultes », étant donné que la clientèle réelle de tels centres d'accueil n'est pas exclusivement formée de personnes âgées de 65 ans et plus et que la signification d'un tel taux prêterait à faux.

Dans le cas de l'enfance, le problème se présentait au niveau de la vocation du centre. À partir de quel âge ou jusqu'à quel âge les enfants sont-ils susceptibles d'entrer dans un centre de transition, de réadaptation ou d'hébergement? Il faut tenir compte des différents programmes, etc.

Seulement, dans le cas des garderies, nous avons osé calculer un taux. Nous avons pris le groupe d'âge 0-4 ans, parce que l'âge scolaire commence à 5 ans et qu'à cet âge l'enfant doit se rendre à l'école et non à une garderie.

Cependant, si le lecteur souhaite obtenir la proportion de places autorisées pour d'autres groupes d'âge, il peut toujours utiliser les données de la population par groupe d'âge du tableau 1-6, puisqu'il faut tenir compte du fait que toutes les données des centres d'accueil

sont datées du 31 décembre 1974 et qu'en conséquence, le rapport au prorata de la population doit être établi avec les données de population ayant la date la plus voisine par rapport à la date mentionnée auparavant.

Ensuite, on présente trois tableaux sur les services de probation juvénile et le personnel de ces services, et sur les cours de bien-être social (greffes et sous-greffes) distribués par région socio-sanitaire.

Le chapitre sur les services sociaux se termine par une série de tableaux (3-18 à 3-26), pour l'année financière 1973-74, concernant les enfants placés en vertu de la Loi de l'assistance publique (Ch. 216, 1966) et de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (Ch. 48 — 1971). Cette série de tableaux est incluse grâce à l'information fournie par la Division de l'assistance financière « enfance », du Service des surpaiements du ministère des Affaires sociales.

SÉCURITÉ DU REVENU

Il est très difficile de définir la sécurité du revenu. D'une façon générale, on peut la définir comme l'assurance donnée à une personne ou à une famille qu'elle disposera en tout temps des ressources financières nécessaires à la satisfaction de ses besoins essentiels.

De notre part, pour la composition du présent chapitre, nous avons essayé de retenir les données qui d'une façon ou d'une autre pouvaient toucher la politique de sécurité du revenu.

Les grandes lignes de notre chapitre comprennent l'aide sociale, la Régie des rentes du Québec, l'assurance-chômage, la Commission des accidents du travail et la Commission du salaire minimum. Cette année, c'est seulement dans les deux premiers secteurs mentionnés que nous avons réussi à obtenir une information plus poussée que celle concernant les points de service. Des efforts plus intensifs seront faits au cours de la prochaine année pour développer le contenu statistique pertinent aux trois autres secteurs.

Les tableaux que nous présentons sur l'aide sociale concernent les bureaux, les bénéficiaires et les déboursés. L'aide sociale au Québec se trouve réglementée juridiquement par la Loi de l'aide sociale (Ch. 63 — 1969) modifiée par la L.Q. 1970, ch. 44, ainsi que par les règlements de l'aide sociale.

Il faut tenir compte du fait que les données du tableau 4-2 « Bénéficiaires de l'aide sociale du Québec selon le mois et la région socio-sanitaire, 1974 » ne sont pas cumulables afin d'obtenir le nombre total de bénéficiaires pour l'année. En effet, dans plusieurs cas, un même bénéficiaire peut recevoir des prestations pendant plusieurs mois.

D'autre part, dans le tableau 4-3, sur les déboursés de l'aide sociale, vu l'arrondissement des nombres, la somme des éléments ne correspond pas toujours au total.

Une structure semblable a été suivie pour la présentation des données de la Régie des rentes.

Le chapitre 24, sanctionné le 15 juillet 1965, est à l'origine de la création de la Régie des rentes. Ce chapitre a été modifié par les chapitres 9-1968, 19-1970, 17 et 32-1971 et 26 et 53-1972.

Ensuite, le lecteur trouvera des tableaux sur les ressources physiques en centres de main-d'oeuvre (selon leur appartenance), de la Commission d'assurance-chômage ainsi que de la Commission des accidents du travail.

DONNÉES GÉNÉRALES

Le dernier chapitre du dossier est consacré aux ressources communautaires connexes au secteur des affaires sociales. C'est ainsi qu'on présente les centres d'aide juridique ; les commissions scolaires (régionales et scolaires) selon la langue d'enseignement, le niveau d'enseignement (élémentaire, secondaire ou mixte) et le statut confessionnel ; les bureaux de la Régie des loyers ainsi que ceux de l'Office de la protection du consommateur et, finalement, les centres de bénévolat.

Hors tableau, on présente la liste des lois qui relèvent de l'autorité du ministre des Affaires sociales.

La dernière partie du présent document consiste dans un annexe cartographique. Cette annexe présente chacune des douze (12) régions socio-sanitaires, chaque région socio-sanitaire faisant l'objet d'une carte distincte. Le mode de présentation de ces cartes est selon l'ordre ascendant du code des régions socio-sanitaires.

Les cartes des régions socio-sanitaires 1, 2, 4, 5, 6B, 6C, 7, 8 et 9 contiennent en plus, la délimitation des zones socio-sanitaires qui correspondent aux territoires assignés aux Départements de santé communautaire (prière de voir le glossaire pour la définition du terme « zone socio-sanitaire »). Il est à remarquer que dans les régions socio-sanitaires 5, 6, 8 et 9, il n'y a qu'un seul Département de santé communautaire désigné, il s'ensuit donc que pour ces régions socio-sanitaires, il y a correspondance univoque entre le territoire de la région socio-sanitaire et le territoire de la zone socio-sanitaire.

La carte de la région socio-sanitaire 10 n'est pas subdivisée en zone socio-sanitaire, parce qu'il n'y a actuellement aucun Département de santé communautaire autorisé pour cette région socio-sanitaire.

Des dispositions spéciales ont dû être prises pour la présentation des cartes des régions socio-sanitaires 3 et 6A, parce qu'il s'avérait impossible de les produire dans un cadre de référence qui soit commun avec celui des autres régions socio-sanitaires. Cette impossibilité est la conséquence de deux facteurs qui sont interreliés : 1) certaines des zones socio-sanitaires de ces régions socio-sanitaires appartiennent à l'un ou l'autre des types suivants de zones socio-sanitaires : a) une zone socio-sanitaire qui est un agrégat de municipalités et de secteurs de recensement ; b) une zone socio-sanitaire qui est un agrégat de secteurs de recensement ; 2) l'unité géographique la plus petite qui est représentée sur les cartes géographiques est la municipalité. Comme le secteur de recensement est une entité géographique plus petite que la municipalité, il s'ensuit une incapacité physique à établir les frontières de certaines zones socio-sanitaires sur les cartes géographiques déjà citées. Ce problème n'était point présent pour les cartes géographiques des autres régions socio-sanitaires, parce que chacune des zones socio-sanitaires de celles-ci était composée exclusivement d'un agrégat de municipalités.

Comme dans la région socio-sanitaire 3, il y a quatre (4) zones socio-sanitaires sur sept (7) qui sont du type mentionné à la fin du paragraphe précédent, la carte de cette région socio-sanitaire contient la délimitation de ces quatre (4) zones socio-sanitaires, tandis que les trois (3) autres zones socio-sanitaires ont été fondues ensemble.

Le format de présentation de la carte de la région socio-sanitaire 6A est lui très différent, la subdivision du territoire qui y est consignée étant relative aux frontières des municipalités qui font partie de cette région socio-sanitaire.

José-A. CARMONA,
Chargé du projet DORIS

GLOSSAIRE

Accroissement naturel :

Différence entre les naissances vivantes et les décès.

Action en séparation :

Nombre d'actions en séparation de corps présentées devant une Cour de justice.

Avortement :

Expulsion spontanée ou provoquée du produit de la conception avant le moment où il devient viable.

Bénéficiaire :

Personne en faveur de laquelle un versement est effectué au cours d'une période donnée.

Bureau d'aide juridique :

Organisme créé en vertu de la Loi de l'aide juridique et habilité à fournir l'aide juridique à une personne économiquement défavorisée.

Bureau de l'office de la protection du consommateur :

Bureau chargé de l'application de la Loi de la protection du consommateur, juillet 1971.

Bureaux de l'aide sociale :

Locaux : ils reçoivent les demandes d'aide sociale et ils assurent les dossiers

Régionaux : ils surveillent l'action des bureaux locaux, ils font de la coordination et reçoivent les demandes de révision.

Centre d'accueil :

Installation où on accueille pour les loger, entretenir, garder sous observation, traiter ou réadapter, des personnes qui, en raison de leur âge ou de déficiences physiques, caractérielles, psychosociales ou familiales, doivent être soignées ou gardées en résidence protégée ou, s'il y a lieu, en cure fermée, compris une pouponnière ou une garderie d'enfants mais à l'exception d'une installation maintenue pour une institution religieuse pour y recevoir ses membres et adhérents.

Centres d'accueil — Garderies :

Centres qui reçoivent des personnes à qui ils offrent pendant une partie de la journée, des soins et un programme d'activités visant à promouvoir leur développement physique, intellectuel et social.

Centres d'accueil — Hébergement :

Centres qui reçoivent des personnes qui, en raison d'une diminution de leur autonomie physique ou psychique, doivent séjourner en résidence protégée.

Centres d'accueil — Réadaptation :

Centres qui reçoivent des personnes qui, à cause d'inadaptation majeure sur le plan physique, intellectuel, psychologique ou social, doivent bénéficier de services intensifs de réadaptation ou d'orientation pour une période définie.

Centres d'accueil — Transition :

Centres qui reçoivent des personnes qui, privées de leur milieu familial habituel, doivent recourir provisoirement à une ressource de protection.

Centre de bénévolat :

Centre de distribution de services offerts par des groupes de bénévoles.

Centre de services sociaux :

Installation où on fournit des services d'action sociale en recevant ou visitant les personnes qui requièrent pour elles ou leur famille des services

sociaux spécialisés et en offrant aux personnes qui font face à des difficultés d'ordre social l'aide requise pour les secourir, notamment en mettant à leur disposition des services de prévention, de consultation, de traitement psychosocial ou de réadaptation, d'adoption, de placement d'enfants ou de personnes âgées, à l'exclusion toutefois d'un cabinet privé de professionnels.

Centre hospitalier:

Installation où l'on reçoit des personnes pour fin de prévention, de diagnostic médical, de traitement médical, de réadaptation physique ou mentale, à l'exclusion toutefois d'un cabinet privé de professionnels et d'une infirmerie où une institution religieuse ou d'enseignement reçoit les membres de son personnel ou ses élèves.

Centres hospitaliers de soins de courte durée — Généraux:

Il s'agit des centres hospitaliers qui fournissent des services de chirurgie générale, de médecine, d'obstétrique à risque limité, d'anesthésie, de radiologie et certains services de biologie médicale et de pharmacie.

Centres hospitaliers de soins de courte durée — Spécialisés:

Centres qui, en outre des services offerts dans les centres hospitaliers de soins généraux, assurent des services de médecine interne, de chirurgie, de biologie médicale et de pharmacie. Ils peuvent en outre offrir d'autres services, notamment dans les domaines de la pédiatrie, de l'obstétrique et de la psychiatrie.

Centres hospitaliers de soins de courte durée — Ultra spécialisés:

Les centres qui offrent des services dont la nature nécessite des équipes de professionnels et des équipements ultra-spécialisés. Les services offerts peuvent inclure notamment un ou plusieurs des domaines suivants: la neurochirurgie, la cobalthérapie, la chirurgie cardiaque, l'hémodyalise rénale ou la génétique.

Centres hospitaliers de soins prolongés pour convalescents:

Ils offrent des services de soins médicaux et de réadaptation aux personnes qui ont dû recevoir un traitement actif. La moyenne de séjour dans ces établissements est inférieure à 3 mois tant pour les maladies physiques que pour les maladies mentales.

Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme:

Ils assurent des soins aux personnes qui en ont besoin d'une façon continue pour une période moyenne supérieure à 3 mois tant pour les maladies physiques que pour les maladies mentales.

Centre local de services communautaires (CLSC):

Une installation autre qu'un cabinet privé de professionnel où on assure à la communauté des services de prévention et d'action sanitaires et sociales, notamment en recevant ou visitant les personnes qui requièrent pour elles ou leurs familles des services de santé ou des services sociaux courants, en leur prodiguant de tels services, en les conseillant ou, si nécessaire, en les dirigeant vers l'établissement le plus apte à leur venir en aide.

Composante personnes jeunes:

Proportion qui représente la population de jeunes par rapport à la population totale de la même unité géographique, nous l'avons calculée en prenant la population de 0 à 15 ans (exprimée en pourcentage).

Composante personnes âgées:

Proportion qui représente la population de gens âgés par rapport à la population totale de la même unité géographique, nous l'avons calculée en prenant la population de 65 ans et plus (exprimée en pourcentage).

Déboursés:

Montant versé en faveur des bénéficiaires au cours d'une période donnée.

Décès infantile:

Décès d'un enfant avant son premier anniversaire de naissance.

Décès néonatal:

Décès d'un enfant avant son vingt-huitième jour de vie.

Décès néonatal précoce:

Décès d'un enfant avant son septième jour de vie.

Densité:

Quotient du nombre des habitants par la superficie du territoire sur lequel ils vivent.

Département de santé communautaire (DSC):

Département à l'intérieur d'un centre hospitalier désigné afin d'assurer la protection de la santé publique par le moyen de services préventifs.

Dispensaire :

Organisation qui offre des services infirmiers de type préventif et curatif.

Famille : (pour l'aide sociale)

Comprend :

— soit les conjoints et leurs enfants à charge ;

— soit les conjoints sans enfant (sauf dans le programme d'allocations familiales) ;

— soit le conjoint survivant, séparé judiciairement ou de fait, ou divorcé et ses enfants à charge ;

— soit le ou la célibataire avec enfants à charge.

Indice de Swaroop :

Proportion de décès de 50 ans et plus par rapport au total de décès. Nous l'avons calculée standardisée.

Lits autorisés :

Nombre de lits indiqué au permis octroyé par le ministère des Affaires sociales.

Lits dressés :

Lits d'adultes et d'enfants dressés dans l'hôpital et mis à la disposition des hospitalisés le 31 décembre de l'année de déclaration, que ces lits soient occupés ou non à cette date.

Ménage :

Famille ou personne seule.

Mortinaissance :

Décès d'un foetus après vingt (20) semaines ou plus de gestation.

Naissances prématurées :

Naissances vivantes d'un poids inférieur à 2,500 grammes.

Naissances vivantes :

Résultat d'un accouchement vivant. Il est entendu qu'à chaque accouchement multiple peut correspondre plusieurs naissances. Nous l'avons retenu selon le lieu de résidence de la mère.

Personne seule (pour l'aide sociale) :

Personne de 18 ans et plus qui n'a pas de dépendant.

Pouponnière :

Établissement qui héberge provisoirement des jeunes enfants et voit à leur procurer tous les soins nécessaires à leur plein épanouissement.

Professionnel :

Une personne qui est membre d'une corporation mentionnée à l'annexe de la Ch. 48 (24.12.71) ou qui fait partie d'un groupement déterminé par règlement, et dont l'activité est reliée directement aux services de santé ou aux services sociaux dispensés dans un établissement.

Rapport de masculinité :

Rapport de l'effectif du sexe masculin à l'effectif correspondant du sexe féminin. Nous avons pris l'effectif féminin pour base 100.

Région :

Division territoriale du Québec telle qu'établie par le règlement de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, L.Q.Ch. 48).

Requête en divorce :

Demande en divorce présentée dans une Cour de justice.

Services de santé indépendants :

Services de santé relevant d'une municipalité.

Services de soins à domicile :

Services de santé offerts à domicile en vue d'éviter l'hospitalisation ou l'hébergement ou en vue de diminuer la durée de séjour dans un établissement.

Taille de la municipalité :

Regroupement des municipalités selon la population de chacune.

Taux de dépendance :

Quotient du nombre d'habitants de 15 ans et moins et la population de 65 ans et plus par rapport à la population de 16 à 64 ans multipliée par 1,000.

Taux de fécondité générale :

Proportion entre le nombre de naissances et la population féminine âgée de 15 à 49 ans pour 1,000. On a calculé aussi les taux de fécondité par âge en prenant les différents groupes d'âge des mères.

Taux de mortalité :

Nombre de décès pour 1,000 habitants.

Taux de mortalité infantile :

Nombre de décès infantiles pour 1,000 naissances vivantes.

Taux de mortalité violente :

Proportion entre les décès des morts violentes selon la cause et la proportion de la même unité géographique pour 100,000 de population.

Taux de natalité :

Nombre de naissances vivantes pour 1,000 habitants.

Taux de natalité ethnique :

Naissances vivantes d'une origine ethnique donnée pour 1,000 naissances vivantes de la même année.

Taux de nuptialité :

Nombre de mariages pour 1,000 habitants.

Taux de prématurité :

Proportion des naissances prématurées au nombre des naissances vivantes de la même unité géographique, nous l'avons calculée par rapport à 100 naissances vivantes.

Type de municipalité :

Classification de différentes municipalités du Québec selon la catégorisation établie par le ministère des Affaires municipales et retenue par le BSQ.

Unité sanitaire :

Organisation destinée à la surveillance et à la protection de la santé publique.

Zone socio-sanitaire :

Territoire à l'intérieur d'une région socio-sanitaire desservi par un Département de santé communautaire (DSC).

LISTE DES TABLEAUX

Numéro	Titre	Page
	POPULATION	
1-1	Population du Québec selon la région, 1971.	32
1-2	Prévision de la population du Québec selon le sexe et la région au 1er juillet 1974.	32
1-3	Rapport de masculinité de la population du Québec selon la région au 1er juillet 1974.	34
1-4	Population prévue du Québec selon l'année, le sexe et la région (1975-1980).	35
1-5	Population prévue du Québec selon le groupe d'âge, le sexe et la région, 1973.	36
1-6	Population prévue du Québec selon le groupe d'âge, le sexe et la région, 1975.	37
1-7	Superficie et densité du Québec selon la région, 1975.	38
1-8	Composantes des jeunes et des personnes âgées de la population du Québec selon la région, 1975.	38
1-9	Taux de dépendance au Québec selon la région, 1975.	39
1-10	Population du Québec selon le type de municipalité et la région, 1971.	40
1-11	Population du Québec selon la taille de la municipalité et la région, 1971.	42
1-12	Naissances vivantes au Québec selon la région, 1973.	45
1-13	Naissances vivantes au Québec selon le sexe et la région, 1973.	46
1-14	Naissances vivantes au Québec selon le groupe d'âge de la mère et la région, 1973.	47
1-15	Taux de fécondité du Québec selon le groupe d'âge de la mère et la région, 1973.	48
1-16	Naissances hors mariage au Québec selon le groupe d'âge de la mère et la région, 1973.	52

Numéro	Titre	Page
1-17	Naissances prématurées suivant l'âge de la mère et taux de prématurité au Québec selon la région, 1973.	53
1-18	Naissances vivantes au Québec selon l'origine ethnique et la région, 1973.	54
1-19	Taux de natalité ethnique du Québec selon la région, 1973.	56
1-20	Mortinaissances, décès néonatals précoces, décès néonatals et décès infantiles au Québec selon la région, 1973.	58
1-21	Décès au Québec selon le sexe et la région, 1973.	59
1-22	Décès au Québec selon le sexe, le groupe d'âge et la région, 1973.	60
1-23	Taux de mortalité selon le groupe d'âge et la région, 1973.	62
1-24	Décès au Québec selon la cause, la fréquence, le sexe et la région, 1973.	68
1-25	Décès au Québec selon les trois causes principales dans chaque groupe d'âge, le sexe et la région, 1973.	70
1-26	Décès violents au Québec selon la cause externe du traumatisme, le sexe, la fréquence de cas et la région, 1973.	72
1-27	Taux de mortalité violente au Québec selon les trois principales causes externes de traumatisme et la région, 1973.	74
1-28	Mortalité proportionnelle de 50 ans et plus (indice de Swaroop) au Québec selon la région, 1973.	74
1-29	Prévision de l'espérance de vie à la naissance au Québec selon le sexe et la région, 1974 et 1975.	76
1-30	Accroissement naturel de la population au Québec selon la région, 1973.	77
1-31	Mariages au Québec selon la région, 1973.	78
1-32	Âge moyen au mariage et au premier mariage au Québec selon le sexe et la région, 1973.	79
1-33	Taux brut de natalité, taux brut de nuptialité et taux brut de mortalité au Québec, selon la région, 1973.	80
1-34	Requêtes en divorce et actions en séparation de corps au Québec selon la région, 1974.	82
1-35	Avortements au Québec selon l'âge de la femme et la région, 1973.	83
1-36	Avortements au Québec selon leur classe (CIMA) et la région, 1973.	84
1-37	Avortements thérapeutiques pratiques au Québec selon la région du centre hospitalier, 1973.	85
	SERVICES DE SANTÉ	
2-1	Centres hospitaliers du Québec selon leur statut et la région, 1974.	86
2-2	Centres hospitaliers du Québec selon leur classification et la région, 1974.	87
2-3	Lits autorisés dans les centres hospitaliers du Québec selon leur classification et la région, 1974.	88
2-4	Taux lits autorisés pour 1,000 habitants dans les centres hospitaliers du Québec selon leur classification et la région, 1974.	90
2-5	Lits dressés dans les centres hospitaliers du Québec selon leur affectation et la région, 1973.	91
2-6	Taux lits dressés / population dans les centres hospitaliers du Québec selon leur affectation et la région, 1973.	94
2-7	Départements de santé communautaire du Québec selon la région, 1974.	96
2-8	Pharmacies du Québec selon la région, 1974.	96
2-9	Services de santé indépendants du Québec selon la région, 1974.	97
2-10	Unités sanitaires et dispensaires du Québec selon la région, 1974.	98

Numéro	Titre	Page
2-11	Archivistes médicales et auxiliaires en archives médicales du Québec selon la région, 1974.	99
2-12	Audioprothésistes du Québec selon la région, 1974.	100
2-13	Chimistes professionnels du Québec selon la région, 1974.	101
2-14	Chiropraticiens du Québec selon la région, 1974.	102
2-15	Chirurgiens dentistes du Québec selon la région, 1974.	103
2-16	Chirurgiens dentistes du Québec selon la spécialité et la région, 1974.	104
2-17	Diététistes du Québec selon la région, 1974.	106
2-18	Denturologistes du Québec selon la région, 1974.	107
2-19	Ergothérapeutes du Québec selon la région, 1974.	108
2-20	Hygiénistes dentaires du Québec selon la région, 1974.	109
2-21	Infirmières et infirmiers du Québec selon la région, 1974.	110
2-22	Infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec selon la région, 1974.	111
2-23	Médecins du Québec selon la région, 1973.	112
2-23A	Médecins spécialistes du Québec selon la dernière spécialité obtenue et la région, 1973.	113
2-24	Médecins du Québec dont l'activité médicale est à plein temps selon la région, 1973.	115
2-24A	Médecins spécialistes du Québec dont l'activité médicale est à plein temps selon la dernière spécialité obtenue et la région, 1973.	116
2-25	Médecins du Québec selon la région 1974.	118
2-25A	Médecins spécialistes du Québec selon la dernière spécialité obtenue et la région, 1974.	120
2-26	Médecins du Québec dont l'activité médicale est à plein temps selon la région, 1974.	122
2-26A	Médecins spécialistes du Québec dont l'activité médicale est à plein temps selon la dernière spécialité obtenue et la région, 1974.	124
2-27	Opticiens d'ordonnances du Québec selon la région, 1974.	126
2-28	Optométristes et opticiens du Québec selon la région, 1974.	127
2-29	Orthophonistes et audiologistes du Québec selon la région, 1974.	128
2-30	Pharmaciens du Québec selon leur catégorie et la région, 1974.	130
2-31	Physiothérapeutes du Québec selon la région, 1974.	132
2-32	Pôdiatres du Québec selon la région, 1974.	133
2-33	Psychologues du Québec selon la région, 1974.	134
2-34	Techniciens dentaires du Québec selon la région, 1974.	135
2-35	Techniciens en radiologie du Québec selon la région, 1974.	136
2-36	Technologistes médicaux du Québec selon la région, 1974.	137
2-37	Rapports entre certains professionnels de la santé et la population selon quelques pays.	138

SERVICES SOCIAUX

3-1	Centres de services sociaux du Québec selon la région, 1974.	140
3-2	Conseillers sociaux du Québec selon la région, 1974.	140
3-3	Travailleurs sociaux du Québec selon la région, 1974.	142
3-4	Travailleurs sociaux du Québec selon le lieu de travail et la région, 1974.	143
3-5	Travailleurs sociaux du Québec selon le type d'activité et la région, 1974.	144

Numéro	Titre	Page
3-6	Travailleurs sociaux du Québec selon la clientèle desservie et la région, 1974.	145
3-7	Garderies du Québec selon la région, 1974.	146
3-8	Places autorisées dans les garderies privées du Québec selon la région, 1974.	147
3-9	Centres d'accueil-transition du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1974.	148
3-10	Places autorisées dans les centres d'accueil-transition du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1974.	149
3-11	Centres d'accueil-réadaptation du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1974.	150
3-12	Places autorisées dans les centres d'accueil-réadaptation du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1974.	151
3-13	Centres d'accueil-hébergement du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1974.	152
3-14	Places autorisées dans les centres d'accueil-hébergement du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1974.	153
3-15	Services de probation juvénile du Québec selon la région, 1974.	154
3-16	Personnel des services de probation juvénile du Québec selon la région, 1974.	155
3-17	Cour de Bien-être social du Québec (greffes et sous-greffes) selon la région, 1974.	156
3-18	Enfants placés dans les centres de garderie du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1973-74.	157
3-19	Enfants placés dans les centres d'accueil-transition du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1973-74.	158
3-20	Enfants placés dans les centres d'accueil-réadaptation du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1973-74. Handicapés physiques et sensoriels	159
3-21	Enfants placés dans les centres d'accueil-réadaptation du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1973-74. Déficients mentaux.	160
3.22	Enfants placés dans les centres d'accueil-réadaptation du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1973-74. Mésadaptés sociaux.	161
3-23	Enfants placés dans les centres d'accueil-hébergement du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1973-74.	162
3-24	Déboursés du ministère des Affaires sociales pour les enfants placés dans les centres d'accueil selon leur classe et la région, année financière 1973-74.	163
3-25	Enfants placés en foyers nourriciers au Québec selon le mois et la région, année financière 1973-74.	164
3-26	Déboursés du ministère des Affaires sociales pour les enfants placés en foyers nourriciers au Québec selon le mois et la région, année financière 1973-74.	165
SÉCURITÉ DU REVENU		
4-1	Bureaux d'aide sociale du Québec selon la région, 1974.	166
4-2	Bénéficiaires de l'aide sociale du Québec selon le mois et la région socio-sanitaire, 1974.	167
4-3	Déboursés de l'aide sociale du Québec selon la composition du ménage selon la région, 1974.	168
4-4	Bureaux de la Régie des rentes du Québec selon la région, 1974.	169

Numéro	*Titre*	*Page*
4-5	Bénéficiaires de la Régie des rentes du Québec selon la région, 1974.	170
4-6	Déboursés de la Régie des rentes du Québec selon le genre de rente et la région, 1974.	171
4-7	Centre de main-d'oeuvre au Québec selon la région, 1974.	172
4-8	Bureaux de la Commission d'assurance-chômage au Québec selon la région, 1974.	173
4-9	Bureaux de la Commission des accidents du travail du Québec selon la région, 1974.	174
DONNÉES GÉNÉRALES		
5-1	Centre d'aide juridique du Québec selon la région, 1974.	175
5-2	Commissions scolaires du Québec selon la région, 1974.	176
5-3	Bureaux de la Commission des loyers du Québec selon la région, 1974.	178
5-4	Bureaux régionaux de l'Office de la protection du consommateur selon la région, 1974.	178
5-5	Centres de bénévolat du Québec selon la région, 1974	
	Lois relevant du ministre des Affaires sociales.	179

LISTE DES GRAPHIQUES

Numéro	Titre	Page
1	Répartition de la population du Québec selon la région, 1971.	33
2	Taux de fécondité au Québec selon le groupe d'âge de la mère et la région, 1973.	49-50-51
3	Taux de natalité ethnique au Québec selon la région, 1973.	57
4	Taux de mortalité infantile au Québec selon la région, 1973.	58
5	Taux de mortalité au Québec selon le groupe d'âge et la région, 1973.	63-64-65-66-67
6	Taux de mortalité violente au Québec selon la cause de traumatisme et la région, 1973.	75
7	Taux brut de natalité au Québec selon la région, 1973.	80
8	Taux brut de nuptialité au Québec selon la région, 1973.	81
9	Taux brut de mortalité au Québec selon la région, 1973	81
10	Lits autorisés dans les centres hospitaliers du Québec pour 1,000 habitants selon la région, 1974.	90
11	Lits dressés dans les centres hospitaliers du Québec selon leur affectation et la région, 1973.	95
12	Archivistes médicales du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	99
13	Audioprothésistes du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	100
14	Chimistes professionnels du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	101
15	Chiropraticiens du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	102
16	Chirurgiens dentistes du Québec pour 10,000 habitants, 1974.	103
17	Chirurgiens dentistes spécialistes du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	105

Numéro	Titre	Page
18	Diététistes du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	106
19	Denturologistes du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	107
20	Ergothérapeutes du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	108
21	Hygiénistes dentaires du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	109
22	Infirmières et infirmiers du Québec pour 1,000 habitants, 1974.	110
23	Infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour 1,000 habitants, 1974.	111
24	Médecins du Québec pour 10,000 habitants, 1974.	119
25	Médecins du Québec dont l'activité médicale est à plein temps pour 10,000 habitants, 1974.	123
26	Opticiens d'ordonnances du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	126
27	Optométristes et opticiens du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	127
28	Orthophonistes et audiologistes du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	128
29	Pharmaciens du Québec selon leur catégorie pour 10,000 habitants, 1974.	131
30	Physiothérapeutes du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	132
31	Pôdiatres du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	133
32	Psychologues du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	134
33	Techniciens dentaires du Québec pour 100,000 habitants, 1974.	135
34	Techniciens en radiologie du Québec pour 10,000 habitants, 1974.	136
35	Technologistes médicaux du Québec pour 10,000 habitants, 1974.	137
36	Conseillers sociaux du Québec pour 10,000 habitants, 1974.	141
37	Travailleurs sociaux du Québec pour 10,000 habitants, 1974.	142

LES RÉGIONS SOCIO-SANITAIRES DU QUÉBEC

DIVISION DU QUÉBEC EN RÉGIONS SOCIO-SANITAIRES

Comme conséquence du règlement (a) élaboré en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, (L.Q. 1971, ch. 48), le territoire du Québec est divisé en douze (12) régions que nous appelons socio-sanitaires. Le texte légal spécifie clairement la division ainsi que son contenu. Il est comme suit :

1.1.1 Régions : Pour les fins du présent règlement, le territoire du Québec est divisé en 12 régions.

1) *Région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie :* le territoire décrit pour la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

2) *Région du Saguenay - Lac St-Jean :* le territoire décrit pour la région du Saguenay - Lac St-Jean à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

3) *Région de Québec :* le territoire décrit pour la région de Québec à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

4) *Région de Trois-Rivières :* le territoire décrit pour la région de Trois-Rivières à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

5) *Région des Cantons de l'Est :* le territoire décrit pour la région des Cantons de l'Est à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

6A) *Région de Montréal métropolitain :* cette partie du territoire de la région de Montréal décrite à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes, qui comprend l'Île Jésus et l'Île Bizard ;

6B) *Région des Laurentides-Lanaudière* (b) : cette partie du territoire de la région de Montréal décrite à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes, qui comprend les municipalités au nord de la Rivière Outaouais, des Milles-Îles et du Fleuve St-Laurent ;

6C) *Région Sud de Montréal :* cette partie du territoire de la région de Montréal décrite à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes, qui comprend les municipalités au sud de la Rivière Outaouais et du Fleuve St-Laurent y compris l'Île Perrot ;

7) *Région de l'Outaouais :* Le territoire décrit pour la région de l'Outaouais à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

8) *Région du Nord-Ouest :* le territoire décrit pour la région du Nord-Ouest à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

9) *Région de la Côté-Nord :* le territoire décrit pour la région de la Côte-Nord à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

10) *Région du Nouveau-Québec :* tout le territoire du Québec situé au nord des régions de la Côte-Nord, du Saguenay - Lac St-Jean et du Nord-Ouest.

a) Publié dans la Gazette officielle du Québec du 25 novembre 1972.

b) L'A.C. 1203-73 du 4.04.73, remplace au paragraphe 6B de cet article, le mot « Laurentides » par les mots « Laurentides-Lanaudière ».

LES CONSEILS RÉGIONAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

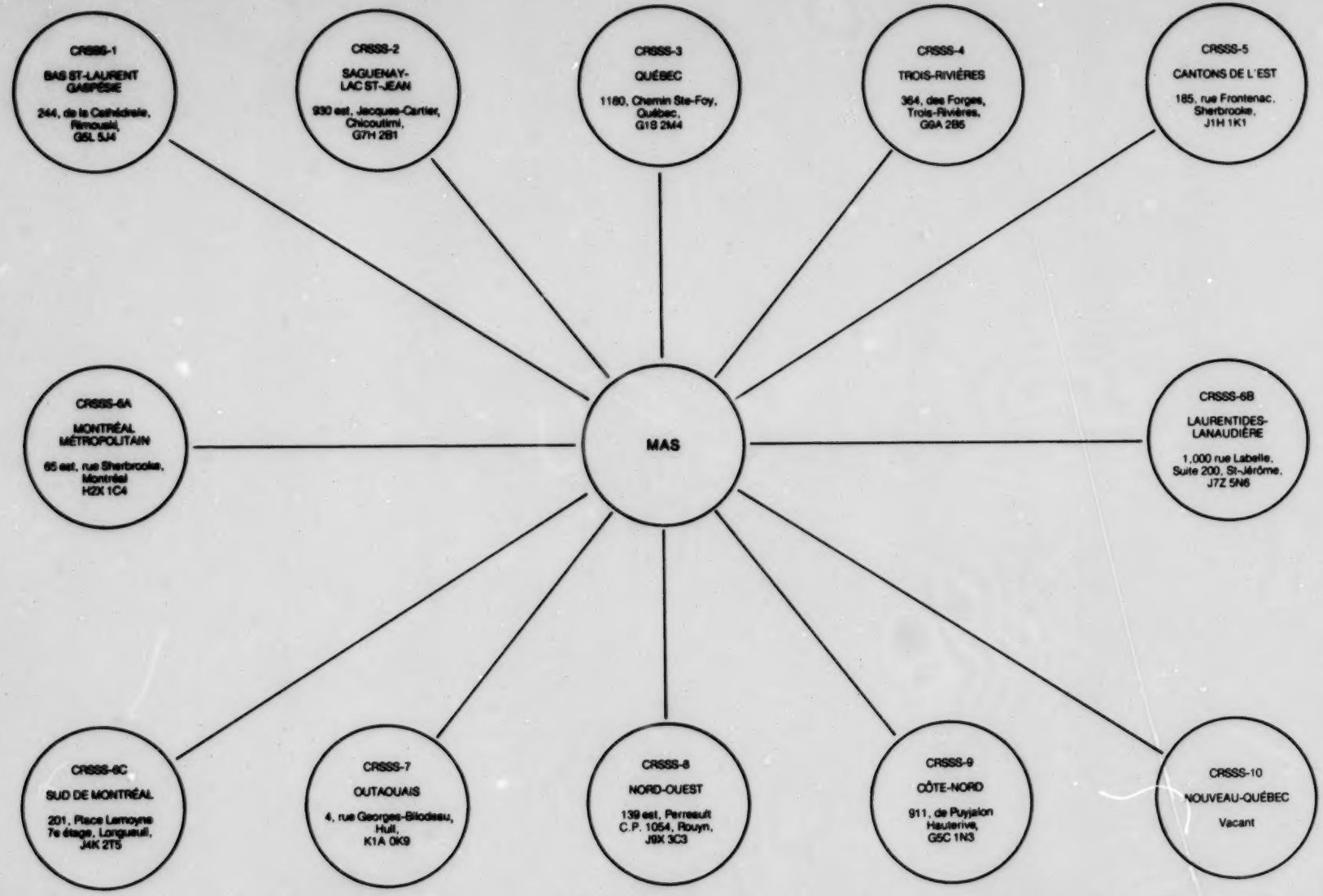

LES CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC) DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

LES CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC) DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	C.L.S.C.	
		En opération	En implantation
		(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	5
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	3
3	Québec	3	5
4	Trois-Rivières	1	2
5	Cantons de l'Est	2	1
6A	Montréal Métropolitain	3	12
6B	Laurentides / Lanaudière	1	3
6C	Sud de Montréal	2	11
6	Montréal (Total de)	6	26
7	Outaouais	2	8
8	Nord-Ouest	—	2
9	Côte-Nord	1	—
10	Nouveau-Québec	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		17	52

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Direction des programmes des Services sociaux, Direction générale de la programmation, Ministère des Affaires sociales, au 31 décembre 1974.

Tableau 1-1
POPULATION DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1971

Code régional	Région socio-sanitaire	Population	
		(nombre)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	232,598	3.9
2	Saguenay / Lac St-Jean	280,159	4.6
3	Québec	941,488	15.6
4	Trois-Rivières	420,694	7.0
5	Cantons de l'Est	224.184	3.7
6A	Montréal Métropolitain	2,187,153	36.3
6B	Laurentides / Lanaudière	392,389	6.5
6C	Sud de Montréal	843,916	14.0
6	Montréal (Total de)	3,423,458	56.8
7	Outaouais	243,352	4.0
8	Nord-Ouest	150,289	2.5
9	Côte-Nord	100,460	1.7
10	Nouveau-Québec	11,082	0.2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		6,027,764	100.0

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir du relevé des municipalités, Bureau de la statistique du Québec, du 11 juillet 1972.

Tableau 1-2
PRÉVISION DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION
au 1er juillet 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Population		
		Féminine	Masculine	Total
		(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	111,604	113,958	225,562
2	Saguenay / Lac St-Jean	136,658	140,452	277,110
3	Québec	483,988	472,232	956,220
4	Trois-Rivières	207,205	206,512	413,717
5	Cantons de l'Est	113,635	110,958	224,593
6A	Montréal Métropolitain	1,134,983	1,068,442	2,203,425
6B	Laurentides / Lanaudière	207,850	213,014	420,864
6C	Sud de Montréal	444,996	448,662	893,658
6	Montréal (Total de)	...	...	...
7	Outaouais	125,446	128,652	254,098
8	Nord-Ouest	67,998	70,765	138,763
9	Côte-Nord	49,280	51,556	100,836
10	Nouveau-Québec	7,154	7,840	14,994
ENSEMBLE DU QUÉBEC		3,084,116	3,028,177	6,112,293

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir des données fournies par le modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 1

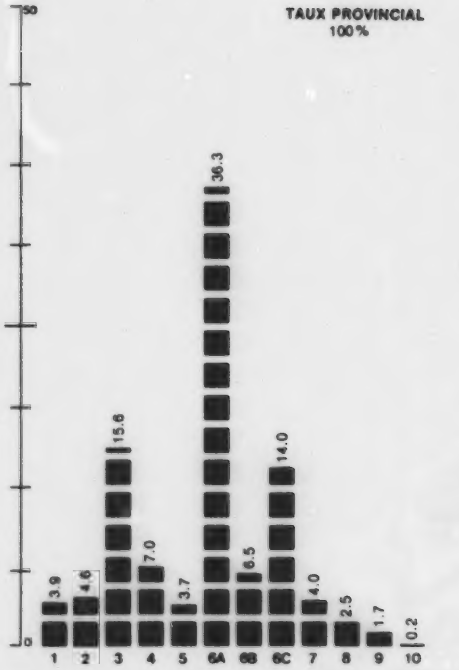

Répartition de la population du Québec selon les régions, 1971

Tableau 1-3
RAPPORT DE MASCULINITÉ DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LA RÉGION AU 1er JUILLET 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Hommes pour 100 femmes
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	102
2	Saguenay / Lac St-Jean	103
3	Québec	98
4	Trois-Rivières	100
5	Cantons de l'Est	98
6A	Montréal Métropolitain	94
6B	Laurentides / Lanaudière	102
6C	Sud de Montréal	101
6	Montréal (Total de)	—
7	Outaouais	103
8	Nord-Ouest	104
9	Côte-Nord	105
10	Nouveau-Québec	110
ENSEMBLE DU QUÉBEC		98

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir du tableau 1-2.

Tableau 1-4
POPULATION PRÉVUE DU QUÉBEC SELON L'ANNÉE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1975-80

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	ANNÉES					
			1975	1976	1977	1978	1979	1980
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	F	111,121	110,187	109,293	108,440	107,637	106,877
		M	113,345	112,145	110,978	109,857	108,793	107,779
		T	224,466	222,332	220,271	218,297	216,430	214,656
2	Saguenay / Lac St-Jean	F	138,453	136,056	135,694	135,357	135,077	134,863
		M	140,236	139,817	139,430	139,077	138,780	138,545
		T	276,691	275,873	275,124	274,434	273,857	273,408
3	Québec	F	485,394	486,205	491,037	493,896	496,850	499,896
		M	473,346	475,561	477,856	480,183	482,611	485,159
		T	958,740	963,766	968,893	974,081	979,461	985,055
4	Trois-Rivières	F	206,682	205,644	204,630	203,651	202,722	201,843
		M	205,953	204,654	203,784	202,758	201,796	200,877
		T	412,635	410,498	408,414	406,409	404,518	402,720
5	Cantons de l'Est	F	113,726	113,916	114,120	114,346	114,597	114,879
		M	110,967	111,001	111,055	111,126	111,240	111,396
		T	224,693	224,917	225,175	225,472	225,837	226,275
6A	Montréal Métropolitain	F	1,137,474	1,142,381	1,147,263	1,152,117	1,157,042	1,162,092
		M	1,068,949	1,069,830	1,070,673	1,071,470	1,072,334	1,073,333
		T	2,206,423	2,212,211	2,217,936	2,223,587	2,229,376	2,235,425
6B	Laurentides / Lanaudière	F	210,193	214,930	219,751	224,684	229,712	234,894
		M	215,409	220,231	225,138	230,135	235,253	240,512
		T	425,602	435,161	444,889	454,799	464,965	475,406
6C	Sud de Montréal	F	449,233	457,774	466,423	475,216	484,215	493,456
		M	452,667	460,642	468,662	476,744	484,945	493,332
		T	901,900	918,416	935,085	951,960	969,160	986,788
6	Montréal (Total de)	F	1,796,900	1,815,085	1,833,257	1,851,997	1,870,969	1,890,442
		M	1,737,025	1,750,703	1,764,473	1,777,849	1,792,532	1,807,177
		T	3,533,925	3,565,788	3,597,730	3,629,846	3,663,501	3,697,619
7	Outaouais	F	126,390	129,299	130,244	132,235	134,282	136,396
		M	129,545	131,377	133,257	135,201	137,226	139,328
		T	255,935	259,676	263,501	267,436	271,508	275,724
8	Nord-Ouest	F	67,386	66,160	64,933	63,718	62,504	61,291
		M	69,998	68,461	66,917	65,397	63,877	62,363
		T	137,384	134,621	131,850	129,115	126,381	123,654
9	Côte-Nord	F	49,484	49,893	50,310	50,734	51,194	51,672
		M	51,431	51,189	50,954	50,750	50,567	50,416
		T	100,915	101,082	101,264	101,484	101,761	102,088
10	Nouveau-Québec	F	7,200	7,304	7,402	7,499	7,606	7,718
		M	7,878	7,950	8,021	8,091	8,170	8,249
		T	15,078	15,254	15,423	15,590	15,776	15,967
ENSEMBLE DU QUÉBEC		F	3,092,653	3,109,691	3,126,962	3,144,504	3,162,671	3,181,576
		M	3,033,911	3,045,444	3,057,312	3,069,572	3,082,568	3,096,467
		T	6,126,564	6,155,135	6,184,274	6,214,076	6,245,239	6,278,043

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le modèle démographique SUPER-POP.

Tableau 1-5

POPULATION PRÉVUE DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Sexe	GROUPE D'ÂGE										Population totale
			0-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-64	65 +	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	F	35,879	15,143	10,987	7,843	6,130	5,361	5,712	5,547	12,657	7,787	113,066
		M	37,411	15,695	10,829	7,850	6,173	5,337	5,684	5,455	13,474	7,912	115,820
		T	73,290	30,838	21,816	15,693	12,303	10,718	11,396	11,002	26,131	15,699	228,886
2	Saguenay / Lac St-Jean	F	44,121	17,978	13,677	10,804	8,614	7,859	7,646	8,952	13,397	8,228	137,276
		M	46,308	18,851	14,100	11,039	8,818	7,854	7,612	8,868	13,534	8,114	141,098
		T	90,429	36,829	27,777	21,843	17,432	15,713	15,258	13,820	26,931	12,342	278,374
3	Québec	F	130,929	51,860	45,618	39,652	30,563	26,137	27,071	26,153	62,653	39,096	479,752
		M	137,234	53,181	45,021	38,467	31,037	25,732	26,012	24,891	57,268	30,046	468,889
		T	268,163	105,061	90,639	78,119	61,600	51,869	53,083	51,044	119,921	69,142	948,641
4	Trois-Rivières	F	56,452	24,289	19,505	15,182	12,273	11,181	12,031	11,974	28,176	17,702	208,765
		M	59,280	25,551	20,518	15,291	12,487	10,785	11,660	11,379	26,613	14,594	208,178
		T	115,732	49,840	40,023	30,473	24,760	21,966	23,711	23,353	54,789	32,296	416,943
5	Cantons de l'Est	F	31,780	12,636	10,622	8,669	6,561	5,630	6,093	6,133	14,977	10,260	113,381
		M	33,011	13,204	10,540	8,710	6,610	5,439	5,724	5,753	13,826	8,117	110,934
		T	64,791	25,840	21,162	17,379	13,171	11,069	11,817	11,886	28,803	18,397	224,315
6A	Montréal Métropolitain	F	266,060	99,200	103,626	101,297	77,305	68,275	71,196	70,263	166,205	103,999	1,127,426
		M	275,209	100,857	98,068	97,493	77,334	67,755	69,747	65,950	144,957	69,446	1,066,816
		T	541,269	200,057	201,694	198,790	154,639	136,030	140,943	136,213	311,162	173,445	2,194,242
6B	Laurentides / Lanaudière	F	59,925	21,605	16,487	16,133	13,741	11,899	11,452	10,361	23,982	15,276	200,861
		M	63,652	22,716	17,024	15,689	14,468	12,405	12,187	10,634	23,508	13,577	205,860
		T	123,577	44,321	33,511	31,822	28,209	24,304	23,639	20,995	47,490	28,853	406,721
6C	Sud de Montréal	F	128,443	45,068	36,628	35,679	30,350	26,026	25,396	23,592	50,374	30,761	436,600
		M	133,210	46,899	38,420	34,914	30,785	26,536	26,451	23,565	50,054	25,766	432,337
		T	261,653	91,967	75,048	70,593	61,135	52,562	51,847	47,157	100,428	56,527	868,937
6	Montréal (Total de)	F	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
		M	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
		T	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
7	Outaouais	F	38,647	13,545	10,884	10,132	7,875	6,729	6,516	6,257	13,701	8,356	122,642
		M	40,713	14,170	10,775	10,290	8,485	7,112	6,992	6,287	13,906	7,275	126,005
		T	79,360	27,715	21,659	20,422	16,360	13,841	13,508	12,544	27,607	15,631	248,647
8	Nord-Ouest	F	23,320	9,200	6,721	5,003	3,977	3,513	3,684	3,577	7,322	3,507	69,824
		M	24,381	9,566	6,768	5,157	3,964	3,477	3,745	3,610	8,108	4,284	73,060
		T	47,701	18,766	13,489	10,160	7,941	6,990	7,429	7,187	15,430	7,791	142,884
9	Côte-Nord	F	18,277	5,312	4,622	4,586	3,666	2,979	2,460	1,984	3,397	1,396	48,679
		M	18,548	5,541	4,719	4,604	3,960	3,320	3,038	2,472	4,244	1,479	51,925
		T	36,825	10,853	9,341	9,190	7,626	6,299	5,498	4,456	7,641	2,875	100,604
10	Nouveau-Québec	F	3,050	655	624	663	460	388	337	223	357	246	7,003
		M	3,188	692	717	703	504	497	399	294	563	174	7,731
		T	6,238	1,347	1,341	1,366	964	885	736	517	920	420	14,734
ENSEMBLE DU QUÉBEC		F	833,730	316,261	279,720	254,829	201,551	176,272	179,721	173,239	397,404	245,660	3,058,387
		M	870,788	326,627	277,402	251,882	205,439	176,424	179,067	168,916	369,591	186,813	3,010,949
		T	1,704,518	642,888	557,122	506,711	406,990	352,696	358,788	340,155	766,995	432,473	6,069,336

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir des données fournis par le modèle démographique SUPER-POP.

Tableau 1-6
POPULATION PRÉVUE DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	Groupe d'âge							Population totale
			0-14	15-49	0-4	5-12	13-17	18-64	65 —	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	F	32,298	57,870	8,134	18,463	14,657	61,855	8,012	111,121
		M	33,683	57,969	8,525	19,229	15,168	62,414	8,009	113,345
		T	65,981	115,859	16,659	37,692	29,825	124,269	16,021	224,466
2	Saguenay / Lac St-Jean	F	39,886	75,647	10,184	22,472	18,308	78,842	6,647	136,453
		M	42,020	77,629	10,831	23,634	18,943	80,462	6,366	140,238
		T	81,906	153,276	21,015	46,106	37,251	159,304	13,015	276,691
3	Québec	F	123,700	254,689	34,234	66,817	51,824	288,685	41,834	485,394
		M	129,669	253,347	36,040	72,201	53,666	280,076	31,363	473,346
		T	253,369	508,036	70,274	141,018	105,490	568,761	73,197	958,740
4	Trois-Rivières	F	51,162	107,851	12,920	29,046	23,744	122,365	18,607	206,682
		M	53,866	109,694	13,788	30,487	24,604	121,985	15,080	205,953
		T	105,028	217,545	26,708	59,533	48,348	244,350	33,696	412,635
5	Cantons de l'Est	F	29,639	57,657	8,091	16,654	12,391	65,884	10,906	113,726
		M	30,750	57,643	8,495	17,277	12,703	64,026	8,466	110,967
		T	60,389	115,300	16,586	33,931	25,094	129,710	19,372	224,693
6A	Montréal Métropolitain	F	252,151	603,142	70,906	140,339	102,592	713,242	110,395	1,137,474
		M	259,563	587,602	74,151	143,618	104,207	673,800	73,173	1,068,949
		T	511,714	1,190,744	145,057	283,957	206,799	1,387,042	183,568	2,206,423
6B	Laurentides / Lanaudière	F	58,661	109,718	15,227	33,798	24,003	120,758	16,407	210,193
		M	62,224	113,983	16,106	35,637	25,866	123,427	14,373	215,409
		T	120,885	223,701	31,333	69,435	49,869	244,185	30,780	425,602
6C	Sud de Montréal	F	124,964	237,348	32,930	71,567	50,337	261,302	33,097	449,233
		M	127,198	242,407	33,696	72,409	52,147	265,476	26,944	452,667
		T	252,162	479,753	66,626	143,975	102,484	526,778	62,041	901,900
6	Montréal (Total de)	F	...	...	...	...	...	...	...	...
		M	...	...	...	...	...	...	...	...
		T	...	...	...	...	...	...	...	...
7	Outaouais	F	36,837	65,602	9,992	20,901	14,623	71,616	9,258	126,390
		M	39,548	66,033	11,192	22,163	15,146	73,533	7,511	129,545
		T	76,385	133,635	21,184	43,064	29,769	145,149	16,769	255,935
8	Nord-Ouest	F	20,568	35,303	5,543	11,528	8,907	37,565	3,843	67,386
		M	21,570	35,769	5,905	11,981	9,348	38,256	4,508	69,998
		T	42,138	71,072	11,448	23,509	18,255	75,821	8,351	137,384
9	Côte-Nord	F	17,483	26,815	4,783	10,080	6,158	26,922	1,541	49,484
		M	17,610	27,855	4,944	9,979	6,362	28,584	1,562	51,431
		T	35,093	54,670	9,727	20,059	12,520	55,506	3,103	100,915
10	Nouveau-Québec	F	3,053	3,475	970	1,690	855	3,422	263	7,200
		M	3,132	3,975	1,033	1,706	900	4,054	185	7,876
		T	6,185	7,450	2,003	3,396	1,755	7,476	448	15,076
ENSEMBLE DU QUÉBEC		F	783,651	1,631,724	213,012	441,340	325,166	1,850,579	262,556	3,092,653
		M	817,515	1,638,987	223,699	458,642	337,652	1,818,504	195,414	3,033,911
		T	1,601,166	3,270,711	436,711	899,982	662,818	3,669,083	457,970	6,126,564

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir des données fournies par le modèle démographique SUPER-POP.

Tableau 1-7
SUPERFICIE ET DENSITÉ DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Population prévue au 1er janvier 1975	Superficie	Densité
		Habitants	(en m²)	(hab. m²)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	224,466	13,248	16.9
2	Saguenay / Lac St-Jean	276,691	41,154	6.7
3	Québec	958,740	17,002	56.3
4	Trois-Rivières	412,635	17,707	23.3
5	Cantons de l'Est	224,693	3,306	67.9
6A	Montréal Métropolitain	2,206,423	285	7,741.8
6B	Laurentides / Lanaudière	425,602	7,107	59.9
6C	Sud de Montréal	901,900	4,630	194.8
6	Montréal (Total de)	...	12,022	...
7	Outaouais	255,935	20,638	12.4
8	Nord-Ouest	137,384	22,407	6.1
9	Côte-Nord	100,915	100,195	1.0
10	Nouveau-Québec	15,078	348,657	0.0
ENSEMBLE DU QUÉBEC		6,126,564	596,336	10.2

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Bureau de la Statistique du Québec et le modèle démographique SUPER-POP.

Tableau 1-8
COMPOSANTES DES JEUNES ET DES PERSONNES ÂGÉES DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Population	
		0-15 ans	65 ans et plus
		(en %)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	32.1	7.1
2	Saguenay / Lac St-Jean	32.3	4.7
3	Québec	28.6	7.6
4	Trois-Rivières	27.8	8.2
5	Cantons de l'Est	29.1	8.6
6A	Montréal Métropolitain	25.1	8.3
6B	Laurentides / Lanaudière	30.9	7.2
6C	Sud de Montréal	30.1	6.9
6	Montréal (Total de)	...	...
7	Outaouais	32.2	6.6
8	Nord-Ouest	33.4	6.1
9	Côte-Nord	37.2	3.1
10	Nouveau-Québec	43.3	3.0
ENSEMBLE DU QUÉBEC		29.1	7.5

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir des données fournies par le modèle SUPER-POP.

Tableau 1-9
TAUX DE DÉPENDANCE AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Dépendance
		(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	64.5
2	Saguenay / Lac St-Jean	58.7
3	Québec	56.9
4	Trois-Rivières	56.2
5	Cantons de l'Est	60.6
6A	Montréal Métropolitain	50.1
6B	Laurentides / Lanaudière	61.3
6C	Sud de Montréal	59.0
6	Montréal (Total de)	...
7	Outaouais	63.3
8	Nord-Ouest	65.1
9	Côte-Nord	67.5
10	Nouveau-Québec	86.2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		55.7

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir de la prévision de population pour 1975 du modèle SUPER-POP.

Tableau 1-10
POPULATION DU QUÉBEC SELON LE TYPE DE MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION, 1971
(mise à jour au 1er juin 1974)

Code régional	Région socio-sanitaire	MUNICIPALITÉS									
		Cité		Ville		Village		Paroisse		Canton	
		(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3	49,715	10	47,839	16	18,238	54	47,649	8	8,140
2	Saguenay / Lac St-Jean	7	136,779	10	50,315	15	18,791	12	18,624	12	16,858
3	Québec	13	428,048	41	166,354	63	63,242	157	165,941	13	9,684
4	Trois-Rivières	5	164,074	13	102,089	40	31,409	80	79,835	9	5,602
5	Cantons de l'Est	2	93,992	13	52,557	21	14,029	7	5,307	33	32,574
6A	Montréal Métropolitain	16	2,050,820	13	128,203	1	1,412	2	6,718	—	—
6B	Laurentides / Lanaudière	6	99,057	24	128,047	22	35,140	58	86,077	11	10,271
6C	Sud de Montréal	12	325,740	51	302,330	54	47,273	99	116,020	16	22,507
6	Montréal (Total de)	34	2,475,617	88	558,580	77	83,825	159	208,815	27	32,778
7	Outaouais	1	63,580	9	82,590	22	25,824	7	4,381	40	26,852
8	Nord-Ouest	2	28,562	14	55,410	6	3,692	11	7,594	8	6,889
9	Côte-Nord	1	24,320	6	34,515	8	7,672	1	1,802	3	801
10	Nouveau-Québec	—	—	1	3,271	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		68	3,464,687	205	1,153,520	268	266,722	488	539,948	153	140,178

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de l'index des municipalités, Bureau de la Statistique du Québec, au 1er juin 1974.

Tableau 1-10 (fin)
POPULATION DU QUÉBEC SELON LE TYPE DE MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION, 1971
(mise à jour au 1er juin 1974)

Code régional	Région socio-sanitaire	MUNICIPALITÉS									
		Canton uni		Sans désignation		Réserve indienne		Territoire non organisé		Total	
		(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	51	57,827	2	1,261	17	1,929	161	232,598
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	26	33,591	3	2,818	15	2,103	100	279,879
3	Québec	2	2,565	94	103,281	3	898	19	1,475	405	941,488
4	Trois-Rivières	1	4,597	36	28,657	5	1,404	8	3,027	197	420,694
5	Cantons de l'Est	—	—	29	25,725	—	—	—	—	105	224,184
6A	Montréal Métropolitain	—	—	—	—	—	—	—	—	32	2,187,153
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	34	33,231	2	424	8	142	165	392,389
6C	Sud de Montréal	—	—	28	25,337	2	4,709	—	—	262	843,916
6	Montréal (Total de)	—	—	62	58,568	4	5,133	8	142	459	3,423,458
7	Outaouais	8	6,269	36	31,762	3	1,640	15	454	141	243,352
8	Nord-Ouest	1	606	27	20,434	4	1,057	15	22,979	88	147,223
9	Côte-Nord	1	619	18	22,286	7	3,816	8	4,629	53	100,460
10	Nouveau-Québec	—	—	1	3,346	7	4,550	5	3,261	14	14,428
ENSEMBLE DU QUÉBEC		13	14,656	380	385,477	38	22,577	110	39,999	1,723	6,027,764

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de l'index des municipalités, Bureau de la Statistique du Québec, au 1er juin 1974.

Tableau 1-11
POPULATION DU QUÉBEC SELON LA TAILLE DE LA MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION, 1971
(mise à jour au 1er juin 1974)

Code régional	Région socio-sanitaire	MUNICIPALITÉS								
		de 50,000 habitants et plus			de 30,000 à 49,999 habitants			de 20,000 à 29,999 habitants		
		(nombre)	(population)	(en %)	(nombre)	(population)	(en %)	(nombre)	(population)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	1	26,887	11.6
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—	1	33,893	12.1	2	51,052	18.2
3	Québec	2	256,218	27.2	1	33,443	3.6	1	22,003	2.3
4	Trois-Rivières	1	55,869	13.3	2	63,276	15.0	2	49,839	11.9
5	Cantons de l'Est	1	80,711	36.0	—	—	—	—	—	—
6A	Montréal Métropolitain	7	1,794,126	82.0	4	146,886	6.7	7	171,083	7.8
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	—	—	2	46,651	11.9
6C	Sud de Montréal	1	97,590	11.6	4	134,275	15.9	2	48,014	5.7
6	Montréal (Total de)	8	1,891,716	55.3	8	281,161	8.1	11	265,748	7.8
7	Outaouais	1	63,580	26.1	—	—	—	1	22,321	9.2
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	1	24,320	24.2
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		13	2,348,094	39.0	12	411,773	6.8	19	462,170	7.7

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de l'index des municipalités, Bureau de la Statistique du Québec, au 1er juin 1974.

Tableau 1-11 (suite)
POPULATION DU QUÉBEC SELON LA TAILLE DE LA MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION, 1971
(mise à jour au 1er juin 1974)

Code régional	Région socio-sanitaire	MUNICIPALITÉS								
		de 10,000 à 19,999 habitants			de 5,000 à 9,999 habitants			de 1,000 à 4,999 habitants		
		(nombre)	(population)	(en %)	(nombre)	(population)	(en %)	(nombre)	(population)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	29,052	12.5	3	17,861	7.7	56	106,417	45.7
2	Saguenay / Lac St-Jean	3	43,504	15.5	5	40,933	14.6	48	93,161	33.3
3	Québec	9	120,510	12.8	10	68,941	7.4	174	323,581	34.3
4	Trois-Rivières	3	41,706	9.9	4	32,432	7.7	60	110,744	26.3
5	Cantons de l'Est	1	13,281	5.9	5	34,209	15.3	27	55,097	24.6
6A	Montréal Métropolitain	1	19,389	0.9	5	32,911	1.5	7	22,751	1.1
6B	Laurentides / Lanaudière	5	80,185	20.5	8	61,636	15.7	74	168,130	42.9
6C	Sud de Montréal	11	170,332	20.2	11	74,494	8.8	120	249,420	29.5
6	Montréal (Total de)	17	269,906	7.9	24	169,041	4.9	201	440,301	12.9
7	Outaouais	1	15,640	6.4	6	47,685	19.6	31	50,717	20.8
8	Nord-Ouest	3	45,983	31.2	4	25,312	17.2	25	45,667	31.0
9	Côte-Nord	2	25,290	25.2	1	5,108	5.1	14	29,492	29.4
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	5	10,429	72.3
ENSEMBLE DU QUÉBEC		41	604,872	10.2	62	441,522	7.3	641	1,265,606	21.0

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de l'index des municipalités, Bureau de la Statistique du Québec, au 1er juin 1974.

Tableau 1-11 (fin)
POPULATION DU QUÉBEC SELON LA TAILLE DE LA MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION, 1971
(mise à jour au 1er juin 1974)

Code régional	Région socio-sanitaire	MUNICIPALITÉS					
		moins de 1,000 habitants			Total		
		(nombre)	(population)	(en %)	(nombre)	(population)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	99	52,381	22.5	161	232,598	100.0
2	Saguenay / Lac St-Jean	41	17,336	6.3	100	279,879	100.0
3	Québec	208	116,792	12.4	405	941,488	100.0
4	Trois-Rivières	125	66,828	15.9	197	420,694	100.0
5	Cantons de l'Est	71	40,886	18.2	105	224,184	100.0
6A	Montréal Métropolitain	1	7	0.0	32	2,187,153	100.0
6B	Laurentides / Lanaudière	76	35,787	9.0	165	392,389	100.0
6C	Sud de Montréal	113	69,791	8.3	262	843,916	100.0
6	Montréal (Total de)	190	105,585	3.1	459	3,423,458	100.0
7	Outaouais	101	43,409	17.9	141	243,352	100.0
8	Nord-Ouest	56	30,261	20.6	88	147,223	100.0
9	Côte-Nord	35	16,250	16.2	53	100,460	100.0
10	Nouveau-Québec	9	3,999	27.7	14	14,428	100.0
ENSEMBLE DU QUÉBEC		935	493,727	8.2	1,723	6,027,764	100.0

Source : Elaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de l'index des municipalités, Bureau de la Statistique du Québec, au 1er juin 1974.

Tableau 1-12
NAISSANCES VIVANTES AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Naissances vivantes	Taux pour 1,000 habitants*
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3,364	14.70
2	Saguenay / Lac St-Jean	4,599	16.53
3	Québec	14,483	15.27
4	Trois-Rivières	5,419	13.00
5	Cantons de l'Est	3,399	15.15
6A	Montréal Métropolitain	26,572	12.11
6B	Laurentides / Lanaudière	5,749	14.13
6C	Sud de Montréal	13,083	15.07
6	Montréal (Total de)	45,404	...
7	Outaouais	4,276	17.20
8	Nord-Ouest	2,555	17.89
9	Côte-Nord	2,229	22.16
10	Nouveau-Québec	433	29.46
ENSEMBLE DU QUÉBEC		86,161	14.20

* Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1973.

Source : Service du Registre de la population, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-13
NAISSANCES VIVANTES AU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Naissances vivantes			Naissances hors mariage	
		Masculines	Féminines	Total		
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(en %) *
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1,690	1,674	3,364	263	7.8
2	Saguenay / Lac St-Jean	2,363	2,236	4,599	237	5.2
3	Québec	7,514	6,969	14,483	916	6.3
4	Trois-Rivières	2,759	2,660	5,419	322	5.9
5	Cantons de l'Est	1,737	1,662	3,399	221	6.5
6A	Montréal Métropolitain	13,705	12,867	26,572	2,346	8.8
6B	Laurentides / Lanaudière	2,940	2,809	5,749	346	6.0
6C	Sud de Montréal	6,768	6,315	13,083	756	5.8
6	Montréal (Total de)	23,413	21,991	45,404	3,448	7.6
7	Outaouais	2,348	1,928	4,276	386	9.0
8	Nord-Ouest	1,354	1,201	2,555	302	11.8
9	Côte-Nord	1,163	1,066	2,229	232	10.4
10	Nouveau-Québec	227	206	433	96	22.2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		44,568	41,593	86,161	6,423	7.5

* Pourcentage en rapport au total des naissances vivantes de la région.

Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-14
NAISSANCES VIVANTES AU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	ÂGE DE LA MÈRE									
		0-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Inconnu	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	303	1,124	1,086	509	215	83	6	37	3,364
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	271	1,492	1,690	759	268	49	8	62	4,599
3	Québec	4	788	4,180	5,591	2,606	984	265	23	42	14,483
4	Trois-Rivières	1	351	1,636	2,068	921	323	85	9	25	5,419
5	Cantons de l'Est	—	255	1,191	1,275	423	159	50	1	45	3,399
6A	Montréal Métropolitain	9	1,654	8,200	10,273	4,513	1,493	355	12	63	26,572
6B	Laurentides / Lanaudière	1	285	1,768	2,353	949	293	76	3	21	5,749
6C	Sud de Montréal	4	752	3,872	5,424	2,196	644	151	10	30	13,083
6	Montréal (Total de)	14	2,691	13,840	18,050	7,658	2,430	582	25	114	45,404
7	Outaouais	2	426	1,599	1,454	539	185	61	4	6	4,276
8	Nord-Ouest	4	314	991	775	309	119	32	3	8	2,555
9	Côte-Nord	1	241	770	747	309	129	28	1	3	2,229
10	Nouveau-Québec	1	71	123	127	56	36	8	3	8	433
ENSEMBLE DU QUÉBEC		28	5,711	26,946	32,863	14,089	4,848	1,243	83	350	86,161

Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-15
TAUX DE FECONDITE DU QUEBEC SELON LE GROUPE D'AGE DE LA MERE ET LA REGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE							
		15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Total (15-49)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	20.01	102.36	138.52	83.03	39.96	14.53	1.08	59.27
2	Saguenay / Lac St-Jean	15.08	109.14	156.48	88.15	34.14	6.41	1.15	62.55
3	Québec	15.18	91.64	141.00	85.27	37.65	9.78	0.88	58.60
4	Trois-Rivières	14.45	83.89	136.23	75.06	28.89	7.06	0.75	50.90
5	Cantons de l'Est	20.19	112.14	147.22	64.48	28.24	8.21	0.16	60.33
6A	Montréal Métropolitain	16.67	79.13	101.42	58.38	21.86	4.98	0.17	44.93
6B	Laurentides / Lanaudière	13.19	107.28	145.87	69.06	24.64	6.63	0.29	56.53
6C	Sud de Montréal	16.68	105.73	152.06	72.35	24.75	5.94	0.42	58.71
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...	...	...	...	...
7	Outaouais	31.46	146.96	143.53	68.48	27.52	9.37	0.64	69.00
8	Nord-Ouest	34.13	147.47	155.00	77.83	33.90	8.69	0.84	71.51
9	Côte-Nord	45.38	166.66	163.10	84.42	43.43	11.38	0.50	87.00
10	Nouveau-Québec	109.23	198.38	192.42	121.73	94.73	24.24	13.45	128.96
ENSEMBLE DU QUÉBEC		18.05	96.33	128.96	69.90	27.50	6.91	0.48	54.44

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du tableau 1-14 et le modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 2

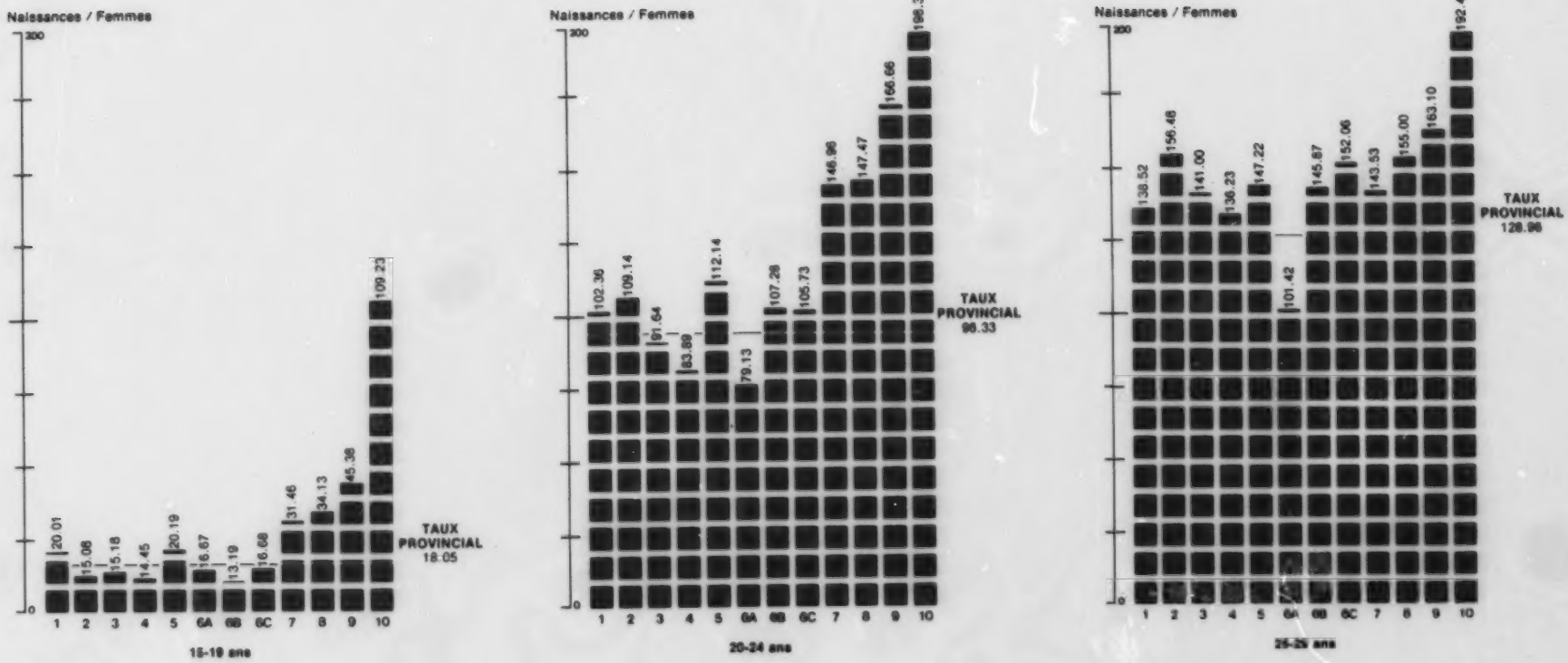

Fécondité au Québec selon la région, 1973

Graphique 2

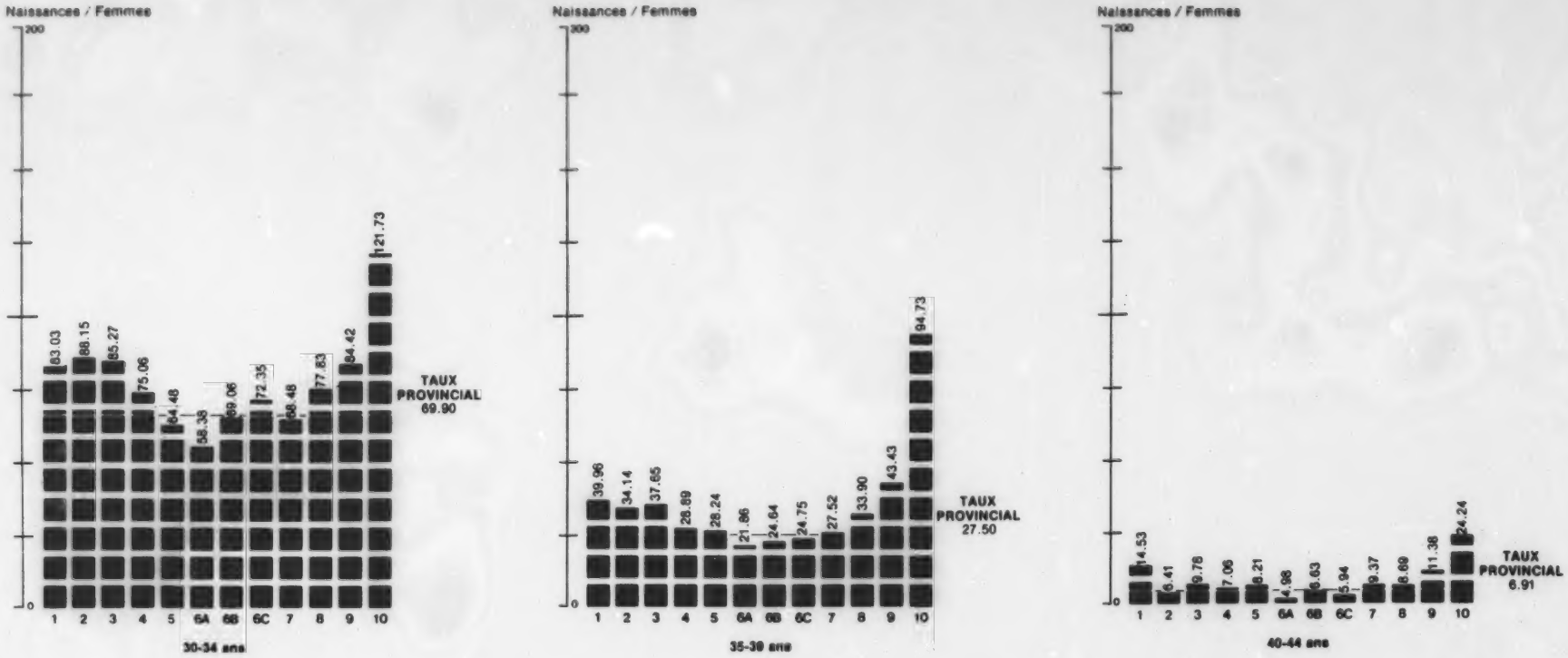

Fécondité au Québec selon la région, 1973

Graphique 2

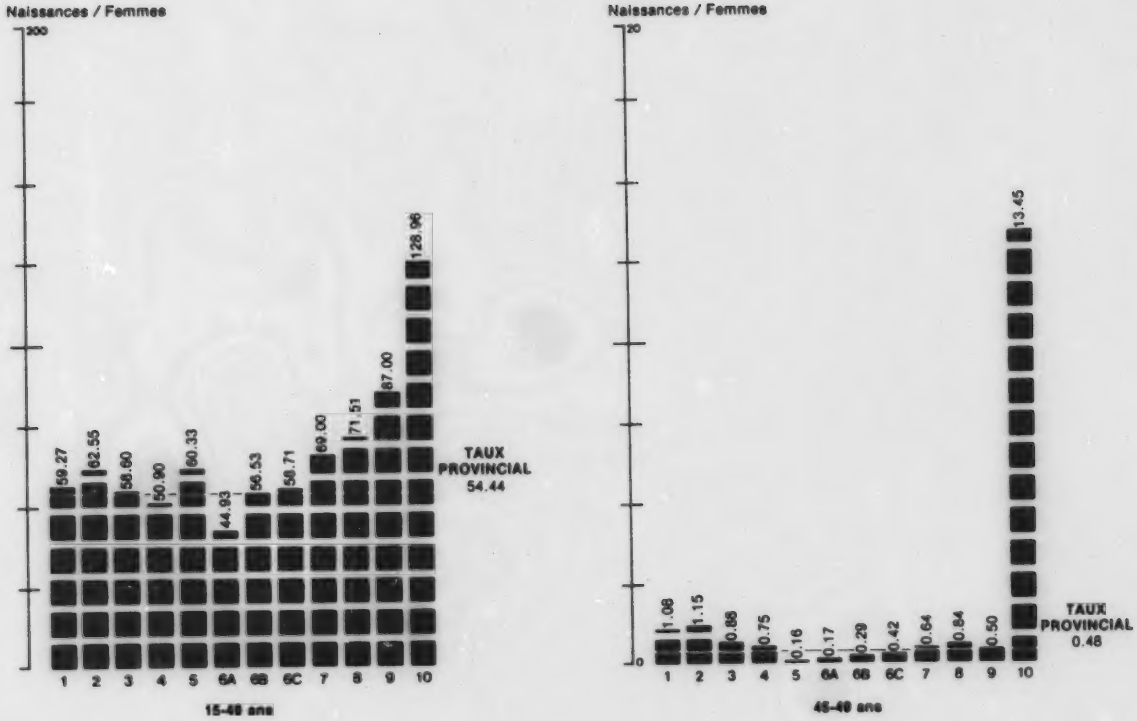

Fécondité au Québec selon la région, 1973

Tableau 1-16

NAISSANCES HORS MARIAGE AU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE									
		Moins de 15 ans	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Inconnu	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	104	83	27	6	6	1	—	35	263
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	72	66	21	10	5	3	—	60	237
3	Québec	3	324	313	143	58	35	8	1	31	916
4	Trois-Rivières	1	108	105	48	25	8	2	—	25	322
5	Cantons de l'Est	—	78	54	29	10	5	2	—	43	221
6A	Montréal Métropolitain	9	699	775	463	216	103	26	1	54	2,346
6B	Laurentides / Lanaudière	1	110	113	58	31	7	7	—	19	346
6C	Sud de Montréal	3	268	245	128	54	20	12	1	25	756
6	Montréal (Total de)	13	1,077	1,133	649	301	130	45	2	98	3,448
7	Outaouais	2	186	119	50	17	8	1	—	3	386
8	Nord-Ouest	4	124	102	41	13	9	2	—	7	302
9	Côte-Nord	1	101	76	28	16	6	1	—	3	232
10	Nouveau-Québec	1	37	24	24	5	4	—	—	1	96
ENSEMBLE DU QUÉBEC		26	2,211	2,075	1,060	461	216	65	3	306	6,423

Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-17
NAISSANCES PRÉMATURÉES SUIVANT L'ÂGE DE LA MÈRE ET TAUX DE PRÉMATURITÉ AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE									Total	Taux de prématurité
		Moins de 15 ans	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Inconnu		
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	32	76	78	38	14	5	—	7	250	7.43
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	22	112	120	90	30	2	1	8	385	8.37
3	Québec	1	101	315	413	231	85	28	7	3	1,184	8.17
4	Trois-Rivières	—	39	164	186	59	27	6	—	4	485	8.94
5	Cantons de l'Est	—	23	92	69	32	18	5	—	5	244	7.17
6A	Montréal Métropolitain	2	170	698	740	362	110	37	3	8	2,130	8.01
6B	Laurentides / Lanaudière	—	31	152	194	86	25	6	1	3	498	8.66
6C	Sud de Montréal	—	77	335	420	161	61	11	1	3	1,069	8.17
6	Montréal (Total de)	2	278	1,185	1,354	609	196	54	5	14	3,697	8.14
7	Outaouais	—	48	133	113	56	25	7	—	1	383	8.95
8	Nord-Ouest	1	34	82	55	21	9	1	—	1	204	7.98
9	Côte-Nord	1	23	63	52	33	10	4	—	2	188	8.43
10	Nouveau-Québec	—	5	13	12	3	3	1	—	1	38	8.77
ENSEMBLE DU QUÉBEC		5	605	2,235	2,452	1,172	417	113	13	46	7,058	8.19

Notes : On considère naissances prématurées les naissances de 2,500 g. et moins de poids. Le taux de prématurité a été calculé par rapport à 100 naissances vivantes de l'unité géographique.

Source : Élaboration du Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données du Service du Registre de la population du Québec, 1975.

Tableau 1-18
NAISSANCES VIVANTES AU QUÉBEC SELON L'ORIGINE ETHNIQUE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	ORIGINE ETHNIQUE										
		Française	Britannique	Italienne	Juive	Grecque	Allemande	Indienne	Esquimaude	Inconnue	Autres	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3,109	130	3	—	—	1	20	—	50	51	3,364
2	Saguenay / Lac St-Jean	4,324	55	7	1	—	2	114	—	64	52	4,599
3	Québec	14,051	169	21	—	5	14	17	—	27	179	14,483
4	Trois-Rivières	5,225	47	11	—	3	5	61	—	27	40	5,419
5	Cantons de l'Est	3,039	206	7	—	3	5	—	—	43	96	3,399
6A	Montréal Métropolitain	15,817	2,478	2,587	929	683	231	10	1	236	3,600	26,572
6B	Laurentides / Lanaudière	5,316	189	48	8	3	13	6	—	23	143	5,749
6C	Sud de Montréal	11,243	873	112	8	34	48	86	1	73	605	13,083
6	Montréal (Total de)	32,376	3,540	2,747	945	720	292	102	2	332	4,348	45,404
7	Outaouais	3,537	254	11	1	—	22	66	—	17	368	4,276
8	Nord-Ouest	2,382	50	5	—	—	3	71	—	3	41	2,555
9	Côte-Nord	1,934	119	5	1	—	4	131	—	3	32	2,229
10	Nouveau-Québec	99	28	3	1	1	1	91	169	30	10	433
ENSEMBLE DU QUÉBEC		70,076	4,598	2,820	949	732	349	673	171	596	5,197	86,161

Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-19
TAUX DE NATALITÉ ETHNIQUE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	ORIGINE ETHNIQUE								
		Française	Britannique	Italienne	Juive	Grecque	Allemande	Indienne	Esquimaude	Autres
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	924.19	38.64	0.89	—	—	0.29	5.94	—	15.16
2	Saguenay / Lac St-Jean	940.20	11.95	1.52	0.21	—	0.43	24.78	—	6.95
3	Québec	970.17	11.66	1.44	—	0.34	0.96	1.17	—	12.35
4	Trois-Rivières	964.20	8.67	2.02	—	0.55	0.92	11.25	—	7.38
5	Cantons de l'Est	894.08	60.60	2.05	—	0.88	1.47	—	—	28.24
6A	Montréal Métropolitain	595.25	93.25	97.35	34.96	25.70	8.69	0.37	0.03	135.48
6B	Laurentides / Lanaudière	924.68	32.87	8.34	1.39	0.52	2.26	1.04	—	24.87
6C	Sud de Montréal	859.35	66.72	8.56	0.61	2.9	3.66	6.57	0.07	46.24
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...	...	...	...	...	...
7	Outaouais	827.17	59.40	2.57	0.23	—	5.14	15.43	—	86.06
8	Nord-Ouest	932.28	19.56	1.95	—	—	1.17	27.78	—	16.04
9	Côte-Nord	867.65	53.38	2.24	0.44	—	1.79	58.77	—	14.35
10	Nouveau-Québec	228.63	64.66	6.92	2.30	2.30	2.30	210.16	390.30	23.09
ENSEMBLE DU QUÉBEC		813.31	53.36	32.73	11.01	8.50	4.05	7.81	1.98	60.31

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir du tableau 1-18.

Graphique 3

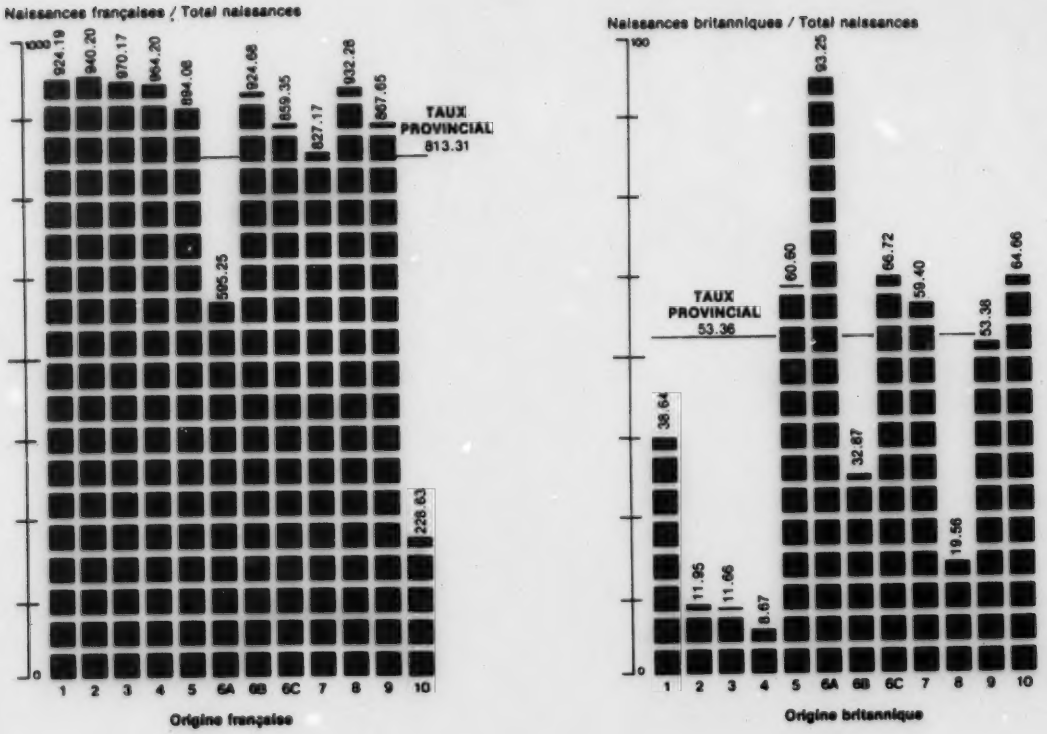

Natalité ethnique du Québec selon la région, 1973

Tableau 1-20

MORTINAISSANCES, DÉCÈS NÉONATALS PRÉCOCES, DÉCÈS NÉONATALS ET DÉCÈS INFANTILES AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Morti-naissances	Décès néonatals précoces	Décès néonatals	Décès infantiles	Taux de mortalité infantile
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	43	42	46	69	20.53
2	Saguenay / Lac St-Jean	46	67	76	106	23.09
3	Québec	143	162	180	242	16.71
4	Trois-Rivières	54	66	76	92	17.00
5	Cantons de l'Est	28	28	33	49	14.45
6A	Montréal Métropolitain	259	240	284	386	14.52
6B	Laurentides / Lanaudière	60	50	52	79	13.76
6C	Sud de Montréal	111	100	116	164	12.53
6	Montréal (Total de)	430	390	452	629	13.85
7	Outaouais	54	50	55	74	17.33
8	Nord-Ouest	25	41	44	60	23.52
9	Côte-Nord	16	28	33	44	19.81
10	Nouveau-Québec	3	3	4	19	44.18
ENSEMBLE DU QUÉBEC		842	877	999	1,384	16.06

Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Graphique 4

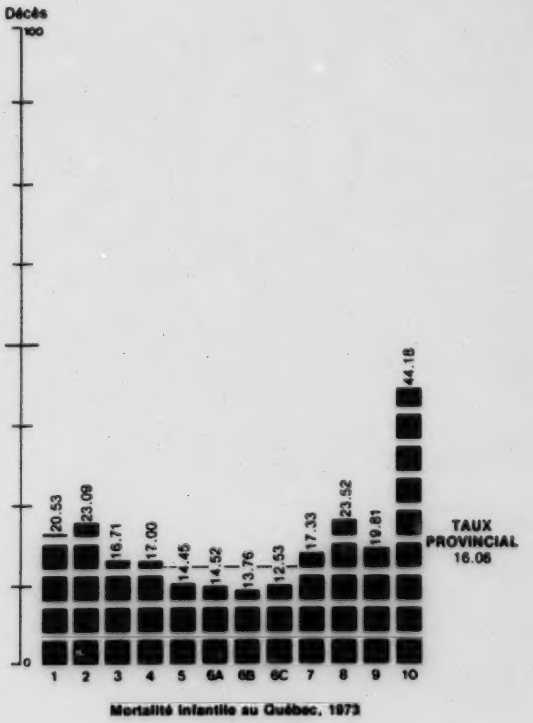

Mortalité infantile au Québec, 1973

Tableau 1-21
DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Décès			
		Masculins	Féminins	Total	Taux pour 1,000 habitants*
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1,035	574	1,609	7.16
2	Saguenay / Lac St-Jean	1,041	614	1,655	5.94
3	Québec	3,929	2,739	6,668	7.04
4	Trois-Rivières	1,924	1,300	3.224	7.81
5	Cantons de l'Est	1,009	774	1,783	8.16
6A	Montréal Métropolitain	9,138	7,394	16,532	7.54
6B	Laurentides / Lanaudière	1,737	1,114	2,851	6.90
6C	Sud de Montréal	3,200	2,317	5,517	6.31
6	Montréal (Total de)	14,075	10,825	24,900	...
7	Outaouais	1,040	661	1,701	6.83
8	Nord-Ouest	701	299	1,000	7.05
9	Côte-Nord	293	160	453	4.39
10	Nouveau-Québec	35	24	59	2.62
ENSEMBLE DU QUÉBEC		25,082	17,970	43,052	7.08

* Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1973.
Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-22

DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LE SEXE, LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	GROUPE D'ÂGE							
			Moins d'un an	1-4	5-9	10-24	25-34	35-39	40-44	45-49
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	46	9	10	97	30	20	22	30
		F	23	7	8	21	10	11	13	19
		T	69	16	18	118	40	31	35	49
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	50	13	15	95	53	20	38	47
		F	56	8	7	40	21	10	10	20
		T	106	21	22	135	74	30	48	67
3	Québec	M	145	27	22	229	121	58	114	166
		F	97	21	23	79	54	29	60	73
		T	242	48	45	308	175	87	174	239
4	Trois-Rivières	M	46	15	15	106	47	24	45	69
		F	46	13	7	40	30	12	27	37
		T	92	28	22	146	77	36	72	106
5	Cantons de l'Est	M	24	9	5	42	30	11	17	25
		F	25	6	3	16	9	7	15	19
		T	49	15	8	58	39	18	32	44
6A	Montréal Métropolitain	M	222	37	49	313	229	156	264	399
		F	164	32	22	128	131	93	141	232
		T	386	69	71	441	360	249	405	631
6B	Laurentides / Lanaudière	M	44	14	13	103	39	25	38	61
		F	35	12	9	29	24	16	25	39
		T	79	26	22	132	63	41	63	100
6C	Sud de Montréal	M	102	37	26	168	107	57	102	135
		F	62	18	19	60	35	39	41	87
		T	164	55	45	228	142	96	143	222
6	Montréal (Total de)	M	368	88	88	584	375	238	404	595
		F	261	62	50	217	190	148	207	358
		T	629	150	138	801	565	386	611	953
7	Outaouais	M	49	8	6	69	35	18	21	50
		F	25	12	5	16	13	12	18	34
		T	74	20	11	85	48	30	39	84
8	Nord-Ouest	M	42	3	10	58	42	13	19	30
		F	18	5	1	19	14	2	7	7
		T	60	8	11	77	56	15	26	37
9	Côte-Nord	M	24	6	8	37	21	8	17	12
		F	20	3	5	13	8	8	9	4
		T	44	9	13	50	29	16	26	16
10	Nouveau-Québec	M	9	2	2	4	2	1	1	2
		F	10	—	—	—	1	—	—	—
		T	19	2	2	4	3	1	1	2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	803	180	181	1,321	756	411	698	1,026
		F	581	137	109	461	350	239	366	571
		T	1,384	317	290	1,782	1,106	650	1,064	1,597

Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-22 (fin)

DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LE SEXE, LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	GROUPE D'ÂGE						
			50-54	55-59	60-64	65-69	70 +	Inconnu	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	50	79	103	97	441	1	1,035
		F	32	25	34	40	331	—	574
		T	82	104	137	137	772	1	1,609
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	59	69	121	128	333	—	1,041
		F	31	47	53	44	267	—	614
		T	90	116	174	172	600	—	1,655
3	Québec	M	248	318	402	432	1,647	—	3,929
		F	98	160	237	245	1,563	—	2,739
		T	346	478	639	677	3,210	—	6,668
4	Trois-Rivières	M	110	158	190	238	860	1	1,924
		F	53	79	96	129	730	1	1,300
		T	163	237	286	367	1,590	2	3,224
5	Cantons de l'Est	M	51	70	115	146	464	—	1,009
		F	31	43	61	77	462	—	774
		T	82	113	176	223	926	—	1,783
6A	Montréal Métropolitain	M	589	890	1,072	1,191	3,727	—	9,138
		F	359	468	602	749	4,273	—	7,394
		T	948	1,358	1,674	1,940	8,000	—	16,532
6B	Laurentides / Lanaudière	M	93	144	190	197	775	1	1,737
		F	51	69	95	91	619	—	1,114
		T	144	213	285	288	1,394	1	2,851
6C	Sud de Montréal	M	181	261	329	385	1,308	2	3,200
		F	97	148	158	216	1,337	—	2,317
		T	278	409	487	601	2,645	2	5,517
6	Montréal (Total de)	M	863	1,295	1,591	1,773	5,810	3	14,075
		F	507	685	855	1,056	6,229	—	10,825
		T	1,370	1,980	2,446	2,829	12,039	3	24,900
7	Outaouais	M	73	106	116	106	383	—	1,040
		F	28	43	52	61	341	1	661
		T	101	149	168	167	724	1	1,701
8	Nord-Ouest	M	41	45	68	82	248	—	701
		F	21	16	25	36	128	—	299
		T	62	61	93	118	376	—	1,000
9	Côte-Nord	M	14	18	23	34	71	—	293
		F	6	4	12	5	63	—	160
		T	20	22	35	39	134	—	453
10	Nouveau-Québec	M	1	2	1	1	7	—	35
		F	—	2	1	2	8	—	24
		T	1	4	2	3	15	—	59
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	1,510	2,160	2,730	3,037	10,264	5	25,082
		F	807	1,104	1,426	1,695	10,122	2	17,970
		T	2,317	3,264	4,156	4,732	20,386	7	43,052

Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-23
TAUX DE MORTALITÉ SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPES D'ÂGE												
		1-4	5-9	10-24	25-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70 +	Total (1 +)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1.09	0.72	1.43	1.43	2.89	3.07	4.45	8.23	11.89	18.48	23.88	70.66	6.83
2	Saguenay / Lac St-Jean	1.17	0.72	1.32	1.88	1.91	3.15	4.85	8.03	13.31	24.83	32.93	84.28	5.65
3	Québec	0.83	0.49	1.02	1.25	1.68	3.28	4.68	7.52	11.95	18.84	25.18	70.24	6.87
4	Trois-Rivières	1.20	0.56	1.06	1.39	1.64	3.04	4.54	7.79	12.90	18.47	29.15	76.13	7.61
5	Cantons de l'Est	1.07	0.36	0.80	1.28	1.63	2.71	3.70	7.55	11.78	21.07	32.86	75.54	7.84
6A	Montréal Métropolitain	0.57	0.38	0.73	1.02	1.83	2.87	4.63	7.93	13.15	18.96	28.22	72.72	7.46
6B	Laurentides / Lanaudière	1.01	0.51	1.04	1.05	1.69	2.67	4.76	7.86	13.60	21.08	25.40	75.14	6.91
6C	Sud de Montréal	0.98	0.49	0.85	1.08	1.83	2.76	4.71	6.99	12.26	17.82	27.93	70.92	6.25
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
7	Outaouais	1.16	0.40	1.07	1.30	2.17	2.89	6.70	9.26	16.21	22.36	28.30	66.91	6.65
8	Nord-Ouest	0.79	0.68	1.50	3.09	2.15	3.50	5.15	10.36	11.81	21.73	35.45	70.82	6.69
9	Côte-Nord	1.07	0.98	1.50	1.72	2.54	4.73	3.59	6.08	8.79	18.94	29.35	58.21	4.15
10	Nouveau-Québec	1.14	0.91	0.87	1.29	1.13	1.36	3.87	2.59	12.78	9.05	15.00	—	2.79
ENSEMBLE DU QUÉBEC		0.86	0.50	0.96	1.21	1.84	2.97	4.69	7.80	12.81	19.33	27.98	72.17	6.96

Les taux du total de chaque région ou du Québec sont calculés en rapport des populations respectives d'un an et plus et le nombre total de décès d'un an et plus.

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir des tableaux 1-22 et le modèle SUPER-POP.

Graphique 5

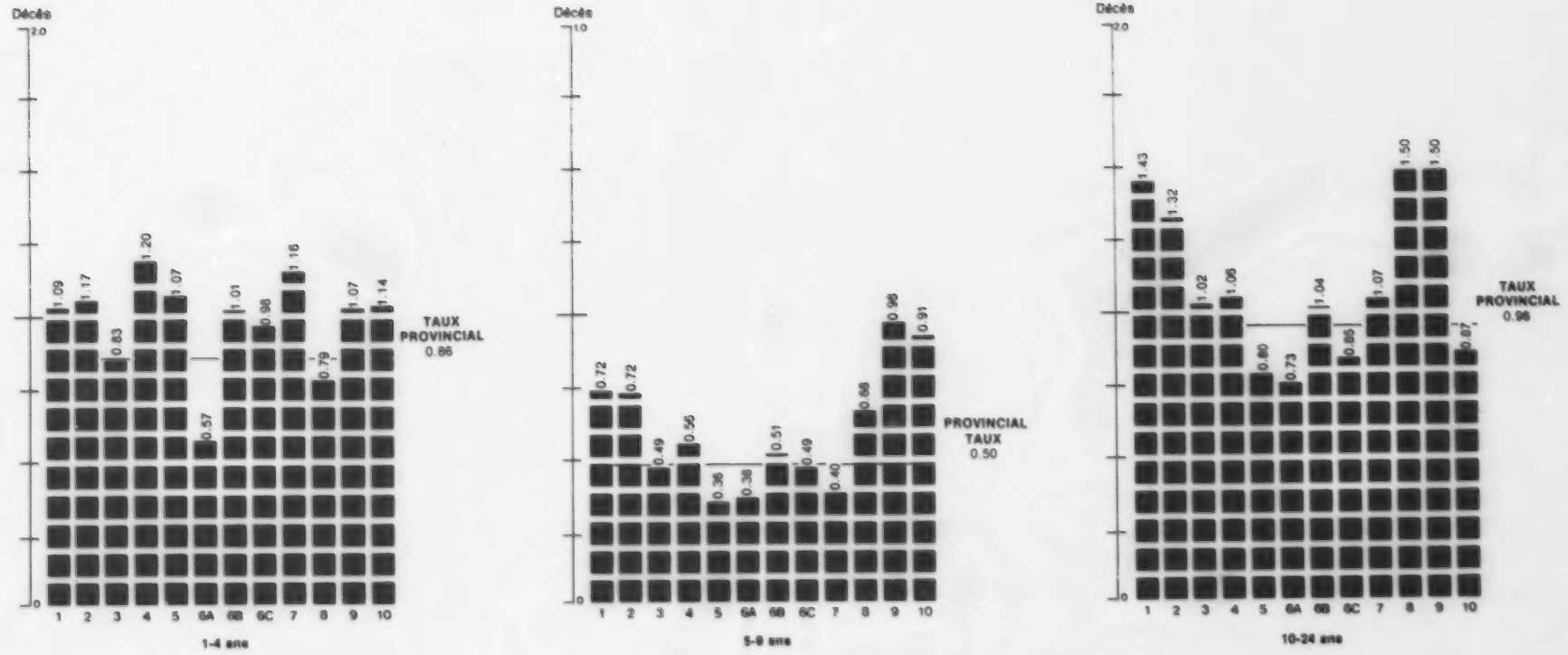

Mortalité au Québec selon les régions, 1973

Graphique 5

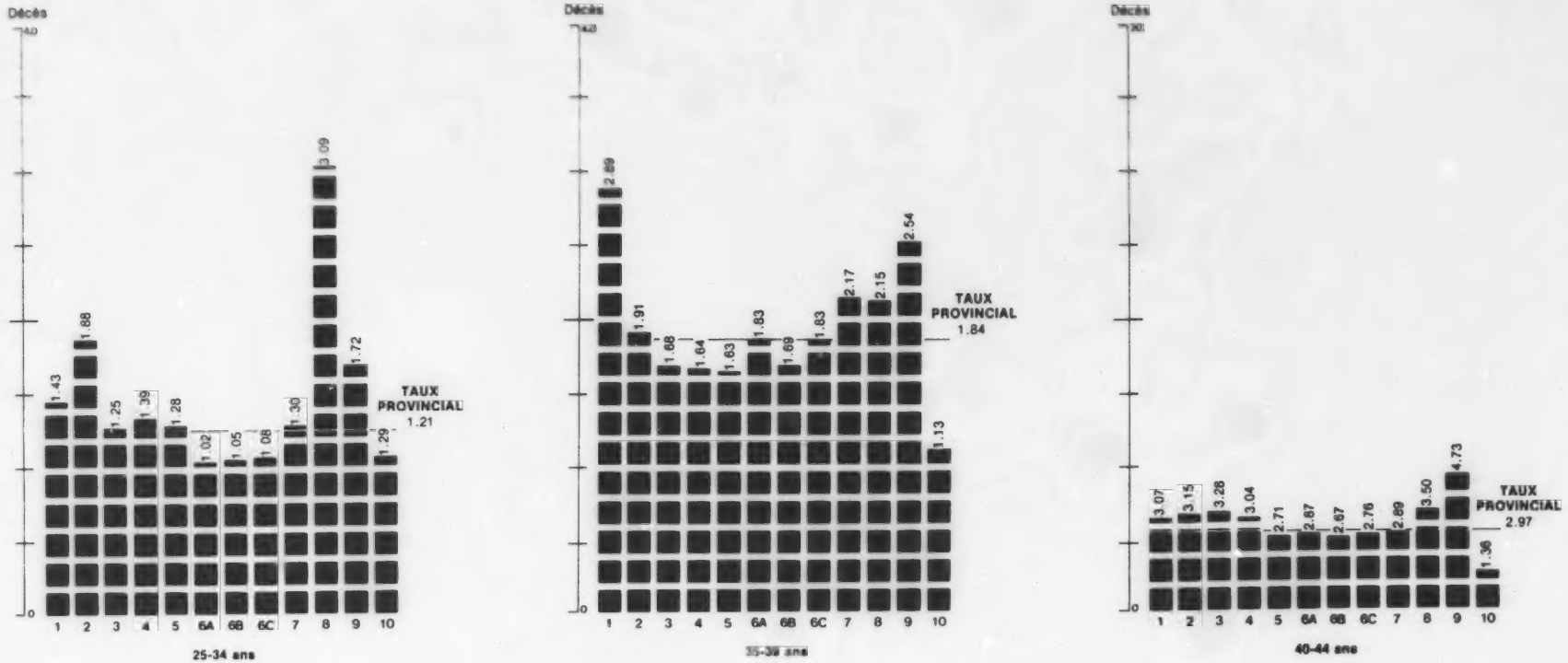

Mortalité au Québec selon les régions, 1973

Graphique 5

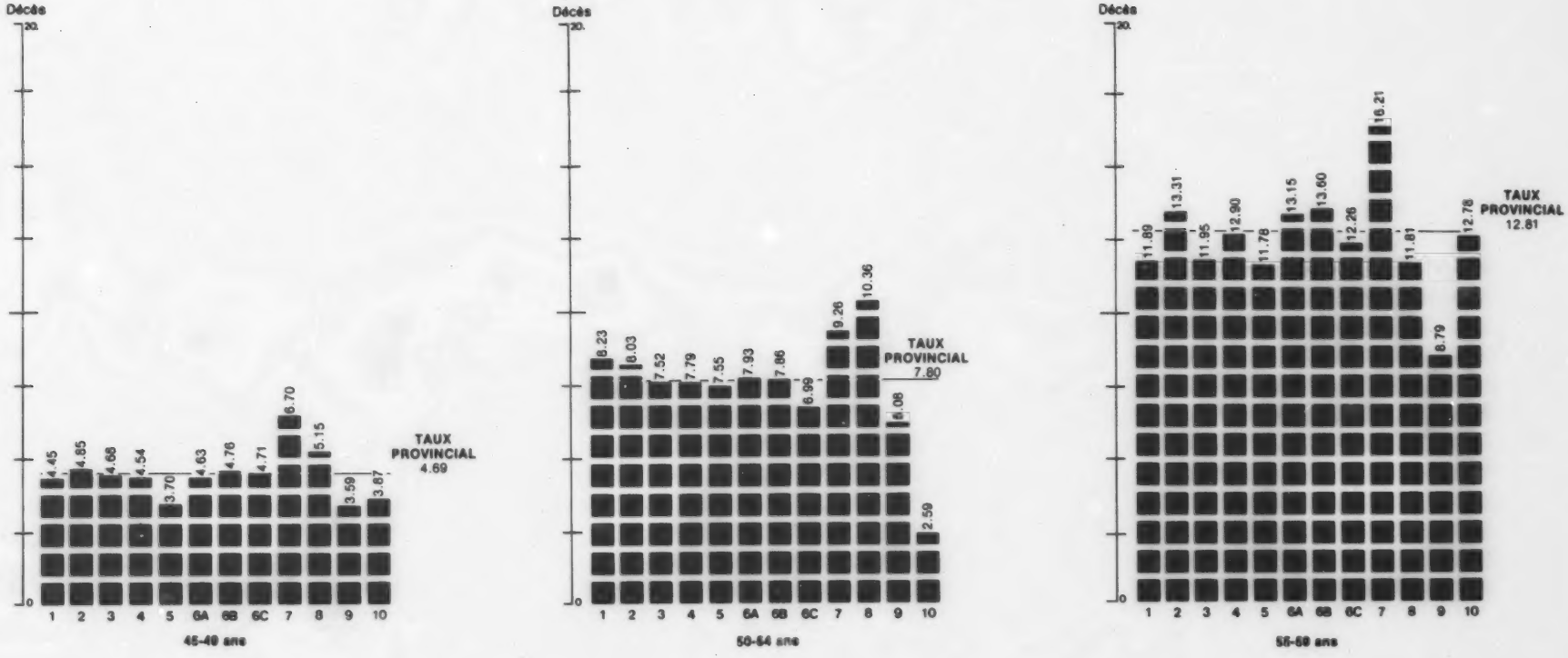

Mortalité au Québec selon les régions, 1973

Graphique 5

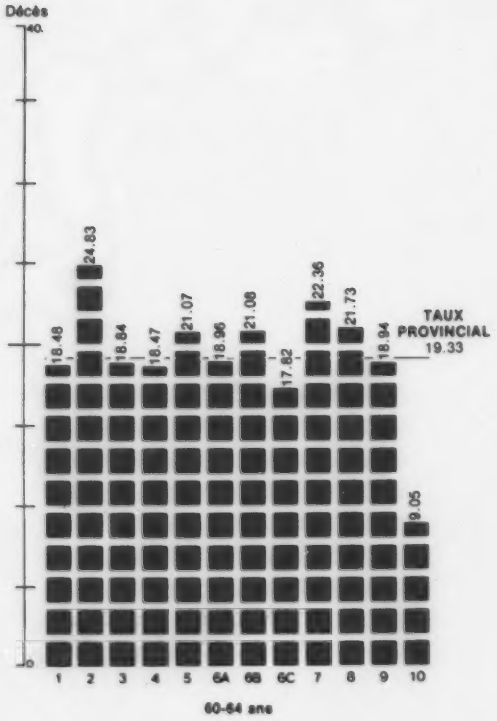

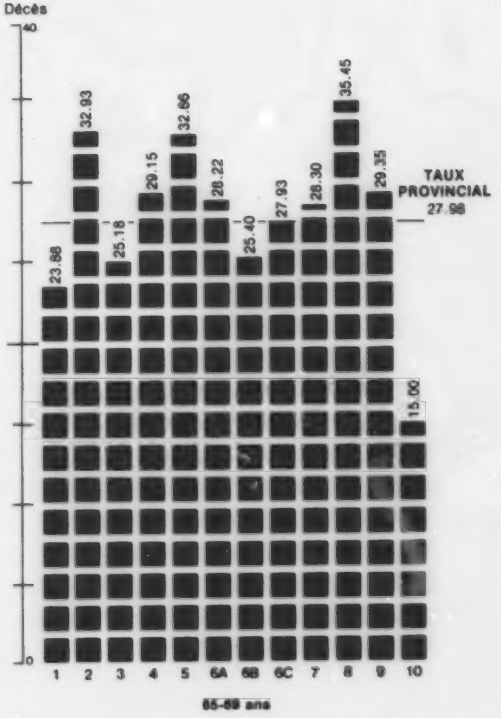

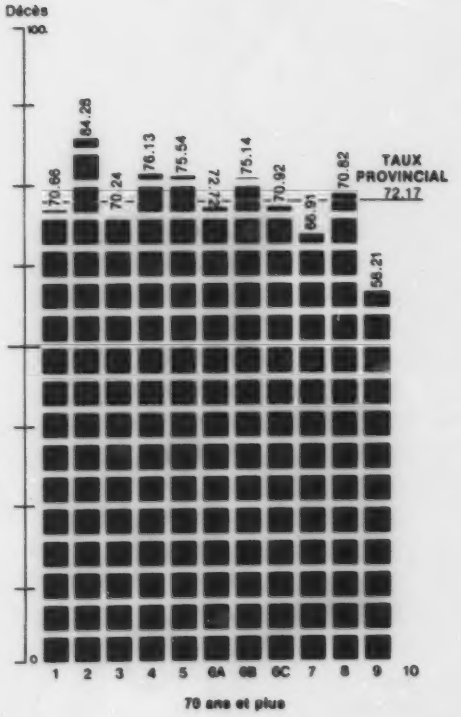

Mortalité au Québec selon les régions, 1973

Graphique 5

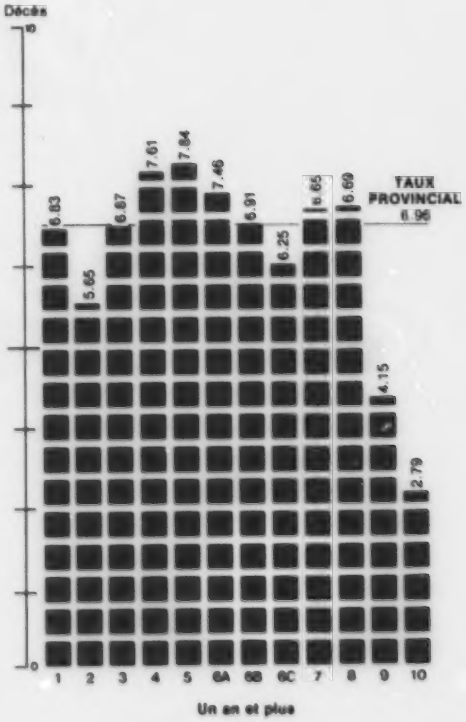

Mortalité au Québec selon les régions, 1973

Tableau 1-24

DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LA CAUSE, LA FRÉQUENCE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Sexe	Causes								
			Maladies de l'appareil circulatoire	Tumeurs	Accidents, empoisonnements, traumatismes	Maladies de l'appareil respiratoire	Maladies de l'appareil digestif	Maladies des glandes endocrines de la nutrition et du métabolisme	Causes de morbidité et mortalité périnatale	Maladies des organes génito-urinaires	Anomalies congénitales
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	430	182	217	60	30	15	18	17	15
		F	256	118	48	30	23	30	10	11	10
		T	686	300	265	90	53	45	28	28	25
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	395	209	201	80	40	22	25	9	15
		F	264	115	72	31	26	20	22	5	26
		T	659	324	273	111	66	42	47	14	41
3	Québec	M	1,773	792	546	256	143	85	82	55	41
		F	1,309	602	209	119	97	126	51	46	47
		T	3,082	1,394	755	375	240	211	133	101	88
4	Trois-Rivières	M	872	398	245	142	77	48	25	23	24
		F	631	239	101	49	54	80	23	21	23
		T	1,503	637	346	191	131	128	48	44	47
5	Cantons de l'Est	M	436	196	118	85	28	28	11	16	5
		F	373	181	49	57	19	26	13	19	7
		T	859	377	167	142	47	54	24	35	12
6A	Montréal Métropolitain	M	4,349	2,084	923	557	430	228	124	108	79
		F	3,697	1,888	446	294	270	279	82	90	74
		T	8,046	3,972	1,389	851	700	507	206	198	153
6B	Laurentides / Lanaudière	M	790	352	231	122	74	41	23	32	12
		F	568	217	71	64	41	49	22	20	15
		T	1,358	569	302	186	115	90	45	52	27
6C	Sud de Montréal	M	1,533	575	423	203	125	89	46	49	49
		F	1,164	489	162	110	83	131	32	24	27
		T	2,697	1,064	585	313	208	220	78	73	76
6	Montréal (Total de)	M	6,672	3,011	1,577	882	629	358	193	189	140
		F	5,429	2,594	679	468	394	459	136	134	116
		T	12,101	5,605	2,256	1,350	1,023	817	329	323	256
7	Outaouais	M	481	178	146	66	47	24	25	9	9
		F	316	148	49	32	27	30	16	10	3
		T	797	326	195	98	74	54	41	19	12
8	Nord-Ouest	M	287	111	143	43	25	9	22	12	10
		F	131	56	33	21	10	21	10	2	4
		T	418	167	176	64	35	30	32	14	14
9	Côte-Nord	M	91	49	82	15	9	2	11	6	10
		F	45	30	30	7	8	10	6	3	10
		T	136	79	112	22	17	12	17	9	20
10	Nouveau-Québec	M	7	1	8	4	3	—	1	1	1
		F	5	2	—	2	1	—	2	—	2
		T	12	3	8	6	4	—	3	1	3
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	11,494	5,127	3,283	1,633	1,031	591	413	337	270
		F	8,759	4,085	1,270	816	659	802	289	251	248
		T	20,253	9,212	4,553	2,449	1,690	1,393	702	588	518

Notes : (1) Un décès d'une personne de sexe féminin et résidant dans la région de Québec, n'a pu être classé, selon la cause.

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir des données fournies par le Service du Registre de la population, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-24 (fin)
DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LA CAUSE, LA FRÉQUENCE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	Causes								Total
			Maladies du système nerveux et des organes des sens	Maladies infectieuses et parasitaires	Symptômes et états morbides mal définis	Maladies du système ostéo-musculaire et des tissus conjonctifs	Maldies du sang et des organes hémato-poiétiques	Troubles mentaux	Maladies de la peau et du tissu sous-cutané	Complications de la grossesse, de l'accou-chement et des suites de couches	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	7	16	20	—	5	3	—	—	1,035
		F	10	8	8	5	4	1	1	1	574
		T	17	24	28	5	9	4	1	1	1,609
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	13	17	6	1	1	7	—	—	1,041
		F	4	11	10	1	5	1	1	—	614
		T	17	28	16	2	6	8	1	—	1,655
3	Québec	M	46	37	25	13	17	18	—	—	3,929
		F	34	21	35	20	9	10	2	1	2,739 (1)
		T	80	58	60	33	26	28	2	1	6,668
4	Trois-Rivières	M	22	20	10	6	3	9	—	—	1,924
		F	28	16	11	10	8	5	—	1	1,300
		T	50	36	21	16	11	14	—	1	3,224
5	Cantons de l'Est	M	13	8	2	—	6	7	—	—	1,009
		F	7	6	8	5	2	1	—	1	774
		T	20	14	10	5	8	8	—	1	1,783
6A	Montréal Métropolitain	M	78	82	50	9	14	20	3	—	9,138
		F	70	57	48	39	33	17	8	2	7,394
		T	148	139	98	48	47	37	11	2	16,532
6B	Laurentides / Lanaudière	M	22	12	11	2	7	6	—	—	1,737
		F	13	8	6	10	5	4	—	1	1,114
		T	35	20	17	12	12	10	—	1	2,851
6C	Sud de Montréal	M	27	23	29	11	7	7	4	—	3,200
		F	33	17	18	15	6	4	—	2	2,317
		T	60	40	47	26	13	11	4	2	5,517
6	Montréal (Total de)	M	127	117	90	22	28	33	7	—	14,075
		F	116	82	72	64	44	25	8	5	10,825
		T	243	199	162	86	72	58	15	5	24,900
7	Outaouais	M	12	5	29	1	6	1	1	—	1,040
		F	6	1	14	4	5	—	—	—	661
		T	18	6	43	5	11	1	1	—	1,701
8	Nord-Ouest	M	13	5	12	4	2	3	—	—	701
		F	5	2	3	—	1	—	—	—	299
		T	18	7	15	4	3	3	—	—	1,000
9	Côte-Nord	M	4	4	9	—	1	—	—	—	293
		F	2	1	6	1	—	1	—	—	160
		T	6	5	15	1	1	1	—	—	453
10	Nouveau-Québec	M	1	4	4	—	—	—	—	—	35
		F	1	1	8	—	—	—	—	—	24
		T	2	5	12	—	—	—	—	—	59
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	258	233	207	47	69	81	8	—	25,082
		F	213	149	175	110	78	44	12	9	17,970 (1)
		T	471	382	382	157	147	125	20	9	43,052

Notes : (1) Un décès d'une personne de sexe féminin et résidant dans la région de Québec, n'a pu être classé, selon la cause.

Source : Elaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir des données fournies par le Service du Régistre de la population, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-25

DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LES TROIS CAUSES PRINCIPALES DANS CHAQUE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	GROUPE D'ÂGE																	
			Moins d'un an			1-4 ans			5-9 ans			10-11 ans			12-19 ans			20-29 ans		
			O	N	H	Q	N	B	Q	B	F	Q	N	F	Q	B	F	Q	B	G
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	H	18	14	5	7	—	—	9	—	—	6	—	—	38	—	1	52	1	3
		F	10	8	1	4	1	—	4	3	—	2	1	—	7	2	2	3	2	1
		T	28	22	6	11	1	—	13	3	—	8	1	—	45	2	3	55	3	4
2	Saguenay / Lac St-Jean	H	25	12	4	6	1	—	12	2	—	—	—	2	44	3	2	61	3	4
		F	22	24	—	6	1	—	6	—	—	2	—	—	17	2	1	13	4	4
		T	47	36	4	12	2	—	18	2	—	2	—	2	61	5	3	74	7	8
3	Québec	H	82	31	14	9	4	1	14	1	3	4	—	—	86	9	5	158	7	5
		F	51	34	5	12	3	1	14	—	2	—	—	—	36	4	2	39	6	1
		T	133	65	19	21	7	2	28	1	5	4	—	—	122	13	7	197	13	6
4	Trois-Rivières	H	25	15	2	9	2	2	7	1	—	1	2	—	42	3	2	66	4	1
		F	23	16	3	4	3	1	3	—	2	—	—	—	12	3	—	21	6	2
		T	48	31	5	13	5	3	10	1	2	1	2	—	54	6	2	87	10	3
5	Cantons de l'Est	H	11	5	5	6	—	1	3	—	1	—	—	—	23	—	1	26	1	2
		F	13	6	1	5	—	—	1	2	—	1	—	—	11	—	—	6	3	—
		T	24	11	6	11	—	1	4	2	1	1	—	—	34	—	1	32	4	2
6A	Montréal Métropolitain	H	124	56	29	18	4	5	29	10	3	11	1	1	104	11	5	205	19	15
		F	81	43	14	8	10	6	7	1	1	5	2	—	38	6	5	58	19	7
		T	205	99	43	26	14	11	36	11	4	16	3	1	142	17	10	263	38	22
6B	Laurentides / Lanaudière	H	23	6	3	9	2	3	9	2	1	3	—	1	48	2	2	45	7	1
		F	22	9	—	4	3	—	3	1	1	—	—	—	9	2	1	10	3	4
		T	45	15	3	13	5	3	12	3	2	3	—	1	57	4	3	55	10	5
6C	Sud de Montréal	H	46	32	8	15	7	4	15	2	2	4	1	1	88	4	2	96	8	6
		F	32	18	3	10	2	1	12	3	2	4	1	—	19	1	2	27	7	4
		T	78	50	11	25	9	5	27	5	4	8	2	1	107	5	4	123	15	10
6	Montréal (Total de)	H	193	94	40	42	13	12	53	14	6	18	2	3	240	17	9	346	34	22
		F	135	70	17	22	15	7	22	5	4	9	3	—	66	9	8	95	29	15
		T	328	164	57	64	28	19	75	19	10	27	5	3	306	26	17	441	63	37
7	Outaouais	H	25	9	5	4	—	1	1	2	—	1	—	—	35	3	—	35	—	3
		F	16	3	4	9	—	1	3	1	—	—	—	—	8	2	—	9	—	1
		T	41	12	9	13	—	2	4	3	—	1	—	—	43	5	—	44	—	4
8	Nord-Ouest	H	22	8	6	2	—	1	8	—	1	1	—	1	28	5	—	40	1	1
		F	10	3	3	1	1	—	1	—	—	1	—	—	11	1	1	5	2	2
		T	32	11	9	3	1	1	9	—	1	2	—	1	39	6	1	45	3	3
9	Côte-Nord	H	11	9	2	3	1	—	5	2	—	2	—	—	13	—	—	32	3	2
		F	6	9	—	3	—	—	3	1	—	—	—	—	3	1	—	9	1	2
		T	17	18	2	6	1	—	8	3	—	2	—	—	16	1	—	41	4	4
10	Nouveau-Québec	H	—	1	2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—
		F	2	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		T	2	3	3	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		H	412	198	85	88	21	18	113	22	11	33	4	6	549	41	20	817	54	43
		F	288	175	35	66	24	10	57	12	8	15	4	—	171	24	14	200	53	26
		T	700	373	120	154	45	28	170	34	19	48	8	6	720	65	34	1,017	107	71

Les trois causes principales de chaque groupe d'âge sont celles pertinentes à l'ensemble du Québec.

B — Tumeurs
F — Maladies du système nerveux et des organes
G — Maladies de l'appareil circulatoire
H — Maladies de l'appareil respiratoire
N — Anomalies congénitales
O — Cause de morbidité et mortalité périnatales
Q — Accidents, empoisonnement, traumatismes

Source Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service du Registre de la population, Ministère des Affaires sociales, 1975

Tableau 1-25 (fin)

DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LES TROIS CAUSES PRINCIPALES DANS CHAQUE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Sexe	Groupe d'âge														
			30-39 ans			40-49 ans			50-59 ans			60-69 ans			70 ans +		
			Q	B	G	Q	B	Q	G	B	Q	G	B	H	G	B	H
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	H	27	3	4	15	10	14	51	22	25	104	46	11	254	98	29
		F	6	5	—	4	9	6	13	33	4	36	26	2	199	36	20
		T	33	8	4	19	19	20	64	55	29	140	74	13	453	134	49
2	Saguenay / Lac St-Jean	H	19	4	9	22	16	27	48	32	13	118	77	26	194	72	29
		F	7	3	6	10	10	3	30	22	8	45	30	8	168	44	8
		T	26	7	15	32	26	30	78	54	21	163	107	34	362	116	37
3	Québec	H	57	11	19	113	59	64	276	146	58	398	213	66	960	337	135
		F	18	19	5	33	57	21	78	110	18	220	158	15	969	244	73
		T	75	30	24	146	116	85	354	256	76	618	371	81	1,929	581	208
4	Trois-Rivières	H	11	4	11	48	18	22	110	70	32	208	118	35	493	178	76
		F	19	8	1	14	26	11	41	43	12	93	61	9	479	91	30
		T	30	12	12	62	44	33	151	113	44	301	179	44	972	269	106
5	Cantons de l'Est	H	13	4	3	23	7	11	61	30	11	128	62	27	268	91	44
		F	2	2	1	7	16	5	20	33	4	57	50	5	288	74	40
		T	15	6	4	30	23	16	81	63	15	185	112	32	556	165	84
6A	Montréal Métropolitain	H	132	39	61	264	138	133	718	410	101	1,140	75	131	2,146	795	294
		F	59	51	27	78	172	57	239	381	63	610	55	49	2,734	800	189
		T	191	90	88	342	310	190	957	791	164	1,750	130	180	4,880	1,595	483
6B	Laurentides / Lanaudière	H	25	1	10	41	20	20	115	57	26	177	108	39	446	151	62
		F	6	11	8	20	18	13	32	57	5	94	44	13	409	80	34
		T	31	12	18	61	38	33	147	114	31	271	152	52	855	231	96
6C	Sud de Montréal	H	59	14	19	97	53	45	209	106	45	363	179	57	834	203	106
		F	12	22	9	31	52	23	81	96	14	179	101	15	856	204	65
		T	71	36	28	128	105	68	290	202	59	542	280	72	1,690	407	171
6	Montréal (Total de)	H	216	54	90	402	211	198	1,042	573	172	1,680	362	227	3,426	1,149	462
		F	77	84	44	129	242	93	352	534	82	883	200	77	3,999	1,084	288
		T	293	138	134	531	453	291	1,394	1,107	254	2,563	562	304	7,425	2,233	750
7	Outaouais	H	16	5	5	34	13	13	94	36	21	125	47	13	218	70	36
		F	4	4	6	14	23	5	28	28	4	52	33	4	215	56	19
		T	20	9	11	48	36	18	122	64	25	177	80	17	433	126	55
8	Nord-Ouest	H	16	3	7	18	6	16	41	16	—	80	31	17	140	48	16
		F	2	2	2	3	5	5	15	16	13	27	14	6	81	16	8
		T	18	5	9	21	11	21	56	32	13	107	45	23	221	64	24
9	Côte-Nord	H	5	1	2	9	4	9	17	7	—	22	18	7	39	14	3
		F	4	3	3	2	7	1	1	5	3	7	4	1	30	8	5
		T	9	4	5	11	11	10	18	12	3	29	22	8	69	22	8
10	Nouveau-Québec	H	2	—	—	1	—	1	1	—	—	1	—	—	1	—	1
		F	—	1	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	2	—	1
		T	2	1	—	1	—	1	1	1	—	3	—	—	3	—	2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		H	390	89	150	685	344	375	1,741	932	335	2,864	974	429	5,993	2,057	831
		F	131	131	68	216	395	150	578	825	145	1,422	578	127	6,430	1,653	492
		T	521	220	218	901	739	525	2,319	1,757	480	4,286	1,552	556	12,423	3,710	1,323

Les trois causes principales de chaque groupe d'âge sont celles pertinentes à l'ensemble du Québec.

B — Tumeurs
F — Maladies du système nerveux et des organes
G — Maladies de l'appareil circulatoire
H — Maladies de l'appareil respiratoire
N — Anomalies congénitales
Q — Cause de morbidité et mortalité périnatales
Q — Accidents, empoisonnement, traumatismes.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service du Registre de la population, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-26

DÉCÈS VIOLENTS AU QUÉBEC SELON LA CAUSE EXTERNE DU TRAUMATISME, LE SEXE, LA FRÉQUENCE DE CAS ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Sexe	Accidents de véhicules à moteur	Suicide	Chutes accidentelles	Noyades accidentelles	Accidents survenant principalement dans l'industrie	Accidents causés par l'incendie ou le feu	Toutes autres causes accidentelles
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	117	23	12	15	13	10	11
		F	26	1	11	2	1	3	3
		T	143	24	23	17	14	13	14
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	111	8	13	17	26	2	7
		F	47	6	8	3	2	2	1
		T	158	14	21	20	28	4	8
3	Québec	M	258	84	41	15	48	13	22
		F	102	31	35	4	1	13	2
		T	360	115	76	19	49	26	24
4	Trois-Rivières	M	123	30	14	16	21	7	10
		F	39	16	14	3	2	8	3
		T	162	46	28	19	23	15	13
5	Cantons de l'Est	M	59	18		10	12	4	3
		F	26	8		4	—	1	3
		T	85	26		14	12	5	6
6A	Montréal Métropolitain	M	340	192	95	65	39	47	25
		F	142	96	66	6	7	34	21
		T	482	288	161	71	46	81	46
6B	Laurentides / Lanaudière	M	109	34	12	19	12	10	10
		F	31	11	6	4	1	2	5
		T	140	45	18	23	13	12	15
6C	Sud de Montréal	M	207	51	17	26	35	7	20
		F	75	24	16	10	3	4	8
		T	282	75	33	36	38	11	28
6	Montréal (Total de)	M	656	277	124	112	86	64	55
		F	248	131	88	20	11	40	34
		T	904	408	212	132	97	104	89
7	Outaouais	M	56	34	11	11	15	2	4
		F	25	3	4	5	—	2	4
		T	81	37	15	16	15	4	8
8	Nord-Ouest	M	62	20	6	15	13	—	9
		F	19	6	2	1	—	—	3
		T	81	26	8	16	13	—	12
9	Côte-Nord	M	46	6	1	5	5	3	2
		F	16	2	3	2	—	3	—
		T	62	8	4	7	5	6	2
10	Nouveau-Québec	M	3	1	—	1	1	—	1
		F	—	—	—	—	—	—	—
		T	3	1	—	1	1	—	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	1,491	501	229	217	240	105	124
		F	548	204	172	44	17	72	53
		T	2,039	705	401	261	257	177	177

Source : Service du Registre de la population, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-26 (fin)

DÉCÈS VIOLENTS AU QUÉBEC SELON LA CAUSE EXTERNE DU TRAUMATISME, LE SEXE, LA FRÉQUENCE DE CAS ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	Homicide, intervention de la force publique	Lésions causées d'une manière indéterminée quant à l'intention	Autres accidents de transport	Empoisonnements accidentels	Accidents causés par des projectiles d'armes à feu	Blessures de guerre	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	4	3	7	2	—	—	217
		F	—	1	—	—	—	—	48
		T	4	4	7	2	—	—	265
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	2	1	11	2	1	—	201
		F	2	1	—	—	—	—	72
		T	4	2	11	2	1	—	273
3	Québec	M	11	6	24	18	6	—	546
		F	9	3	3	6	—	—	209
		T	20	9	27	24	6	—	755
4	Trois-Rivières	M	6	5	6	5	2	—	245
		F	3	3	3	7	—	—	101
		T	9	8	9	12	2	—	346
5	Cantons de l'Est	M	1	—	1	1	2	—	118
		F	—	—	—	—	—	—	49
		T	1	—	1	1	2	—	167
6A	Montréal Métropolitain	M	56	31	28	5	—	—	923
		F	23	45	5	1	—	—	446
		T	79	76	33	6	—	—	1,369
6B	Laurentides / Lanaudière	M	9	8	6	1	1	—	231
		F	3	6	2	—	—	—	71
		T	12	14	8	1	1	—	302
6C	Sud de Montréal	M	14	17	19	3	4	1	423
		F	7	12	1	—	2	—	162
		T	21	29	20	3	6	1	585
6	Montréal (Total de)	M	79	56	53	9	5	1	1,577
		F	33	63	8	1	2	—	679
		T	112	119	61	10	7	1	2,256
7	Outaouais	M	2	3	4	4	—	—	146
		F	1	—	—	5	—	—	49
		T	3	3	4	9	—	—	195
8	Nord-Ouest	M	1	2	12	2	—	1	143
		F	—	1	1	—	—	—	33
		T	1	3	13	2	—	1	176
9	Côte-Nord	M	—	1	7	5	1	—	82
		F	—	1	2	—	1	—	30
		T	—	2	9	5	2	—	112
10	Nouveau-Québec	M	—	—	1	—	—	—	8
		F	—	—	—	—	—	—	—
		T	—	—	1	—	—	—	8
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	106	77	126	48	17	2	3,283
		F	48	73	17	19	3	—	1,270
		F	154	150	143	67	20	2	4,553

Source : Service du Registre de la population, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-27
TAUX* DE MORTALITÉ VIOLENTE AU QUÉBEC SELON LES TROIS PRINCIPALES CAUSES EXTERNES DE TRAUMATISME ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	CAUSE		
		Accidents véhicules à moteur	Suicide	Chutes acciden-telles
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	62.71	10.52	10.08
2	Saguenay / Lac St-Jean	56.83	5.03	7.55
3	Québec	37.97	12.13	8.01
4	Trois-Rivières	38.94	11.05	6.73
5	Cantons de l'Est	37.94	11.60	6.25
6A	Montréal Métropolitain	21.96	13.12	7.33
6B	Laurentides / Lanaudière	34.39	11.05	4.42
6C	Sud de Montréal	32.48	8.64	3.80
6	Montréal (Total de)	...	...	...
7	Outaouais	32.66	14.91	6.04
8	Nord-Ouest	57.04	18.30	5.63
9	Côte-Nord	62.00	8.00	4.00
10	Nouveau-Québec	21.42	7.14	--
ENSEMBLE DU QUÉBEC		33.59	11.61	6.60

* Taux pour 100,000 habitants

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des tableaux 1-26 et le modèle SUPER-POP.

Tableau 1-28
MORTALITÉ PROPORTIONNELLE DE 50 ANS ET PLUS (INDICE DE SWAROOP) AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Proportion
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	0.79
2	Saguenay / Lac St-Jean	0.82
3	Québec	0.80
4	Trois-Rivières	0.80
5	Cantons de l'Est	0.83
6A	Montréal Métropolitain	0.82
6B	Laurentides / Lanaudière	0.81
6C	Sud de Montréal	0.81
6	Montréal (Total de)	—
7	Outaouais	0.79
8	Nord-Ouest	0.76
9	Côte-Nord	0.76
10	Nouveau-Québec	0.81
ENSEMBLE DU QUÉBEC		0.80

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification à partir du tableau 1-22 et le modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 6

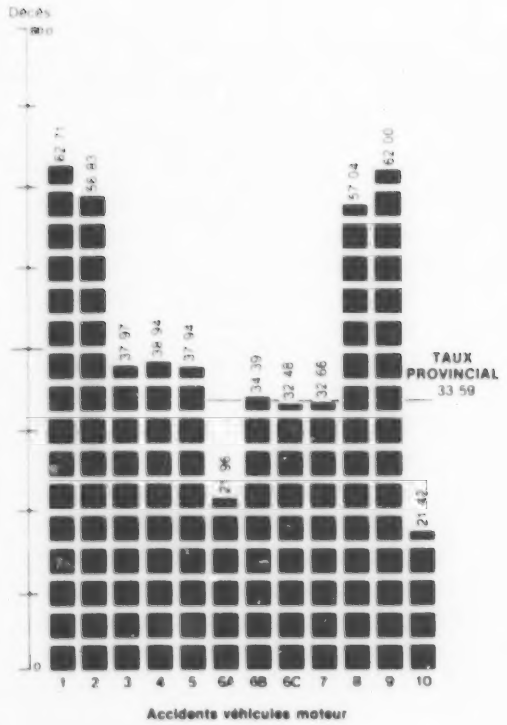

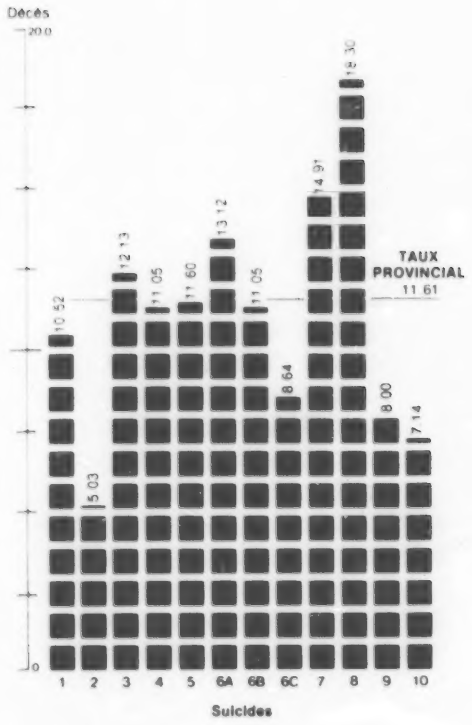

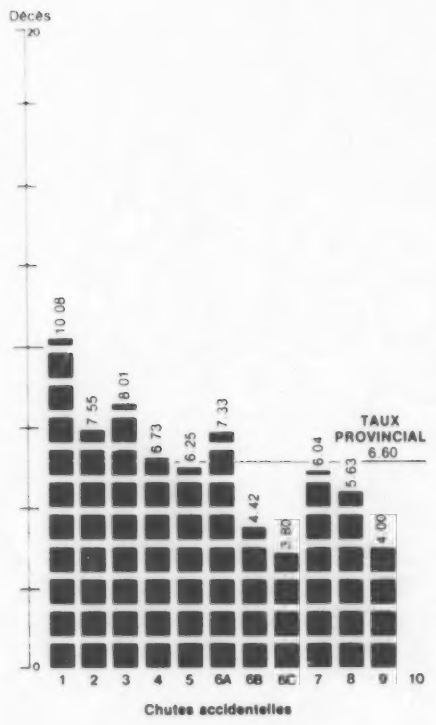

Mortalité violente au Québec selon les régions, 1973

Tableau 1-29
PRÉVISION DE L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE AU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION, 1974 et 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	1974		1975	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	75.4	68.9	75.5	69.0
2	Saguenay / Lac St-Jean	73.7	68.0	73.9	68.1
3	Québec	75.9	68.3	76.0	68.4
4	Trois-Rivières	75.9	68.5	76.0	68.6
5	Cantons de l'Est	76.2	68.7	76.3	68.8
6A	Montréal Métropolitain	76.3	69.0	76.4	69.0
6B	Laurentides / Lanaudière	75.6	68.5	75.7	68.5
6C	Sud de Montréal	75.7	68.7	75.8	68.8
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...
7	Outaouais	75.3	68.1	75.4	68.2
8	Nord-Ouest	74.6	67.7	74.8	67.9
9	Côte-Nord	78.8	69.0	78.9	69.1
10	Nouveau-Québec	65.4	64.4	66.4	64.8
ENSEMBLE DU QUÉBEC		75.6	68.4	75.7	68.5

Source : Élaboration effectuée par le modèle SUPER-POP, Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales.

Tableau 1-30
ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Naissances vivantes	Décès	Accroissement naturel	
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(Taux pour 1,000 hab.)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3,364	1,609	1,755	7.67
2	Saguenay / Lac St-Jean	4,599	1,655	2,944	10.57
3	Québec	14,483	6,668	7,815	8.23
4	Trois-Rivières	5,419	3,224	2,195	5.26
5	Cantons de l'Est	3,399	1,783	1,616	7.20
6A	Montréal Métropolitain	26,572	16,532	10,040	4.57
6B	Laurentides / Lanaudière	5,749	2,851	2,898	7.12
6C	Sud de Montréal	13,083	5,517	7,566	8.71
6	Montréal (Total de)	45,404	24,900	20,504	...
7	Outaouais	4,276	1,701	2,575	10.35
8	Nord-Ouest	2,555	1,000	1,555	10.88
9	Côte-Nord	2,229	453	1,776	17.65
10	Nouveau-Québec	433	59	374	25.44
ENSEMBLE DU QUÉBEC		86,161	43,052	43,109	7.10

L'accroissement naturel est l'excédent entre les naissances et les décès.

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des tableaux 1-12 et 1-21.

Tableau 1-31
MARIAGE AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Mariages		
		Civils	Total	Taux pour 1,000 habitants*
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	38	2,016	8.80
2	Saguenay / Lac St-Jean	67	2,896	10.40
3	Québec	490	8,890	9.37
4	Trois-Rivières	68	4,303	10.32
5	Cantons de l'Est	116	2,291	10.21
6A	Montréal Métropolitain	1,665	17,376	7.91
6B	Laurentides / Lanaudière	385	3,547	8.71
6C	Sud de Montréal	391	6,724	7.74
6	Montréal (Total de)	2,440	27,647	...
7	Outaouais	134	1,920	7.72
8	Nord-Ouest	84	1,324	9.26
9	Côte-Nord	36	782	7.77
10	Nouveau-Québec	—	64	4.34
ENSEMBLE DU QUÉBEC		3,474	52,133	8.58

* Taux calculé à partir de la population au 1er juillet 1973.

Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-32
ÂGE MOYEN AU MARIAGE ET AU PREMIER MARIAGE AU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Au mariage		1er mariage	
		Épouses	Époux	Épouses	Époux
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	23.5	26.0	22.4	24.9
2	Saguenay / Lac St-Jean	23.4	25.8	22.4	24.6
3	Québec	24.4	26.6	23.4	25.3
4	Trois-Rivières	23.8	25.8	22.6	24.5
5	Cantons de l'Est	23.9	26.1	22.3	24.2
6A	Montréal Métropolitain	25.3	28.0	23.6	25.7
6B	Laurentides / Lanaudière	24.4	26.7	22.7	24.8
6C	Sud de Montréal	23.9	26.2	22.5	24.5
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...
7	Outaouais	23.0	25.5	21.7	24.1
8	Nord-Ouest	22.9	25.5	21.5	24.4
9	Côte-Nord	22.6	25.5	21.9	24.9
10	Nouveau-Québec	25.5	21.9	25.5	21.9
ENSEMBLE DU QUÉBEC		24.4	26.8	22.9	25.0

Le calcul de l'âge moyen a été fait à partir des données par année d'âge.
Source : Service du Registre de la population, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 1-33

TAUX BRUT DE NATALITÉ, TAUX BRUT DE NUPTIALITÉ ET TAUX BRUT DE MORTALITÉ AU QUÉBEC, SELON LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	Taux pour 1,000 habitants*		
		Natalité	Nuptialité	Mortalité
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	14.70	8.80	7.02
2	Saguenay / Lac St-Jean	16.53	10.40	5.94
3	Québec	15.27	9.37	7.02
4	Trois-Rivières	13.00	10.32	7.73
5	Cantons de l'Est	15.15	10.21	7.94
6A	Montréal Métropolitain	12.11	7.91	7.53
6B	Laurentides / Lanaudière	14.13	8.71	7.00
6C	Sud de Montréal	15.07	7.74	6.35
6	Montréal (Total de)	...	...	...
7	Outaouais	17.20	7.72	6.84
8	Nord-Ouest	17.89	9.26	6.99
9	Côte-Nord	22.16	7.77	4.50
10	Nouveau-Québec	29.46	4.34	4.00
ENSEMBLE DU QUÉBEC		14.20	8.58	7.09

* Taux calculé à partir de la population estimé au 1er juillet 1973.

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de la population du Québec et le modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 7

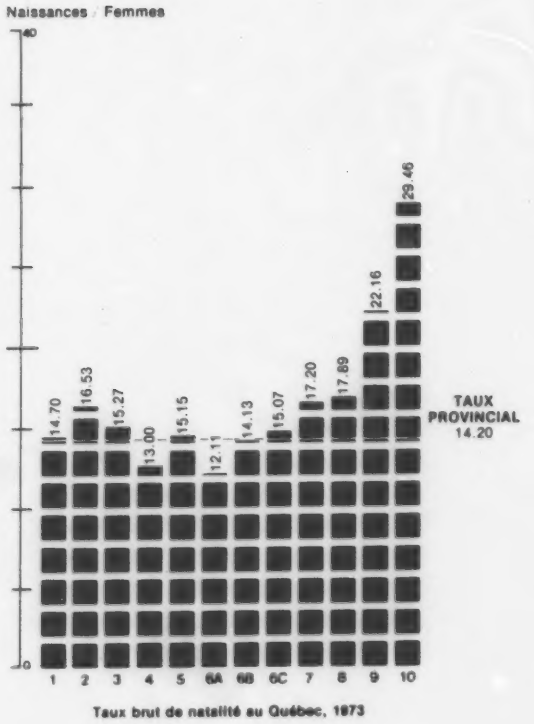

Taux brut de natalité au Québec, 1973

Graphique 8

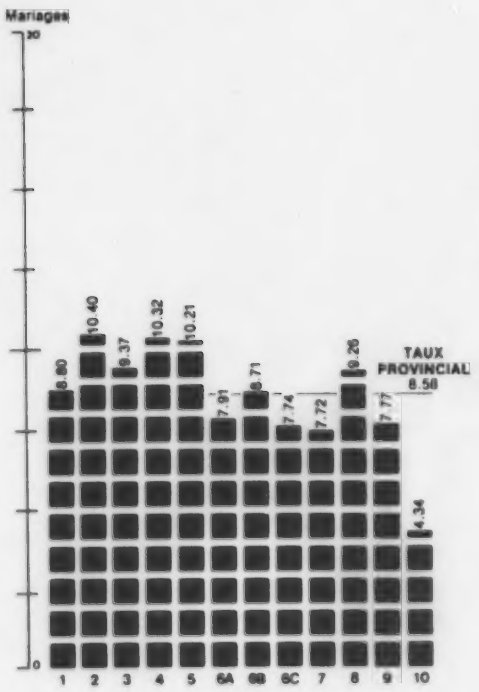

Taux brut de nuptialité au Québec, 1973

Graphique 9

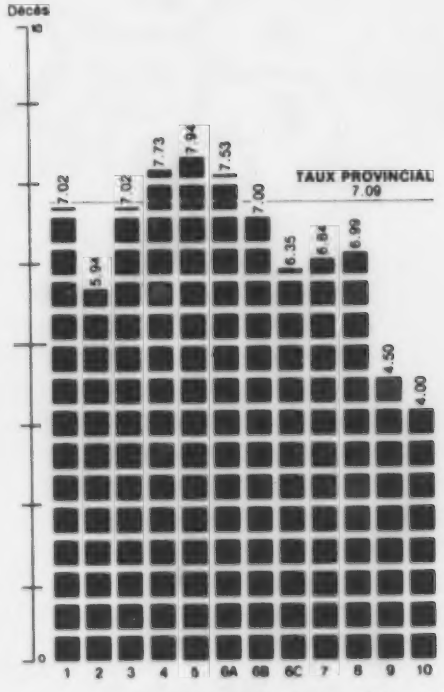

Taux brut de mortalité au Québec, 1973

Tableau 1-34

REQUETES EN DIVORCE ET ACTIONS EN SEPARATION DE CORPS AU QUEBEC SELON LA REGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Requêtes en divorce	Actions en séparation
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	426	118
2	Saguenay / Lac St-Jean	474	139
3	Québec	1,757	521
4	Trois-Rivières	1,077	340
5	Cantons de l'Est	868	176
6A	Montréal Métropolitain	8,996	1,105
6B	Laurentides / Lanaudière	1,572	763
6C	Sud de Montréal	1,693	740
6	Montréal (Total de)	12,261	2,608
7	Outaouais	630	150
8	Nord-Ouest	443	164
9	Côte-Nord	231	51
10	Nouveau-Québec	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		18,167	4,267

Note : La répartition régionale correspond à la région du chef-lieu du district judiciaire où les requêtes ou les actions ont été posées.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Direction générale des greffes, Ministère de la Justice, 1975.

Tableau 1-35
AVORTEMENTS DU QUÉBEC SELON L'ÂGE DE LA FEMME ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPE D'ÂGE								
		0-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 +	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	43	108	99	72	24	22	7	376
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	34	157	196	88	48	25	7	555
3	Québec	1	89	411	554	283	133	77	16	1,564
4	Trois-Rivières	—	49	181	168	96	40	33	11	578
5	Cantons de l'Est	1	56	128	121	49	27	23	1	406
6A	Montréal Métropolitain	15	642	1,524	1,529	842	514	229	36	5,331
6B	Laurentides / Lanaudière	3	76	176	198	117	62	27	8	667
6C	Sud de Montréal	4	189	417	508	282	154	83	6	1,643
6	Montréal (Total de)	22	907	2,117	2,235	1,241	730	339	50	7,641
7	Outaouais	1	61	146	131	63	32	20	5	459
8	Nord-Ouest	1	50	116	103	42	20	10	5	347
9	Côte-Nord	—	26	80	88	29	16	11	1	251
10	Nouveau-Québec	—	3	6	6	5	2	—	—	22
ENSEMBLE DU QUÉBEC		27	1,318	3,450	3,701	1,968	1,072	560	103	12,200

Notes : Un avortement du groupe d'âge (15-19) n'est pas réparti régionalement. Ce tableau retient seulement les avortements affectés par la formule AH-101.

Source : Compilation effectuée par le service des données financières et opérationnelles, Direction générale du financement, Ministère des Affaires sociales, à partir de la formule AH-101 (1973).

Tableau 1-36
AVORTEMENTS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSE (CIMA) ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	CLASSE					
		640	642	643	644	645	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	24	—	41	305	6	376
2	Saguenay / Lac St-Jean	19	—	18	517	1	555
3	Québec	74	—	228	1,230	32	1,564
4	Trois-Rivières	34	1	175	356	12	578
5	Cantons de l'Est	57	—	29	317	3	406
6A	Montréal Métropolitain	2,370	4	262	2,573	122	5,331
6B	Laurentides / Lanaudière	135	1	151	375	5	667
6C	Sud de Montréal	349	2	252	1,018	22	1,643
6	Montréal (Total de)	2,854	7	665	3,966	149	7,641
7	Outaouais	41	—	172	226	20	459
8	Nord-Ouest	55	—	45	241	6	347
9	Côte-Nord	6	—	33	197	15	251
10	Nouveau-Québec	—	—	1	21	—	22
ENSEMBLE DU QUÉBEC		3,164	8	1,407	7,377	244	12,200

Notes :
640 : Provoqué pour raisons médicales.
641 : Provoqué pour autres raisons (non retenus parce que pour l'année 1973 sont égaux à zéro)
642 : Provoqué illégalement
643 : Précisé comme spontané
644 : Non précisé comme provoqué ou spontané
645 : Autres

Ce tableau retient seulement les avortements rapportés par la formule AH-101. Un avortement de la classe 644 n'est pas réparti régionalement.

Source : Compilation effectuée par le Service des données financières et opérationnelles, Direction générale du financement, Ministère des Affaires sociales à partir de la formule AH-101 (1973).

Tableau 1-37

AVORTEMENTS THÉRAPEUTIQUES PRATIQUES AU QUÉBEC SELON LA RÉGION DU CENTRE HOSPITALIER, 1973.

Code régional	Région socio-sanitaire	CH. qui acceptent de procéder à cette classe d'avortement	AVORTEMENTS RÉALISÉS		
			Avec hospitalisation	Sans hospitalisation	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	1	—	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—	—
3	Québec	4	2	—	2
4	Trois-Rivières	—	—	—	—
5	Cantons de l'Est	2	36	—	36
6A	Montréal Métropolitain	17	2,163	50	2,213
6B	Laurentides / Lanaudière	2	—	—	—
6C	Sud de Montréal	4	1	—	1
6	Montréal (Total de)	23	2,164	50	2,214
7	Outaouais	—	—	—	—
8	Nord-Ouest	1	—	—	—
9	Côte-Nord	2	1	—	1
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		34	2,204	50	2,254

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir de la formule 4-2304-138.2 (1973). Avortements thérapeutiques, Statistique Canada.

Tableau 2-1

CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR STATUT ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Centres hospitaliers			
		Fédéraux	Publics	Privés	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	11	1	12
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	10	1	11
3	Québec	—	39	7	46
4	Trois-Rivières	—	16	—	16
5	Cantons de l'Est	—	11	—	11
6A	Montréal Métropolitain	2	54	24	80
6B	Laurentides / Lanaudière	—	10	3	13
6C	Sud de Montréal	—	17	7	24
6	Montréal (Total de)	2	81	34	117
7	Outaouais	—	10	2	12
8	Nord-Ouest	—	11	—	11
9	Côte-Nord	1	9	—	10
10	Nouveau-Québec	5	3	—	8
ENSEMBLE DU QUÉBEC		8	201	45	254

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des centres hospitaliers, Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 31 décembre 1974.

Tableau 2-2
CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSIFICATION ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Centres hospitaliers	Soins de courte durée	Soins prolongés		Réadaptation	Hébergement
				Convalescents	Malades à long terme		
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	12	11	—	5	2	3
2	Saguenay / Lac St-Jean	11	9	1	6	1	1
3	Québec	46	32	3	24	3	8
4	Trois-Rivières	16	12	2	9	—	2
5	Cantons de l'Est	11	8	—	4	—	1
6A	Montréal Métropolitain	80	42	10	39	2	7
6B	Laurentides / Lanaudière	13	7	—	8	—	1
6C	Sud de Montréal	24	11	1	16	—	3
6	Montréal (Total de)	117	60	11	63	2	11
7	Outaouais	12	9	—	6	—	1
8	Nord-Ouest	11	10	—	4	—	—
9	Côte-Nord	10	9	—	4	—	—
10	Nouveau-Québec	8	8	—	1	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		254	168	17	126	8	27

* La somme des éléments d'une région ou de l'ensemble du Québec ne correspond pas au total en raison des vocations multiples des centres hospitaliers.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des centres hospitaliers, Agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 2-3

LITS AUTORISÉS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSIFICATION ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	AFFECTATION DES LITS								
		Soins de courte durée			Soins prolongés					
					Convalescents			Malades à long terme		
		(en % V)	(nombre)	(en % H)	(en % V)	(nombre)	(en % H)	(en % V)	(nombre)	(en % H)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3.6	1,184	55.5	—	—	—	4.1	587	27.5
2	Saguenay / Lac St-Jean	5.3	1,712	62.9	1.4	a) 26	1.0	4.0	570	20.9
3	Québec	18.5	5,996	46.4	4.7	84	0.6	28.7	4,117	31.9
4	Trois-Rivières	5.9	1,920	68.3	4.2	76	2.7	4.4	625	22.2
5	Cantons de l'Est	4.7	1,539	72.6	—	—	—	3.5	508	23.9
6A	Montréal Métropolitain	45.6	14,772	62.0	88.8	b) 1,597	6.7	36.2	5,186	21.8
6B	Laurentides / Lanaudière	3.3	1,084	46.9	—	—	—	4.6	664	28.7
6C	Sud de Montréal	5.5	1,788	53.1	0.9	15	0.4	9.5	1,357	40.3
6	Montréal (Total de)	54.4	17,644	59.7	89.7	1,612	5.5	50.3	7,207	24.4
7	Outaouais	3.0	973	57.3	—	—	—	2.3	333	19.6
8	Nord-Ouest	2.4	764	71.6	—	—	—	2.1	303	28.4
9	Côte-Nord	1.9	627	89.6	—	—	—	0.5	73	10.4
10	Nouveau-Québec	0.3	102	89.5	—	—	—	0.1	12	10.5
ENSEMBLE DU QUÉBEC		100.0	32,461	58.2	100.0	1,798	3.2	100.0	14,335	25.7

Notes

a) Ces lits reçoivent des malades à long terme et des convalescents.
b) Ce chiffre comprend 394 lits pouvant recevoir soit des malades à long terme, soit des convalescents.
c) Ce chiffre comprend 1,257 lits pouvant recevoir soit des malades en hébergement ou en réadaptation.

%V : pourcentage par rapport au total provincial.
%H : pourcentage par rapport au total régional.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des centres hospitaliers 31.12.74, Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Agrément des établissements, Ministère des affaires sociales.

Tableau 2-3 (fin)

LITS AUTORISÉS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSIFICATION ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	AFFECTATION DES LITS								
		Hébergement			Réadaptation			Total		
		(en % V)	(nombre)	(en % H)	(en % V)	(nombre)	(en % H)	(en % V)	(nombre)	(en % H)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	7.0	44	2.1	4.8	318	14.9	3.8	2,133	100.0
2	Saguenay / Lac St-Jean	6.2	39	1.4	5.7	374	13.8	4.9	2,721	100.0
3	Québec	59.6	377	2.9	35.7	2,347	18.2	23.2	12,921	100.0
4	Trois-Rivières	—	—	—	2.9	192	6.8	5.0	2,813	100.0
5	Cantons de l'Est	—	—	—	1.1	74	3.5	3.8	2,121	100.0
6A	Montréal Métropolitain	27.2	172	0.7	32.2	c) 2,120	8.8	42.7	23,847	100.0
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	8.5	563	24.4	4.1	2,311	100.0
6C	Sud de Montréal	—	—	—	3.2	209	6.2	6.0	3,369	100.0
6	Montréal (Total de)	27.2	172	0.7	43.9	2,892	9.8	52.8	29,527	100.0
7	Outaouais	—	—	—	5.9	391	23.1	3.1	1,697	100.0
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	1.9	1,067	100.0
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	1.3	700	100.0
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	0.2	114	100.0
ENSEMBLE DU QUÉBEC		100.0	632	1.1	100.0	6,588	11.8	100.0	55,814	100.0

Notes :

a) Ces lits reçoivent des malades à long terme et des convalescents.
b) Ce chiffre comprend 394 lits pouvant recevoir soit des malades à long terme, soit des convalescents.
c) Ce chiffre comprend 1,257 lits pouvant recevoir soit des malades en hébergement ou en réadaptation

%V : pourcentage par rapport au total provincial.
%H : pourcentage par rapport au total régional.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des centres hospitaliers 31.12.74, Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Agrément des établissements, Ministère des affaires sociales.

Tableau 2-4

TAUX LITS AUTORISÉS POUR 1,000 HABITANTS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSIFICATION ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	T A U X					
		Soins de courte durée	Soins prolongés		Centres d'accueil dans les centres hospitaliers		Total
			Convalescents	Malades à long termes	Hébergement	Réadaptation	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	5.27	—	2.61	0.19	1.41	9.50
2	Saguenay / Lac St-Jean	6.18	0.09	2.06	0.14	1.35	9.83
3	Québec	6.25	0.08	4.29	0.39	2.44	13.47
4	Trois-Rivières	4.65	0.18	1.51	—	0.46	6.81
5	Cantons de l'Est	6.84	—	2.26	—	0.32	9.43
6A	Montréal Métropolitain	6.69	0.72	2.35	0.07	0.96	10.80
6B	Laurentides / Lanaudière	2.54	—	1.55	—	1.31	5.41
6C	Sud de Montréal	1.98	0.01	1.50	—	0.23	3.74
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...	...	...
7	Outaouais	3.80	—	1.30	—	1.52	6.63
8	Nord-Ouest	5.56	—	2.20	—	—	7.76
9	Côte-Nord	6.21	—	0.72	—	—	6.93
10	Nouveau-Québec	6.76	—	0.79	—	—	7.56
ENSEMBLE DU QUÉBEC		5.29	0.29	2.33	0.10	1.07	9.11

Note : Taux calculé à partir de la population au 1er janvier 1975.

Source : Elaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des tableaux 2-3 et 1-4.

Graphique 10

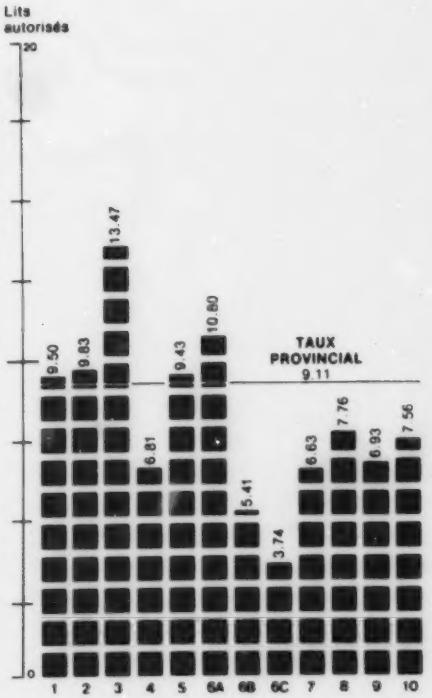

Lits autorisés dans les centres hospitaliers du Québec pour 1,000 habitants, 1974

Tableau 2-5
LITS DRESSÉS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION
(au 31 décembre 1973)

Code régional	Région socio-sanitaire	AFFECTATION DES LITS											
		Médecine et Chirurgie			Pédiatrie			Obstétrique			Soins intensifs		
		(%V)		(%H)	(%V)		(H%)	(%V)		(%H)	(%V)		(%H)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3.9	728	34.2	5.5	213	10.0	5.2	140	6.6	2.2	11	0.5
2	Saguenay / Lac St-Jean	5.8	1,088	42.2	7.9	307	11.9	4.8	130	5.0	4.8	24	0.9
3	Québec	17.7	3,299	26.2	17.7	686	5.4	16.4	446	3.5	20.2	101	0.8
4	Trois-Rivières	7.0	1,303	46.3	7.3	282	10.0	8.5	232	8.3	6.8	34	1.2
5	Cantons de l'Est	5.6	1,047	49.7	5.9	227	10.7	2.8	75	3.6	8.8	44	2.1
6A	Montréal Métropolitain	43.4	8,091	34.3	33.7	1,311	5.6	38.9	1,055	4.5	45.7	228	1.0
6B	Laurentides / Lanaudière	2.8	528	24.2	2.3	91	4.2	4.3	117	5.4	1.4	7	0.3
6C	Sud de Montréal	6.9	1,283	38.5	5.6	217	6.5	7.2	195	5.8	7.1	35	1.0
6	Montréal (Total de)	53.1	9,902	34.1	41.6	1,619	5.6	16.3	1,367	4.7	54.2	270	0.9
7	Outaouais	2.4	456	26.6	4.3	167	9.7	4.7	128	7.5	1.6	8	0.5
8	Nord-Ouest	2.1	378	37.5	4.0	157	15.6	3.5	95	9.4	1.4	7	0.7
9	Côte-Nord	2.1	382	54.7	4.6	180	25.8	3.3	88	12.6	—	—	—
10	Nouveau-Québec	0.3	45	39.1	1.2	48	41.7	0.4	10	8.7	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		100.0	18,628	34.0	100.0	3,886	7.1	100.0	2,711	4.9	100.0	499	0.9

Notes:

a) Pour des raisons techniques, ce tableau ne tient pas compte des centres hospitaliers suivants:
— Centre de réadaptation du Québec (Québec)
— C.H. de l'Ermitage des Bois Francs (Victoriaville)
— Clinique de la Renaissance (Laval)
— House of MacGregor (St-Laurent)
— Heather Hospital (Rawdon)
— Hôpital St-Louis (St-Hubert)

b) %V: Pourcentage par rapport au total de l'affectation au Québec.
%H: Pourcentage par rapport au total des lits de la région ou du Québec.

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du rapport d'activité des hôpitaux, formule HS-1 (1973) et du rapport annuel des institutions pour maladies mentales (1973).

Tableau 2-5 (fin)

LITS DRESSÉS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION

(au 31 décembre 1973)

Code régional	Région socio-sanitaire	AFFECTATION DES LITS										Nouveau-nés
		Psychiatrie			Chroniques			Autre			Total		
		(%V)		(%H)	(%V)		(%H)	(%V)		(%H)	(%V)		
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3.3	460	21.6	3.8	354	16.6	3.8	225	10.5	3.9	2,131	164
2	Saguenay / Lac St-Jean	3.3	469	18.2	4.9	450	17.4	1.9	115	4.4	4.7	2,583	199
3	Québec	34.8	4,868	38.7	18.0	1,651	13.1	26.0	1,541	12.3	23.0	12,592	619
4	Trois-Rivières	0.8	116	4.1	5.9	539	19.2	5.2	307	10.9	5.1	2,813	232
5	Cantons de l'Est	0.9	126	6.0	5.5	507	24.1	1.4	80	3.8	3.8	2,106	152
6A	Montréal Métropolitain	42.9	6,006	25.5	39.2	3,596	15.2	55.4	3,284	13.9	43.0	23,571	1,119
6B	Laurentides / Lanaudière	6.8	957	44.0	3.8	355	16.3	2.1	123	5.6	4.0	2,178	125
6C	Sud de Montréal	1.7	237	7.1	12.5	1,145	34.4	3.7	222	6.7	6.1	3,334	260
6	Montréal (Total de)	51.4	7,200	24.7	55.5	5,096	17.5	61.2	3,629	12.5	53.1	29,083	1,504
7	Outaouais	5.0	700	40.9	2.8	254	14.8	—	—	—	3.1	1,713	142
8	Nord-Ouest	0.5	67	6.7	3.0	273	27.1	0.5	30	3.0	1.8	1,007	138
9	Côte-Nord	—	—	—	0.5	48	6.9	—	—	—	1.3	698	112
10	Nouveau-Québec	—	—	—	0.1	12	10.5	—	—	—	0.2	115	20
ENSEMBLE DU QUÉBEC		100.0	14,006	25.5	100.0	9,184	16.8	100.0	5,927	10.8	100.0	54,841	3,282

Notes:

a) Pour des raisons techniques, ce tableau ne tient pas compte des centres hospitaliers suivants:
- — Centre de réadaptation du Québec (Québec)
- — C.H. de l'Ermitage des Bois Francs (Victoriaville)
- — Clinique de la Renaissance (Laval)
- — House of MacGregor (St-Laurent)
- — Heather Hospital (Rawdon)
- — Hôpital St-Louis (St-Hubert)

b) %V: Pourcentage par rapport au total de l'affectation au Québec.
%H: Pourcentage par rapport au total des lits de la région ou du Québec.

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du rapport d'activité des hôpitaux, formule HS-1 (1973) et du rapport annuel des institutions pour maladies mentales (1973).

Tableau 2-6
TAUX LITS DRESSÉS / POPULATION DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION
(au 31 décembre 1973)

Code régional	Région socio-sanitaire	AFFECTATION								Nouveau nés
		Médecine et Chirurgie	Pédiatrie	Obstétrique	Soins intensifs	Psychiatrie	Chroniques	Autre	Total	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3.18	2.90	2.46	0.04	2.00	1.54	0.98	9.31	48.75
2	Saguenay / Lac St-Jean	3.90	3.39	1.76	0.08	1.68	1.61	0.41	9.27	43.27
3	Québec	3.47	2.55	1.80	0.10	5.13	1.74	1.62	13.27	42.73
4	Trois-Rivières	3.12	2.43	2.17	0.08	0.27	1.29	0.73	6.74	42.81
5	Cantons de l'Est	4.66	3.50	1.33	0.19	0.56	2.26	0.35	9.38	44.71
6A	Montréal Métropolitain	3.68	2.42	1.78	0.10	2.73	1.63	1.49	10.74	42.11
6B	Laurentides / Lanaudière	1.29	0.73	1.15	0.01	2.35	0.87	0.30	5.35	21.74
6C	Sud de Montréal	1.47	0.83	0.87	0.04	0.27	1.31	0.25	3.84	19.87
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...	...	...	...	...	...
7	Outaouais	1.83	2.10	2.06	0.03	2.81	1.02	—	6.88	33.20
8	Nord-Ouest	2.64	3.29	2.66	0.04	0.46	1.91	0.20	7.04	54.01
9	Côte-Nord	3.79	4.88	3.43	—	—	0.47	—	6.93	50.24
10	Nouveau-Québec	3.05	7.69	2.98	—	—	0.81	—	7.80	46.18
ENSEMBLE DU QUÉBEC		3.06	2.27	1.71	0.08	2.30	1.51	0.97	9.03	38.09

Notes :
a) Ces taux ont été calculés pour 1,000 des populations suivantes :
— Pédiatrie : population âgée de zéro à quatorze ans (0-14) — Nouveau-nés : nombre de naissances
— Obstétrique : population féminine de 15 à 49 ans — Tous les autres : population totale
b) Les populations utilisées font référence à l'unité géographique correspondante.
c) Ces taux ne tiennent pas compte des centres hospitaliers indiqués dans le tableau de base (Voir liste des centres hospitaliers non retenus dans le tableau 2-5)
Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données du tableau 2-5 et le modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 11

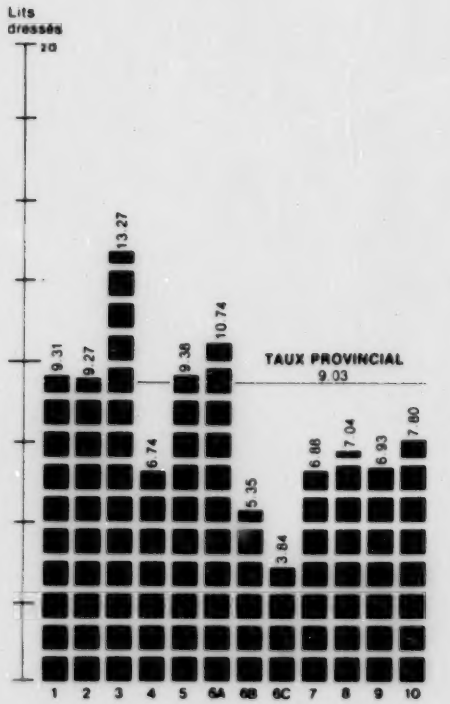

Lits dressés dans les centres hospitaliers du Québec, 1973

Tableau 2—7
DÉPARTEMENTS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	D.S.C.
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2
2	Saguenay / Lac St-Jean	2
3	Québec	7
4	Trois-Rivières	3
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	7
6B	Laurentides / Lanaudière	2
6C	Sud de Montréal	4
6	Montréal (Total de)	13
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	1
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		31

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Direction générale de la programmation, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 2-8
PHARMACIES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Pharmacies		
		(nombre)	(%)	(Taux pour 10,000 habitants) *
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	26	2.3	1.15
2	Saguenay / Lac St-Jean	41	3.6	1.48
3	Québec	179	15.6	1.87
4	Trois-Rivières	73	6.3	1.76
5	Cantons de l'Est	32	2.8	1.42
6A	Montréal Métropolitain	...	...	...
6B	Laurentides / Lanaudière	...	...	...
6C	Sud de Montréal	...	...	...
6	Montréal (Total de)	726	63.1	...
7	Outaouais	37	3.2	1.45
8	Nord-Ouest	21	1.8	1.52
9	Côte-Nord	15	1.3	1.50
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,150	100.0	1.88

* Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Régie de l'Assurance-maladie du Québec, 1974.

Tableau 2-9
SERVICES DE SANTÉ INDÉPENDANTS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Services de santé indépendants
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—
3	Québec	1
4	Trois-Rivières	—
5	Cantons de l'Est	—
6A	Montréal Métropolitain	10
6B	Laurentides / Lanaudière	—
6C	Sud de Montréal	—
6	Montréal (Total de)	10
7	Outaouais	—
8	Nord-Ouest	—
9	Côte-Nord	—
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		11

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des services de santé indépendants, Direction des unités sanitaires, Direction générale de la programmation, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 2-10
UNITÉS SANITAIRES ET DISPENSAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Unités sanitaires			Dispensaires
		Bureaux	Sous-bureaux	Total	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	8	—	8	10
2	Saguenay / Lac St-Jean	5	1	6	6
3	Québec	16	—	16	6
4	Trois-Rivières	10	—	10	2
5	Cantons de l'Est	6	1	7	—
6A	Montréal Métropolitain	3	—	3	—
6B	Laurentides / Lanaudière	6	—	6	—
6C	Sud de Montréal	12	—	12	—
6	Montréal (Total de)	21	—	21	—
7	Outaouais	5	—	5	1
8	Nord-Ouest	3	—	3	22
9	Côte-Nord	1	1	2	16
10	Nouveau-Québec	—	—	—	3
ENSEMBLE DU QUÉBEC		75	3	78	66

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service des soins préventifs, Direction générale de la programmation, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 2-11

ARCHIVISTES MÉDICALES ET AUXILIAIRES EN ARCHIVES MÉDICALES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Archivistes médicales			Auxiliaires
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	13	3.9	5.90	4
2	Saguenay / Lac St-Jean	17	5.0	6.29	6
3	Québec	60	17.5	6.31	45
4	Trois-Rivières	29	8.5	7.07	2
5	Cantons de l'Est	25	7.3	11.36	10
6A	Montréal Métropolitain	144	42.1	6.54	38
6B	Laurentides / Lanaudière	9	2.7	2.14	5
6C	Sud de Montréal	23	6.7	2.58	2
6	Montréal (Total de)	176	51.5	...	45
7	Outaouais	10	3.0	4.00	6
8	Nord-Ouest	8	2.3	6.15	10
9	Côte-Nord	2	0.5	2.00	3
10	Nouveau-Québec	2	0.5	14.28	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		342	100.0	5.59	131

Note : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de l'Association des archivistes médicales de la province de Québec, 1974.

Graphique 12

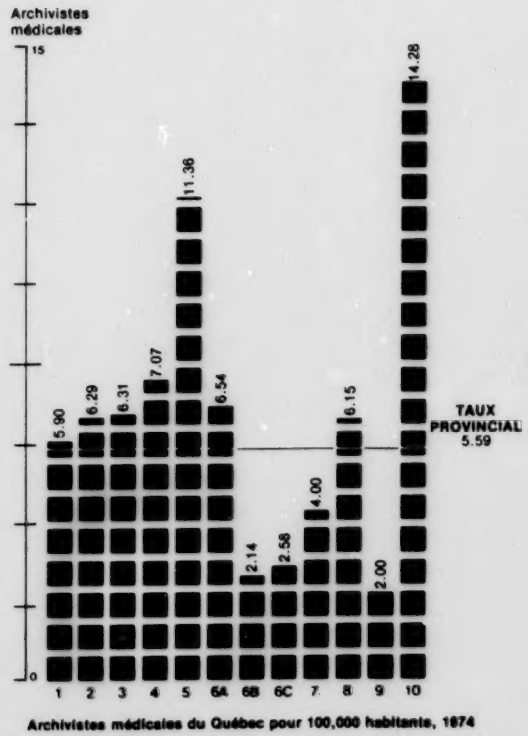

Archivistes médicales du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-12
AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Audioprothésistes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100.000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3	2.2	1.36
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	0.8	0.37
3	Québec	30	22.5	3.15
4	Trois-Rivières	12	9.0	2.92
5	Cantons de l'Est	14	10.5	6.36
6A	Montréal Métropolitain	49	36.9	2.22
6B	Laurentides / Lanaudière	12	9.0	2.85
6C	Sud de Montréal	10	7.5	1.12
6	Montréal (Total de)	71	53.4	...
7	Outaouais	1	0.8	0.40
8	Nord-Ouest	1	0.8	0.30
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		133	100.0	2.17

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des audioprothésistes de la province de Québec, 1974.

Graphique 13

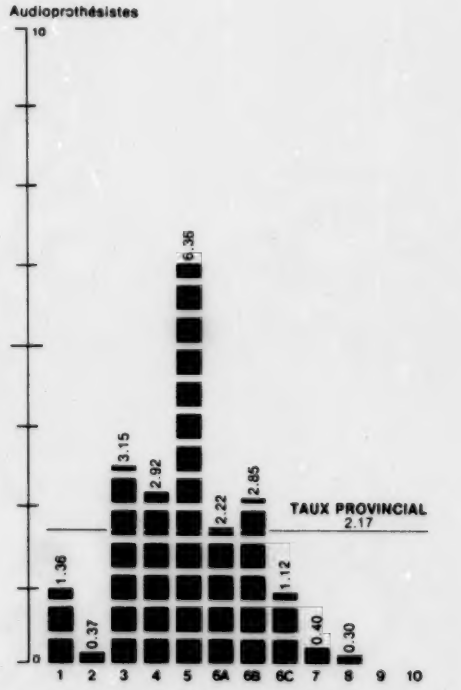

Audioprothésistes du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-13
CHIMISTES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Chimistes professionnels		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	6	0.9	2.67
2	Saguenay / Lac St-Jean	22	3.2	7.97
3	Québec	97	14.2	10.11
4	Trois-Rivières	22	3.2	5.33
5	Cantons de l'Est	34	5.0	15.17
6A	Montréal Métropolitain	372	54.6	16.86
6B	Laurentides / Lanaudière	17	2.5	3.99
6C	Sud de Montréal	102	15.0	11.34
6	Montréal (Total de)	491	72.1	...
7	Outaouais	5	0.8	1.95
8	Nord-Ouest	2	0.3	1.45
9	Côte-Nord	2	0.3	1.98
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		681	100.0	11.11

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du répertoire des membres de la Corporation des chimistes professionnels de la province de Québec, 1975.

Graphique 14

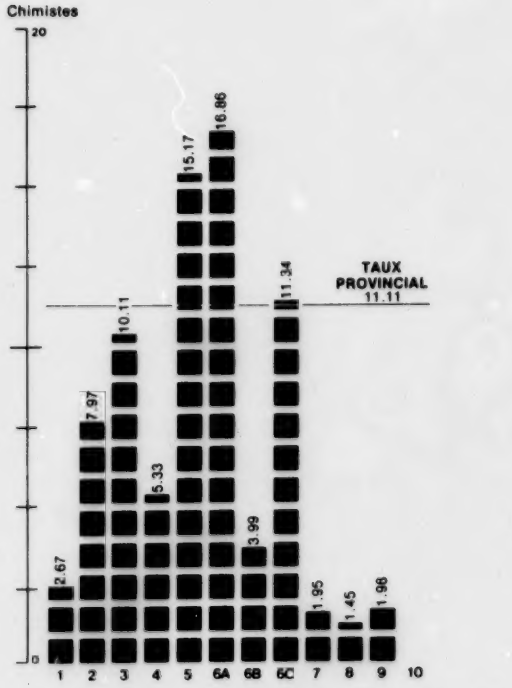

Chimistes professionnels du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-14
CHIROPRATICIENS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Chiropraticiens		
		(nombre)	(en %)	(taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	6	2.1	2.72
2	Saguenay / Lac St-Jean	14	5.0	5.18
3	Québec	46	16.5	4.84
4	Trois-Rivières	31	11.1	7.56
5	Cantons de l'Est	9	3.3	4.09
6A	Montréal Métropolitain	91	32.8	4.13
6B	Laurentides / Lanaudière	14	5.0	3.33
6C	Sud de Montréal	43	15.5	4.83
6	Montréal (Total de)	148	53.3	...
7	Outaouais	7	2.5	2.80
8	Nord-Ouest	13	4.7	10.00
9	Côte-Nord	4	1.5	4.00
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		278	100.0	4.54

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de l'Ordre des chiropraticiens du Québec et du Syndicat professionnel des chiropraticiens du Québec, 1974.

Graphique 15

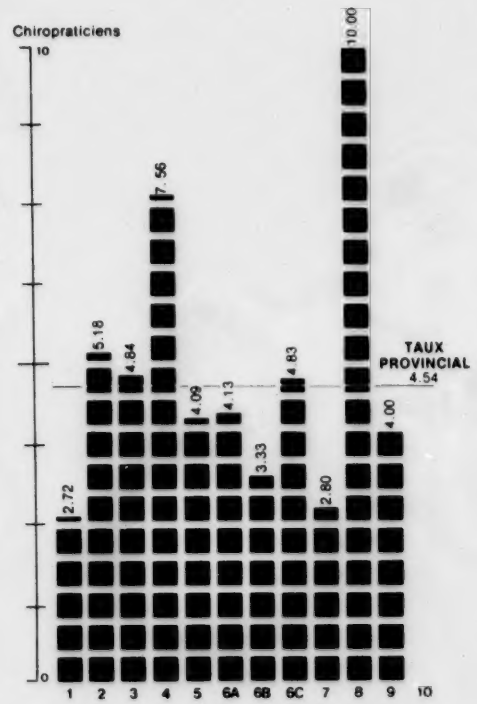

Chiropraticiens du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-15
CHIRURGIENS DENTISTES DU QUÉBEC, SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Chirurgiens dentistes				
		Généraux	Spécialistes	Total		
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants) *
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	23	—	23	1.2	1.02
2	Saguenay / Lac St-Jean	42	3	45	2.4	1.62
3	Québec	193	14	207	11.1	2.17
4	Trois-Rivières	86	4	90	4.8	2.18
5	Cantons de l'Est	66	4	70	3.8	3.13
6A	Montréal Métropolitain	948	123	1,071	57.7	4.86
6B	Laurentides / Lanaudière	72	1	73	4.0	1.73
6C	Sud de Montréal	191	4	195	10.5	2.19
6	Montréal (Total de)	1,211	128	1,339	72.2	...
7	Outaouais	43	3	46	2.5	1.81
8	Nord-Ouest	22	—	22	1.2	1.59
9	Côte-Nord	12	—	12	0.6	1.20
10	Nouveau-Québec	3	—	3	0.2	2.14
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,701	156	1,857	100.0	3.04

* Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres du Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec, 1974.

Graphique 16

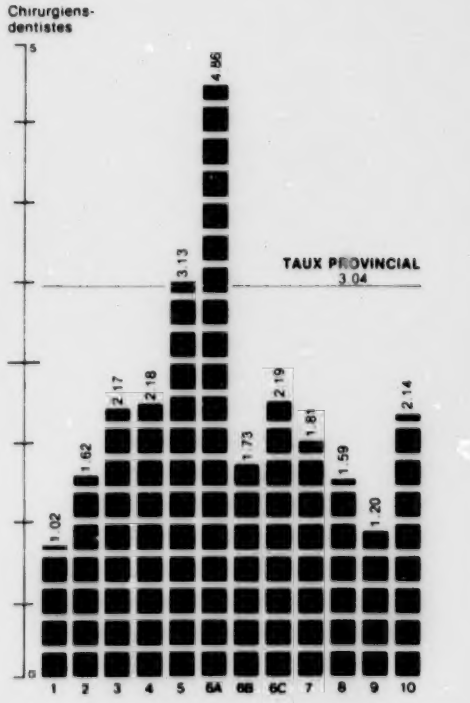

Chirurgiens-dentistes du Québec pour 10,000 habitants, 1974.

Tableau 2-16

CHIRURGIENS DENTISTES DU QUÉBEC SELON LA SPÉCIALITÉ ET LA RÉGION, 1974.

Code régional	Région socio-sanitaire	CHIRURGIENS DENTISTES SPÉCIALISTES									
		Chirurgie buccale	Ortho-dontie	Pério-dontie	Prostho-dontie	Hygiène dentaire publique	Endo-dontie	Pédo-dontie	Spécialistes		
									(nombre)	(en %)	(Taux pour 100.000 habitants)*
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	1	—	—	1	—	—	3	2.0	1.11
3	Québec	3	3	1	2	4	—	1	14	9.0	1.47
4	Trois-Rivières	1	1	—	—	2	—	—	4	2.5	0.97
5	Cantons de l'Est	3	1	—	—	—	—	—	4	2.5	1.81
6A	Montréal Métropolitain	21	46	13	17	4	8	14	123	78.9	5.59
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	1	—	—	1	0.6	0.23
6C	Sud de Montréal	—	2	1	—	1	—	—	4	2.5	0.44
6	Montréal (Total de)	21	48	14	17	6	8	14	128	82.0	...
7	Outaouais	—	—	1	—	2	—	—	3	2.0	1.20
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		29	54	16	19	15	8	15	156	100.0	2.55

* Taux calculé à partir de la population estimé au 1er juillet 1974.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des chirurgiens dentistes de la province de Québec, 1974.

Graphique 17

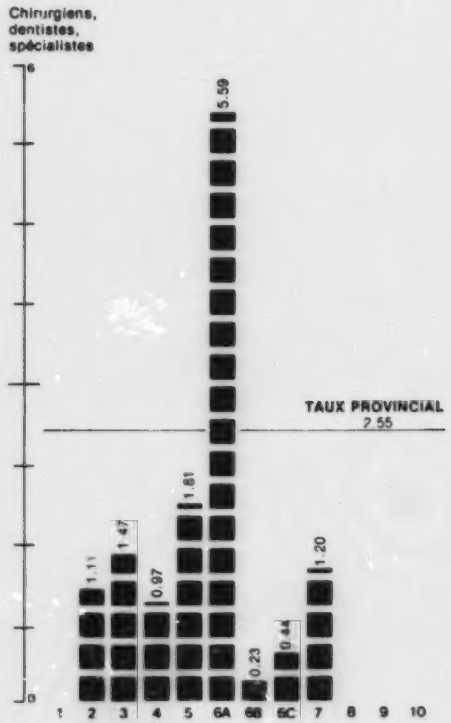

Chirurgiens, dentistes, spécialistes du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-17
DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Diététistes		
		(nombre)	(en %)	(taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	9	1.3	4.01
2	Saguenay / Lac St-Jean	17	2.4	6.15
3	Québec	148	21.1	15.43
4	Trois-Rivières	23	3.3	5.58
5	Cantons de l'Est	25	3.6	11.16
6A	Montréal Métropolitain	393	56.1	17.81
6B	Laurentides / Lanaudière	18	2.6	4.22
6C	Sud de Montréal	42	6.0	4.67
6	Montréal (Total de)	453	64.7	...
7	Outaouais	13	1.9	5.07
8	Nord-Ouest	5	0.7	3.64
9	Côte-Nord	7	1.0	6.93
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		700	100.0	11.42

Notes :
Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974. La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation des diététistes de la province de Québec, 1974.

Graphique 18

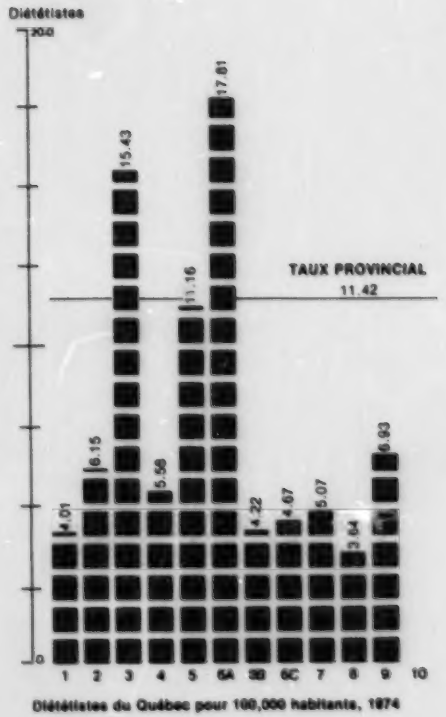

Diététistes du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-18
DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Denturologistes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	12	3.9	4.44
3	Québec	32	10.1	3.36
4	Trois-Rivières	21	6.7	5.12
5	Cantons de l'Est	15	4.7	6.81
6A	Montréal Métropolitain	147	46.9	6.68
6B	Laurentides / Lanaudière	20	6.3	4.76
6C	Sud de Montréal	51	16.2	5.73
6	Montréal (Total de)	218	69.4	...
7	Outaouais	9	2.9	3.60
8	Nord-Ouest	5	1.5	3.84
9	Côte-Nord	2	0.6	2.00
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		314	100.0	5.13

Notes :
Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source : Compilation effectuée par le Service de la Recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des denturologistes de la province de Québec, 1974.

Graphique 19

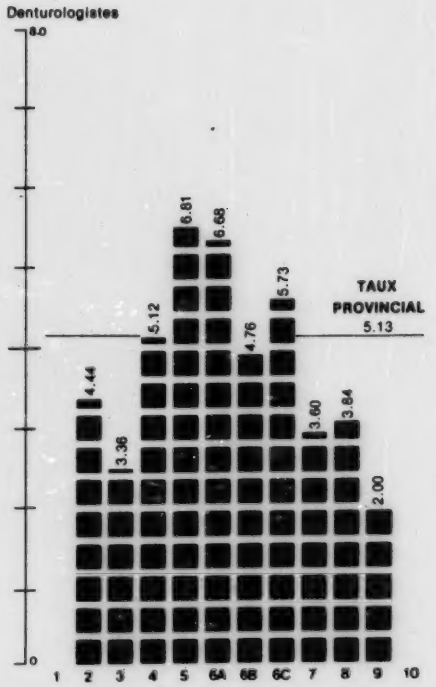

Denturologistes du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-19
ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Ergothérapeutes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	0.5	0.45
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	0.5	0.37
3	Québec	32	14.6	3.36
4	Trois-Rivières	4	1.9	0.97
5	Cantons de l'Est	3	1.3	1.36
6A	Montréal Métropolitain	163	74.8	7.40
6B	Laurentides / Lanaudière	1	0.5	0.23
6C	Sud de Montréal	11	5.0	1.23
6	Montréal (Total de)	175	80.3	...
7	Outaouais	—	—	—
8	Nord-Ouest	2	0.9	1.53
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		218	100.0	3.56

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec, 1974.

Graphique 20

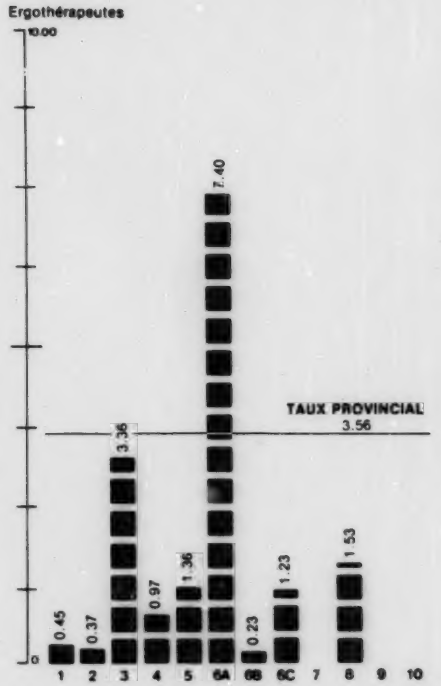

Ergothérapeutes du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-20
HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Hygiénistes dentaires		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—
3	Québec	2	4.2	0.20
4	Trois-Rivières	1	2.1	0.24
5	Cantons de l'Est	—	—	—
6A	Montréal Métropolitain	36	75.0	1.63
6B	Laurentides / Lanaudière	5	10.4	1.17
6C	Sud de Montréal	3	6.2	0.33
6	Montréal (Total de)	44	91.6	...
7	Outaouais	1	2.1	0.39
8	Nord-Ouest	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		48	100.0	0.78

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
Le nombre de gradués prévus dans les sept collèges du Québec avec option « hygiène dentaire » est le suivant :
1975 : 150 **1976** : 175 **1977** : 180
Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires, 1974.

Graphique 21

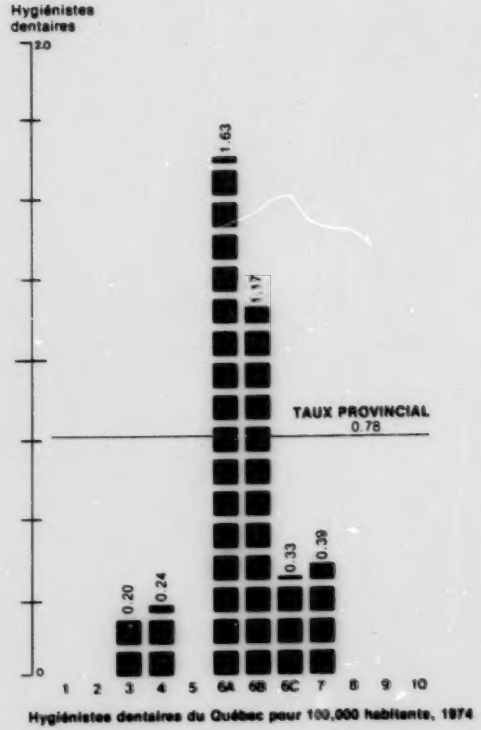

Hygiénistes dentaires du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-21
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Infirmières et infirmiers		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 1,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1,108	3.3	4.91
2	Saguenay / Lac St-Jean	1,482	4.4	5.34
3	Québec	6,524	19.4	6.82
4	Trois-Rivières	2,012	5.9	4.86
5	Cantons de l'Est	1,627	4.8	7.24
6A	Montréal Métropolitain	12,913	38.2	5.86
6B	Laurentides / Lanaudière	1,557	4.6	3.69
6C	Sud de Montréal	4,152	12.3	4.65
6	Montréal (Total de)	18,622	55.1	...
7	Outaouais	856	2.5	3.37
8	Nord-Ouest	576	1.7	4.15
9	Côte-Nord	513	1.5	5.09
10	Nouveau-Québec	466	1.4	31.28
ENSEMBLE DU QUÉBEC		33,786	100.0	5.52

Note : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Corporation professionnelles des infirmières et infirmiers du Québec, 1974.

Graphique 22

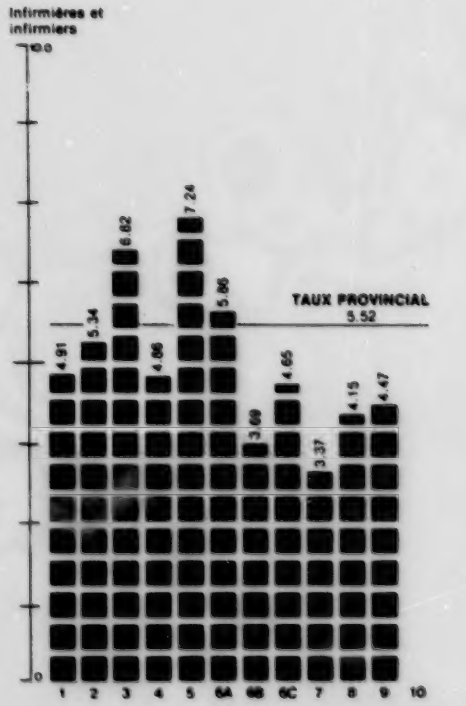

Infirmières et infirmiers du Québec pour 1,000 habitants, 1974

Tableau 2-22

INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Infirmières et infirmiers auxiliaires		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 1,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	631	4.4	2.81
2	Saguenay / Lac St-Jean	900	6.2	3.25
3	Québec	2,914	20.3	3.03
4	Trois-Rivières	1,379	9.6	3.34
5	Cantons de l'Est	704	4.9	3.13
6A	Montréal Métropolitain	4,300	29.9	1.94
6B	Laurentides / Lanaudière	678	4.7	1.61
6C	Sud de Montréal	1,568	10.9	1.74
6	Montréal (Total de)	6,546	45.5	...
7	Outaouais	505	3.5	1.97
8	Nord-Ouest	500	3.5	3.63
9	Côte-Nord	284	2.0	2.81
10	Nouveau-Québec	17	0.1	1.12
ENSEMBLE DU QUÉBEC		14,380	100.0	2.34

Taux calculé par rapport à la population prévue pour le 1er juillet 1974.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de données fournies par la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, 1975.

Graphique 23

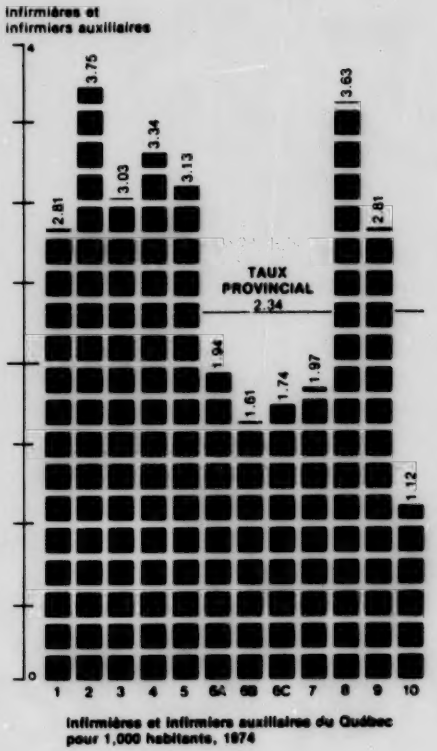

Infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour 1,000 habitants, 1974

Tableau 2-23
MÉDECINS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	MÉDECINS*								
		Omnipraticiens			Résidents			Spécialistes		
		(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	106	3.1	4.71	4	0.4	0.18	63	1.4	2.80
2	Saguenay / Lac St-Jean	118	3.4	4.23	8	0.8	0.29	125	2.8	4.48
3	Québec	625	18.1	6.60	209	21.9	2.21	777	17.3	8.20
4	Trois-Rivières	223	6.5	5.40	5	0.5	0.12	187	4.2	4.53
5	Cantons de l'Est	135	3.9	6.18	43	4.5	1.97	213	4.7	9.74
6A	Montréal Métropolitain	1,437	41.7	6.55	586	61.4	2.67	2,602	57.9	11.86
6B — 6C	Laurentides / Lanaudière Sud de Montréal	604	17.5	4.69	98	10.3	0.76	429	9.5	3.33
C	Montréal (Total de)	2,041	59.2	...	684	71.7	...	3,031	67.4	...
7	Outaouais	115	3.3	4.62	—	—	—	61	1.4	2.45
8	Nord-Ouest	46	1.3	3.24	—	—	—	28	0.6	1.97
9	Côte-Nord	39	1.1	3.78	2	0.2	0.19	11	0.2	1.07
10	Nouveau-Québec	2	0.1	0.88	—	—	—	1	0.0	0.44
	Hors Québec	282	—	—	5	—	—	188	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		3,450	100.0	5.67	955	100.0	1.57	4,497	100.0	7.40

* Comprend tous les médecins praticiens ou non. Les taux sont calculés par rapport à 10,000 habitants de la population prévue au 1er juin 1973.

Source : Compilation effectuée par le département d'Administration de la Santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1973 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Tableau 2-23 A

MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC SELON LA DERNIÈRE SPÉCIALITÉ OBTENUE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	SPÉCIALITÉ																		
		Allergie	Anatomie Pathologie	Anesthésie	Microbiologie	Biologie	Cardiologie	Chirurgie générale	Chirurgie orthopédique	Chirurgie plastique	Chirurgie thoracique	Dermatologie	Gastro entérologie	Gynécologie	Obstétrie et gynécologie	Hématologie	Hygiène	Pneumologie	Médecine interne	Psychiatrie
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	2	3	—	—	2	15	4	—	—	1	—	—	4	—	1	5	4	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	6	14	1	1	3	18	8	2	1	4	3	2	4	2	4	—	8	2
3	Québec	4	29	77	9	7	21	106	39	4	1	11	7	4	50	16	27	24	60	9
4	Trois-Rivières	—	7	25	—	—	5	38	13	—	—	2	2	—	12	3	5	6	11	2
5	Cantons de l'Est	—	6	22	4	1	7	35	9	2	—	2	4	—	9	1	1	3	11	3
6A	Montréal Métropolitain	8	92	196	42	9	80	290	99	38	9	57	28	19	152	43	27	46	258	24
6B 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	—	16	61	1	2	9	67	31	5	—	1	3	—	24	5	14	5	18	4
6	Montréal (Total de)	8	108	257	43	11	89	357	130	43	9	58	31	19	176	48	41	51	276	28
7	Outaouais	—	2	4	—	1	1	16	3	—	—	—	—	—	4	2	1	1	5	1
8	Nord-Ouest	—	1	3	—	—	1	14	4	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	1	—	—	—	6	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Hors Québec	1	5	16	3	—	8	28	9	2	1	1	2	1	4	5	1	7	10	2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		13	161	406	57	21	129	606	211	51	11	78	47	25	260	72	81	90	376	45

* Comprend tous les médecins spécialistes praticiens ou non.

Source : Compilation effectuée par le Département d'Administration de la Santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1973 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'Assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Tableau 2-23 A (fin)

MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC SELON LA DERNIÈRE SPÉCIALITÉ OBTENUE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	SPÉCIALITÉ																		
		Neuro-chirurgie	Neuro-psychiatrie	Neurologie	Obstétrique	Ophtalmologie	Oto-rhino-laryngologie	Pathologie clinique	Pédiatrie	Psychiatrie	Radiologie Diagnostique	Radiothérapie	Urologie	Chirurgie cardio-vasculaire	Médecine nucléaire	Néphrologie	Endocrinologie	Rhumatologie	Electro-encéphalographie	TOTAL
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	1	—	1	5	1	4	8	5	—	1	—	—	—	—	—	—	63
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	—	—	4	8	—	10	5	8	1	2	1	1	1	2	—	1	125
3	Québec	6	3	6	2	21	42	1	43	84	27	17	19	4	7	10	15	5	12	777
4	Trois-Rivières	1	—	—	—	5	16	—	11	10	12	5	5	—	—	—	1	1	1	187
5	Cantons de l'Est	3	—	1	—	4	11	—	17	15	10	4	8	3	6	5	6	5	4	213
6A	Montréal Métropolitain	31	8	32	29	84	91	2	189	353	125	57	66	10	14	43	69	21	42	2,602
6B 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	7	—	3	1	8	15	—	40	45	34	9	14	4	3	3	1	—	1	429
6	Montréal (Total de)	38	8	35	30	92	106	2	229	398	159	66	80	14	17	46	70	21	43	3,031
7	Outaouais	1	—	1	—	1	3	—	4	8	2	3	1	—	—	—	—	—	—	61
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	28
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	11
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	Hors Québec	2	1	1	—	6	1	—	18	29	16	3	1	3	—	2	2	—	1	188
ENSEMBLE DU QUÉBEC		50	11	44	32	128	191	4	319	528	225	98	117	22	31	62	94	32	61	4,497

* Comprend tous les médecins spécialistes praticiens ou non.

Source : Compilation effectuée par le Département d'Administration de la Santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1973 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'Assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Tableau 2-24

MÉDECINS DU QUÉBEC DONT L'ACTIVITÉ MÉDICALE EST À PLEIN TEMPS SELON LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	MÉDECINS*								
		Omnipraticiens			Résidents			Spécialistes		
		(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	93	4.0	4.14	3	8.6	0.13	43	1.5	1.91
2	Saguenay / Lac St-Jean	94	4.1	3.37	—	—	—	92	3.1	3.30
3	Québec	397	17.3	4.19	3	8.6	0.03	456	15.6	4.81
4	Trois-Rivières	175	7.6	4.24	—	—	—	136	4.6	1.44
5	Cantons de l'Est	85	3.7	3.89	2	5.7	0.09	146	5.0	6.68
6A	Montréal Métropolitain	840	36.6	3.83	23	65.7	0.10	1,705	58.3	7.77
6B — 6C	Laurentides / Lanaudière Sud de Montréal	454	19.8	3.53	2	5.7	0.02	275	9.4	2.14
6	Montréal (Total de)	1,294	56.4	...	25	71.4	...	1,980	67.7	...
7	Outaouais	82	3.6	3.29	—	—	—	41	1.4	1.65
8	Nord-Ouest	40	1.7	2.82	—	—	—	23	0.8	1.62
9	Côte-Nord	34	1.5	3.29	2	5.7	0.19	9	0.3	0.87
10	Nouveau-Québec	1	0.1	0.44	—	—	—	1	—	0.44
	Hors-Québec	12	—	—	—	—	—	10	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		2,295	100.0	3.77	35	100.0	0.06	2,927	100.0	4.81

* Comprend tous les médecins praticiens ou non. Les taux sont calculés par rapport à 10,000 habitants de la population prévue au 1er juin 1973.

Source : Compilation effectuée par le département d'Administration de la Santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1973 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Tableau 2-24A

MEDECINS SPECIALISTES DU QUEBEC DONT L'ACTIVITE MEDICALE EST A PLEIN TEMPS SELON LA DERNIERE SPECIALITE OBTENUE ET LA REGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	SPECIALITE																		
		Allergie	Anatomie Pathologie	Anesthésie	Microbiologie	Biologie	Cardiologie	Chirurgie générale	Chirurgie orthopédique	Chirurgie plastique	Chirurgie thoracique	Dermatologie	Gastro entérologie	Gynécologie	Obstétrie et gynécologie	Hématologie	Hygiène	Pneumologie	Médecine interne	Psychiatrie
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	2	—	—	2	13	4	—	—	1	—	—	4	—	—	2	3	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	13	—	—	2	16	7	2	1	4	3	2	5	—	—	—	8	2
3	Québec	3	—	70	—	—	16	77	32	3	1	10	6	3	42	4	2	9	34	7
4	Trois-Rivières	—	—	24	—	—	4	34	13	—	—	2	2	—	12	1	1	—	10	2
5	Cantons de l'Est	—	—	22	—	—	6	26	9	2	—	2	2	—	9	—	—	1	8	3
6A	Montréal Métropolitain	6	1	174	3	—	53	236	80	34	9	47	21	15	141	20	2	31	171	19
6B 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	—	—	54	—	—	9	57	29	4	—	1	3	—	20	—	—	1	13	3
6	Montréal (Total de)	6	1	228	3	—	62	293	109	38	9	48	24	15	161	20	2	32	184	22
7	Outaouais	—	—	4	—	—	—	15	3	—	—	—	—	—	3	—	—	—	5	—
8	Nord-Ouest	—	—	3	—	—	1	14	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	1	—	—	—	6	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Hors Québec	—	—	1	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	1	—	—	1	1	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		10	1	367	3	—	93	495	182	45	11	67	37	20	236	25	5	44	252	36

Source : Compilation effectuée par le Département d'Administration de la Santé, Université de Montréal d'après le fichier 1973 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'Assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Tableau 2-24A (fin)

MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC DONT L'ACTIVITÉ MÉDICALE EST À PLEIN TEMPS SELON LA DERNIÈRE SPÉCIALITÉ OBTENUE ET LA RÉGION, 1973

Code régional	Région socio-sanitaire	SPÉCIALITÉ																		
		Neuro-chirurgie	Neuro-psychiatrie	Neurologie	Obstétrique	Ophtalmologie	Oto-rhino-laryngologie	Pathologie clinique	Pédiatrie	Psychiatrie	Radiologie Diagnostique	Radiothérapie	Urologie	Chirurgie cardio-vasculaire	Médecine nucléaire	Néphrologie	Endocrinologie	Rhumatologie	Electro-encéphalographie	TOTAL
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	1	5	—	3	6	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	—	—	4	8	—	9	2	—	—	2	1	—	1	2	—	1	92
3	Québec	6	—	5	2	21	38	—	26	23	1	2	17	3	2	7	3	4	11	456
4	Trois-Rivières	1	—	—	1	5	15	—	10	2	3	—	4	—	—	—	1	1	1	136
5	Cantons de l'Est	3	—	1	—	4	11	—	15	9	3	1	8	3	—	2	1	2	2	146
6A	Montréal Métropolitain	26	4	16	31	84	87	1	140	135	84	37	53	8	3	27	37	14	27	1,705
6B 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	6	—	—	1	6	13	—	31	7	19	1	10	3	1	3	1	—	—	275
6	Montréal (Total de)	32	4	16	32	90	100	1	171	142	103	38	63	11	4	30	38	14	27	1,980
7	Outaouais	1	-	—	—	1	3	—	4	1	1	2	1	—	—	—	—	—	—	41
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	23
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	Hors Québec	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	10
ENSEMBLE DU QUÉBEC		44	4	22	35	126	180	1	239	185	111	43	97	18	6	40	45	21	42	2,927

Source : Compilation effectuée par le Département d'Administration de la Santé, Université de Montréal d'après le fichier 1973 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'Assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

TABLEAU 2-25
MÉDECINS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	MÉDECINS*								
		Omnipraticiens			Résidents			Spécialistes		
		(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	107	2.9	4.76	1	0.1	0.04	70	1.4	3.12
2	Saguenay / Lac St-Jean	120	3.3	4.30	1	0.1	0.04	134	2.6	4.81
3	Québec	666	18.4	7.03	198	20.8	2.09	920	17.9	9.71
4	Trois-Rivières	208	5.7	5.04	10	1.0	0.24	208	4.1	5.04
5	Cantons de l'Est	145	4.0	6.63	45	4.7	2.06	234	4.6	10.70
6A	Montréal Métropolitain	1,539	42.4	7.02	582	61.0	2.65	2,963	57.7	13.51
6B — 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	626	17.3	4.86	116	12.2	0.90	498	9.7	3.87
6	Montréal (Total de)	2,165	59.7	6.22	698	73.2	2.01	3,461	67.4	9.94
7	Outaouais	110	3.0	4.42	—	—	—	66	1.3	2.65
8	Nord-Ouest	53	1.5	3.74	—	—	—	29	0.6	2.05
9	Côte-Nord	50	1.4	4.84	1	0.1	0.10	11	0.1	1.07
10	Nouveau-Québec	3	0.1	1.33	—	—	—	1	0.0	0.44
	Hors Québec	363	—	—	11	—	—	217	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		3,627	100.0	5.97	954	100.0	1.57	5,134	100.0	8.44

* Comprend tous les médecins praticiens ou non.
Les taux sont calculés par rapport à 10,000 habitants de la population prévue au 1er juillet 1974.

Source : Compilation effectuée par le Département d'Administration de la Santé, Université de Montréal, d'après les fichiers 1973 et 1974 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Graphique 24

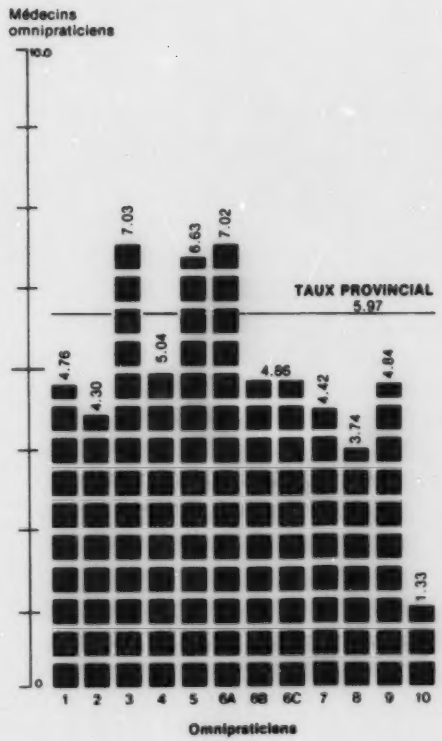

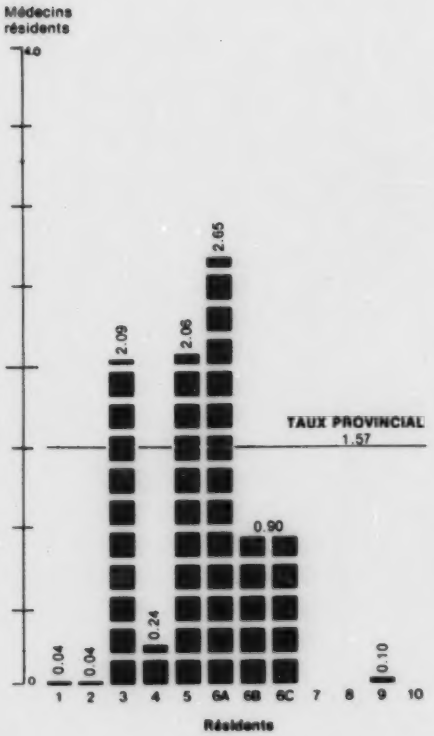

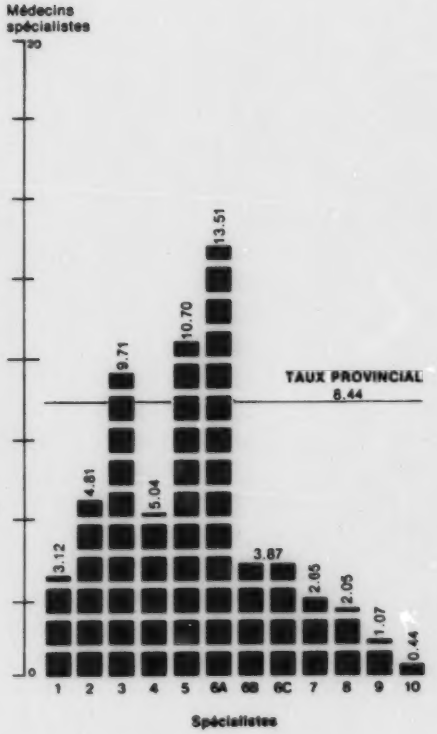

Médecins du Québec pour 10,000 habitants, 1974

Tableau 2-25 A

MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC SELON LA DERNIÈRE SPÉCIALITÉ OBTENUE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	SPÉCIALITÉ																		
		Allergie	Anatomie Pathologie	Anesthésie	Microbiologie	Biologie	Cardiologie	Chirurgie générale	Chirurgie orthopédique	Chirurgie plastique	Chirurgie thoracique	Dermatologie	Gastro entérologie	Gynécologie	Obstétrie et gynécologie	Hématologie	Hygiène	Pneumologie	Médecine interne	Psychiatrie
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	3	3	1	—	2	16	4	—	—	1	—	—	4	—	1	5	3	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	7	13	1	1	3	20	10	2	1	4	3	2	5	2	3	—	7	2
3	Québec	3	34	85	10	6	25	108	43	6	1	10	10	4	57	18	26	24	60	10
4	Trois-Rivières	—	10	29	—	—	5	41	15	—	—	2	2	—	12	3	4	3	11	2
5	Cantons de l'Est	—	9	23	4	1	8	38	7	2	—	2	4	—	12	3	1	3	11	3
6A	Montréal Métropolitain	12	100	206	44	9	85	290	104	49	10	60	32	18	172	48	28	52	240	24
6B 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	—	18	66	1	2	11	69	33	2	—	2	3	—	31	5	12	3	26	4
6	Montréal (Total de)	12	118	272	45	11	96	359	137	51	10	62	35	18	203	53	40	55	266	28
7	Outaouais	—	2	4	—	1	—	15	3	—	—	—	—	—	5	2	1	1	5	2
8	Nord-Ouest	—	2	2	—	—	1	14	4	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	7	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Hors Québec	—	4	19	—	1	7	29	9	3	1	1	1	1	11	5	—	5	13	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		16	185	431	61	20	140	619	224	61	12	81	54	24	299	81	77	91	364	47

* Comprend tous les médecins spécialistes praticiens ou non.

Source : Compilation effectuée par le Département d'Administration de la Santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1973 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des Médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Tableau 2-25A (fin)

MEDECINS SPECIALISTES DU QUEBEC SELON LA DERNIERE SPECIALITE OBTENUE ET LA REGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	SPECIALITE																		
		Neuro-chirurgie	Neuro-psychiatrie	Neurologie	Obstétrique	Ophtalmologie	Oto-rhino-laryngologie	Pathologie clinique	Pédiatrie	Psychiatrie	Radiologie Diagnostique	Radiothérapie	Urologie	Chirurgie cardio-vasculaire	Médecine nucléaire	Néphrologie	Endocrinologie	Rhumatologie	Electro-encéphalographie	TOTAL
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	1	—	1	5	1	4	8	5	—	2	—	—	—	—	—	—	70
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	—	—	4	7	—	9	6	9	1	2	3	1	1	2	—	1	134
3	Québec	8	—	6	3	24	46	—	50	101	36	21	23	4	7	13	17	4	17	920
4	Trois-Rivières	1	—	—	1	5	16	—	11	12	12	4	4	—	—	—	1	1	1	208
5	Cantons de l'Est	3	—	1	—	4	10	—	18	14	11	4	8	3	6	5	7	6	3	234
6A	Montréal Métropolitain	34	5	39	37	100	91	1	190	391	147	64	65	14	17	46	70	24	45	2,963
6B 6C		6	—	1	1	10	16	—	44	52	42	8	15	3	3	5	3	—	1	498
6	Montréal (Total de)	40	5	40	38	110	107	1	234	443	189	72	80	17	20	51	73	24	46	3,461
7	Outaouais	1	—	1	—	1	3	—	4	9	2	2	1	—	—	—	—	—	1	66
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	29
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	11
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	Hors Québec	1	1	4	—	12	3	—	16	31	18	4	3	2	1	2	6	—	2	217
ENSEMBLE DU QUÉBEC		54	5	49	42	149	194	2	331	593	266	106	121	27	34	70	100	35	69	5,134

* Comprend tous les médecins spécialistes praticiens ou non.

Source : Compilation effectuée par le Département d'Administration de la Santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1973 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des Médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Tableau 2-26
MÉDECINS DU QUÉBEC DONT L'ACTIVITÉ MÉDICALE EST À PLEIN TEMPS SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	MÉDECINS								
		Omnipraticiens			Résidents			Spécialistes		
		(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	86	3.7	3.83	1	0.4	0.04	48	1.4	2.14
2	Saguenay / Lac St-Jean	94	4.1	3.37	—	—	—	94	2.7	3.37
3	Québec	397	17.2	4.19	53	24.3	0.56	560	16.3	5.91
4	Trois-Rivières	168	7.3	4.07	5	2.3	0.12	153	4.5	3.71
5	Cantons de l'Est	82	3.5	3.75	8	3.7	0.37	148	4.3	6.77
6A	Montréal Métropolitain	847	36.7	3.86	119	54.6	0.54	2,031	59.1	9.26
6B — 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	465	20.1	3.61	32	14.7	0.25	326	9.5	2.53
6	Montréal (Total de)	1,312	56.8	3.77	151	69.3	0.43	2,357	68.6	6.77
7	Outaouais	87	3.7	3.50	—	—	—	45	1.3	1.81
8	Nord-Ouest	43	1.9	3.03	—	—	—	23	0.7	1.69
9	Côte-Nord	41	1.8	3.97	—	—	—	8	0.2	0.78
10	Nouveau-Québec	1	0.0	0.44	—	—	—	1	0.0	0.44
	Hors Québec	35	—	—	2	—	—	35	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		2,311	100.0	3.80	218	100.0	0.36	3,437	100.0	5.65

Les taux sont calculés par rapport à 10,000 habitants de la population prévue au 1er juillet 1974.

Source : Compilation effectuée par le Département d'Administration de la Santé, Université de Montréal, d'après les fichiers 1973 et 1974 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Graphique 25

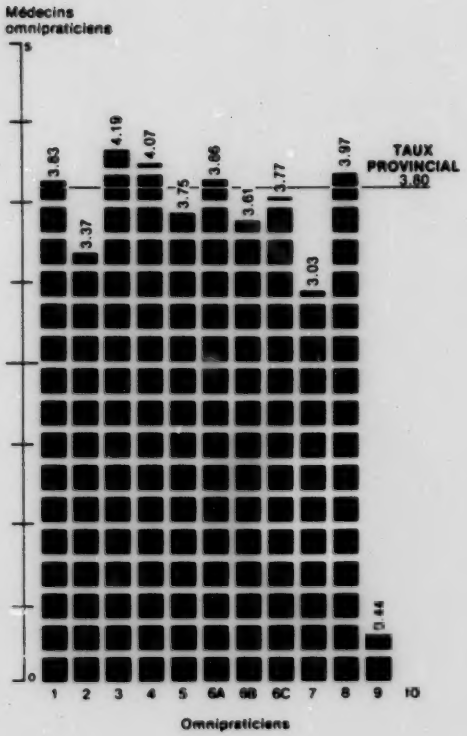

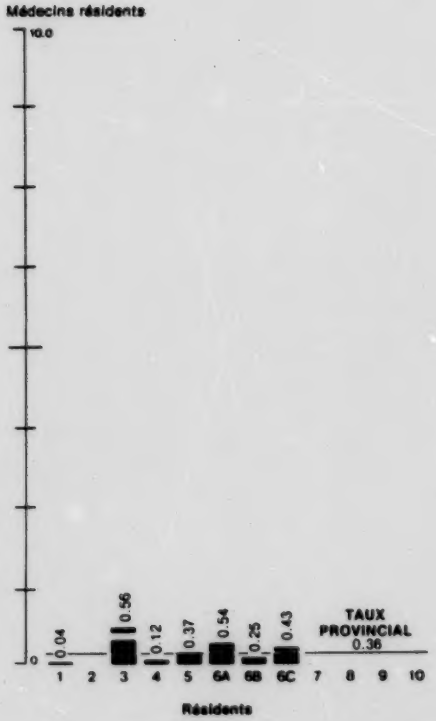

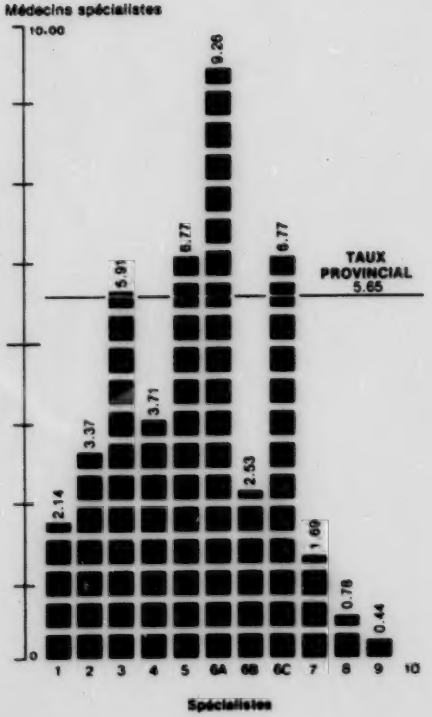

Médecins du Québec (à plein temps) pour 10,000 habitants, 1974

Tableau 2-26 A

MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC DONT L'ACTIVITÉ MÉDICALE EST À PLEIN TEMPS SELON LA DERNIÈRE SPÉCIALITÉ OBTENUE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	SPÉCIALITÉ																		
		Allergie	Anatomie Pathologie	Anesthésie	Microbiologie	Biologie	Cardiologie	Chirurgie générale	Chirurgie orthopédique	Chirurgie plastique	Chirurgie thoracique	Dermatologie	Gastro entérologie	Gynécologie	Obstétrie et gynécologie	Hématologie	Hygiène	Pneumologie	Médecine interne	Psychiatrie
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	2	—	—	2	15	4	—	--	1	—	—	4	—	—	2	3	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	12	—	—	2	16	7	2	1	4	3	2	4	—	—	—	7	2
3	Québec	2	—	79	—	—	19	88	37	4	1	10	8	3	50	3	2	10	40	9
4	Trois-Rivières	—	—	28	—	—	4	34	13	—	—	2	2	—	12	1	1	—	10	2
5	Cantons de l'Est	—	—	23	—	—	3	27	7	2	—	2	2	—	9	—	—	1	8	3
6A	Montréal Métropolitain	7	2	186	5	—	60	257	93	43	10	48	24	17	152	24	3	32	169	19
6B 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	—	—	60	—	—	9	61	30	2	—	1	3	—	24	—	—	—	18	3
6	Montréal (Total de)	7	2	246	5	—	69	318	123	45	10	49	27	17	176	24	3	32	187	22
7	Outaouais	—	—	4	—	—	—	15	3	—	—	—	—	—	4	—	—	—	5	1
8	Nord-Ouest	—	—	2	—	—	1	14	4	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	6	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Hors Québec	—	—	3	—	—	—	7	4	—	—	—	—	—	4	—	—	1	2	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		10	2	396	5	—	100	534	199	53	12	68	42	22	260	28	6	45	260	39

Source : Compilation effectuée par le Département d'Administration de la Santé, Université de Montréal, d'après les fichiers 1973 et 1974 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'Assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Tableau 2-26 A (fin)

MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC DONT L'ACTIVITÉ MÉDICALE EST À PLEIN TEMPS SELON LA DERNIÈRE SPÉCIALITÉ OBTENUE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	SPÉCIALITÉ																		
		Neuro-chirurgie	Neuro-psychiatrie	Neurologie	Obstétrique	Ophtalmologie	Oto-rhino-laryngologie	Pathologie clinique	Pédiatrie	Psychiatrie	Radiologie Diagnostique	Radiothérapie	Urologie	Chirurgie cardio-vasculaire	Médecine nucléaire	Néphrologie	Endocrinologie	Rhumatologie	Electro-encéphalographie	TOTAL
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	1	4	—	3	6	—	—	1	—	—	—	—	—	—	48
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	—	—	4	7	—	9	2	—	—	2	2	—	1	2	—	1	94
3	Québec	7	—	4	2	23	44	—	32	28	1	2	20	3	2	8	2	4	13	560
4	Trois-Rivières	1	—	—	—	5	15	—	10	3	3	—	4	—	—	—	1	1	1	153
5	Cantons de l'Est	2	—	1	—	4	10	—	15	8	3	1	8	3	—	2	1	2	1	148
6A	Montréal Métropolitain	29	5	18	29	93	88	—	144	152	97	40	57	10	4	26	42	16	30	2,031
6B 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	5	—	—	1	6	16	—	36	7	22	1	11	3	1	5	1	—	—	326
6	Montréal (Total de)	34	5	18	30	99	104	—	180	159	119		68	13	5	31	43	16	30	2,357
7	Outaouais	1	—	—	—	1	3	—	4	1	1	1	1	—	—	—	—	—	—	45
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	23
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	Hors Québec	—	—	—	—	1	—	—	2	2	5	1	1	—	—	1	1	—	—	35
ENSEMBLE DU QUÉBEC		46	5	23	32	137	187	—	254	207	127	45	105	21	7	42	49	23	46	3,437

Source : Compilation effectuée par le Département d'Administration de la Santé, Université de Montréal, d'après les fichiers 1973 et 1974 des médecins licenciés, Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'Assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1973.

Tableau 2-27
OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Opticiens d'ordonnances		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	0.7	0.90
2	Saguenay / Lac St-Jean	4	1.4	1.48
3	Québec	48	16.5	5.05
4	Trois-Rivières	21	7.2	5.12
5	Cantons de l'Est	9	3.1	4.09
6A	Montréal Métropolitain	186	64.2	8.45
6B	Laurentides / Lanaudière	6	2.1	1.42
6C	Sud de Montréal	12	4.1	1.34
6	Montréal (Total de)	204	70.4	...
7	Outaouais	2	0.7	0.80
8	Nord-Ouest	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		290	100.0	4.74

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec, 1974.

Graphique 26

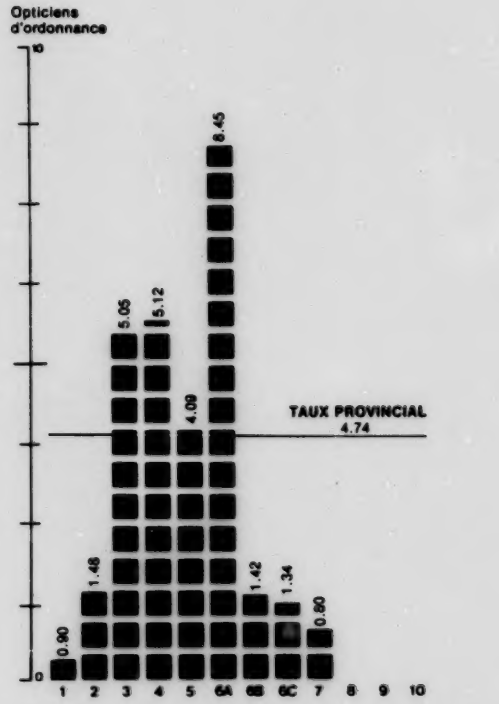

Opticiens d'ordonnance du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-28
OPTOMÉTRISTES ET OPTICIENS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Optométristes et opticiens		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	22	3.7	10.00
2	Saguenay / Lac St-Jean	20	3.3	7.40
3	Québec	69	11.5	7.26
4	Trois-Rivières	40	6.7	9.75
5	Cantons de l'Est	26	4.3	11.81
6A	Montréal Métropolitain	252	42.0	11.45
6B	Laurentides / Lanaudière	38	6.3	9.04
6C	Sud de Montréal	89	14.9	10.00
6	Montréal (Total de)	379	63.2	...
7	Outaouais	21	3.5	8.40
8	Nord-Ouest	16	2.7	12.30
9	Côte-Nord	7	1.1	7.00
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		600	100.0	9.81

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des optométristes et opticiens de la province de Québec, 1974.

Graphique 27

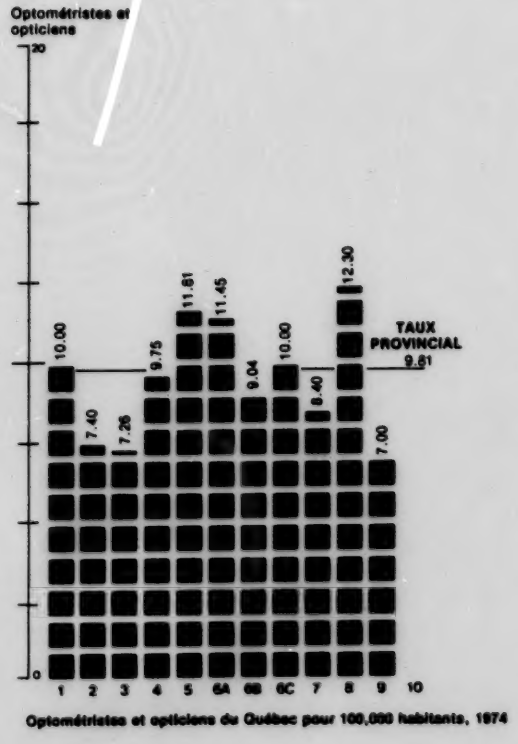

Optométristes et opticiens du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-29

ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Orthophonistes et audiologistes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	0.6	0.45
2	Saguenay / Lac St-Jean	6	3.5	2.22
3	Québec	11	6.4	1.15
4	Trois-Rivières	3	1.8	0.73
5	Cantons de l'Est	6	3.5	2.72
6A	Montréal Métropolitain	122	71.8	5.54
6B	Laurentides / Lanaudière	8	4.8	1.90
6C	Sud de Montréal	11	6.4	1.23
6	Montréal (Total de)	141	83.0	...
7	Outaouais	1	0.6	0.40
8	Nord-Ouest	1	0.6	0.76
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		170	100.0	2.78

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Corporation professionnelle d'orthophonistes et audiologistes de la province de Québec, 1974.

Graphique 28

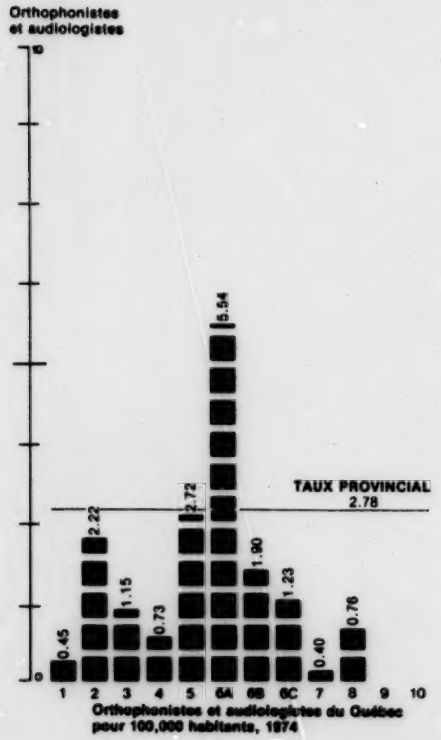

Tableau 2-30

PHARMACIENS DU QUÉBEC SELON LEUR CATÉGORIE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	CATÉGORIE DE PHARMACIENS										
		Assistants	Propriétaires	En service	Gérants	Dans un hôpital	Pharmacien membre	Autre	Total pharmaciens (nombre)	Total pharmaciens (en %)	Total pharmaciens (Taux pour 10,000 habitants)	Médecins dans le domaine de la pharmacie
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	23	2	1	6	1	—	33	1.5	1.46	4
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	40	7	—	8	6	—	61	2.8	2.20	—
3	Québec	7	156	70	18	60	51	—	362	16.4	3.78	8
4	Trois-Rivières	1	71	21	4	16	6	—	119	5.4	2.88	2
5	Cantons de l'Est	—	31	8	4	13	4	—	60	2.7	2.67	1
6A	Montréal Métropolitain	56	430	196	65	120	172	13	1,052	47.6	4.77	—
6B	Laurentides / Lanaudière	5	62	26	11	12	14	—	130	5.9	3.08	1
6C	Sud de Montréal	7	146	51	28	33	35	2	302	13.6	3.38	5
6	Montréal (Total de)	68	638	273	104	165	221	15	1,484	67.1	...	6
7	Outaouais	33	8	2	4	8	—	3	56	2.6	2.28	2
8	Nord-Ouest	—	15	2	1	1	3	—	22	1.0	1.59	4
9	Côte-Nord	—	7	—	2	2	1	—	12	0.5	1.20	4
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		109	989	385	138	279	293	18	2,209	100.0	3.61	31

* Exclus : 52 pharmaciens dont l'adresse est inconnu
9 pharmaciens hors province

Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir de données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, 1974.

Graphique 29

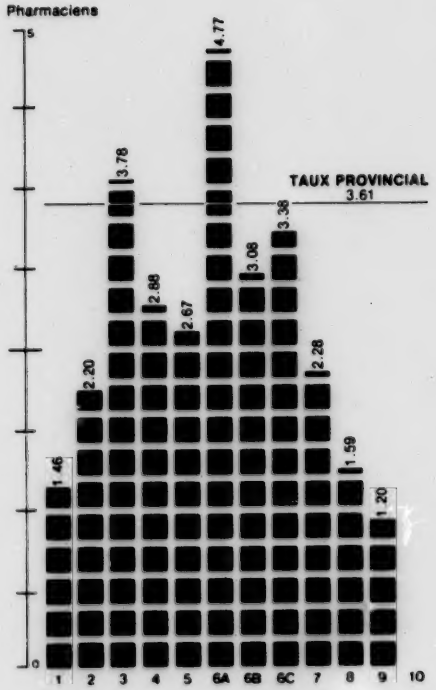

Pharmaciens du Québec pour 10,000 habitants, 1974

Tableau 2-31
PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Physiothérapeutes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	6	1.0	2.72
2	Saguenay / Lac St-Jean	6	1.0	2.22
3	Québec	71	11.6	7.47
4	Trois-Rivières	24	4.0	5.85
5	Cantons de l'Est	18	3.0	8.18
6A	Montréal Métropolitain	388	63.9	17.63
6B	Laurentides / Lanaudière	18	3.0	4.28
6C	Sud de Montréal	68	11.1	7.64
6	Montréal (Total de)	474	78.0	...
7	Outaouais	6	1.0	2.40
8	Nord-Ouest	2	0.3	1.53
9	Côte-Nord	1	0.1	1.00
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		608	100.0	9.95

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec, 1974.

Graphique 30

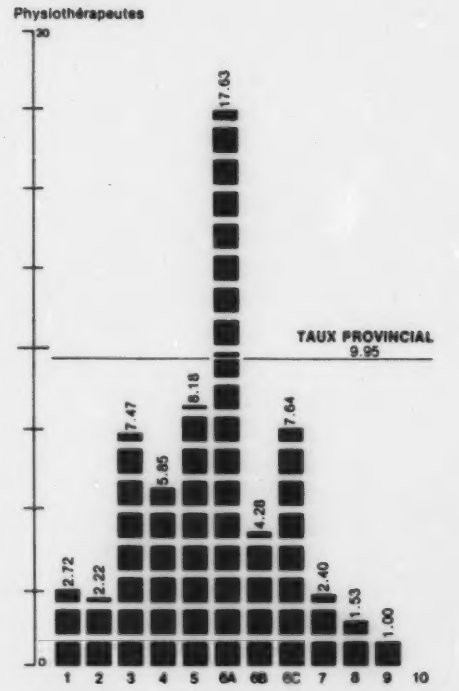

Physiothérapeutes du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-32
PODIATRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Podiatres		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—
3	Québec	7	10.0	0.74
4	Trois-Rivières	7	10.0	1.71
5	Cantons de l'Est	1	1.4	0.45
6A	Montréal Métropolitain	35	50.0	1.59
6B	Laurentides / Lanaudière	8	11.4	1.90
6C	Sud de Montréal	9	12.9	1.01
6	Montréal (Total de)	52	74.3	...
7	Outaouais	3	4.3	1.20
8	Nord-Ouest	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		70	100.0	1.15

Note : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er janvier 1975.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des podiatres du Québec, au 17 décembre 1974.

Graphique 31

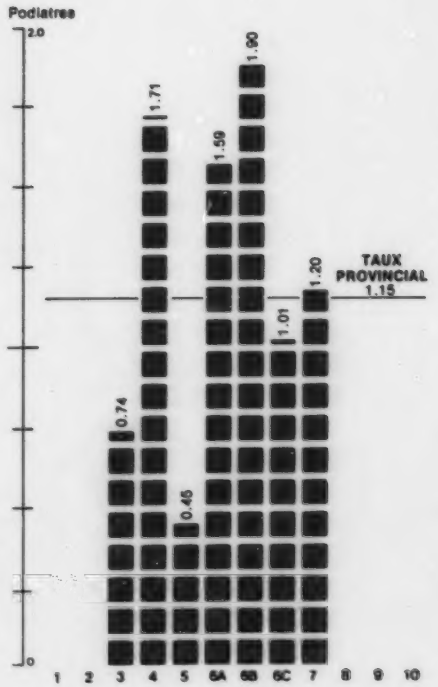

Podiatres du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-33
PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Psychologues		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	25	2.0	1.11
2	Saguenay / Lac St-Jean	22	1.8	0.79
3	Québec	158	12.8	1.64
4	Trois-Rivières	52	4.2	1.26
5	Cantons de l'Est	53	4.3	2.36
6A	Montréal Métropolitain	721	58.5	3.26
6B	Laurentides / Lanaudière	46	3.7	1.08
6C	Sud de Montréal	102	8.3	1.13
6	Montréal (Total de)	869	70.5	...
7	Outaouais	37	3.0	1.44
8	Nord-Ouest	12	1.0	0.87
9	Côte-Nord	4	0.4	0.39
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,232	100.0	2.01

Notes :
Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet, 1974. La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Sources : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec, 1975.

Graphique 32

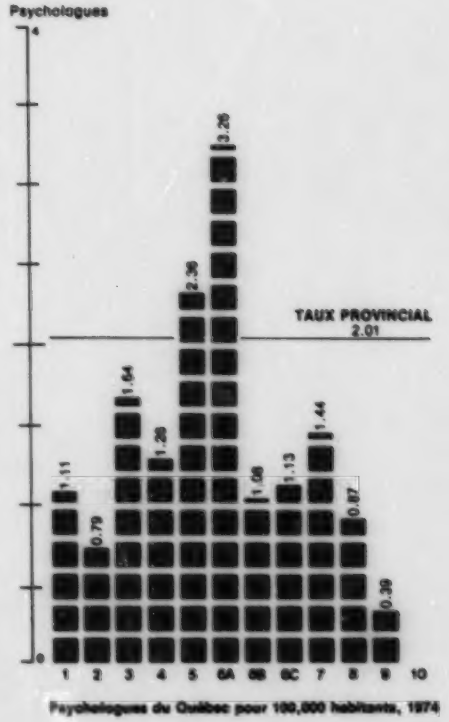

Psychologues du Québec pour 10,000 habitants, 1974

Tableau 2-34
TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Techniciens dentaires		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	14	2.1	5.18
3	Québec	100	15.5	10.52
4	Trois-Rivières	28	4.3	6.82
5	Cantons de l'Est	19	3.0	8.63
6A	Montréal Métropolitain	327	50.5	14.86
6B	Laurentides / Lanaudière	34	5.2	8.09
6C	Sud de Montréal	104	16.0	11.68
6	Montréal (Total de)	465	71.7	...
7	Outaouais	13	2.0	5.20
8	Nord-Ouest	6	1.0	4.61
9	Côte-Nord	2	0.4	2.00
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		647	100.0	10.58

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des techniciens dentaires de la province de Québec, 1974.

Graphique 33

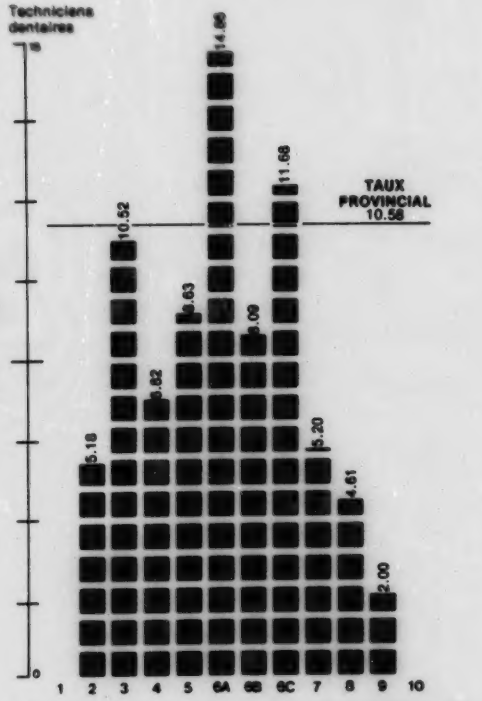

Techniciens dentaires du Québec pour 100,000 habitants, 1974

Tableau 2-35
TECHNICIENS EN RADIOLOGIE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Techniciens en radiologie		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	43	2.0	1.91
2	Saguenay / Lac St-Jean	70	3.3	2.52
3	Québec	383	18.3	4.00
4	Trois-Rivières	99	4.8	2.39
5	Cantons de l'Est	96	4.6	4.28
6A	Montréal Métropolitain	964	46.2	4.37
6B	Laurentides / Lanaudière	93	4.5	2.20
6C	Sud de Montréal	240	11.5	2.69
6	Montréal (Total de)	1,287	62.2	...
7	Outaouais	41	2.0	1.61
8	Nord-Ouest	36	1.8	2.60
9	Côte-Nord	20	1.0	2.00
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		2,085	100.0	3.41

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des techniciens en radiologie de la province de Québec, 1974.

Graphique 34

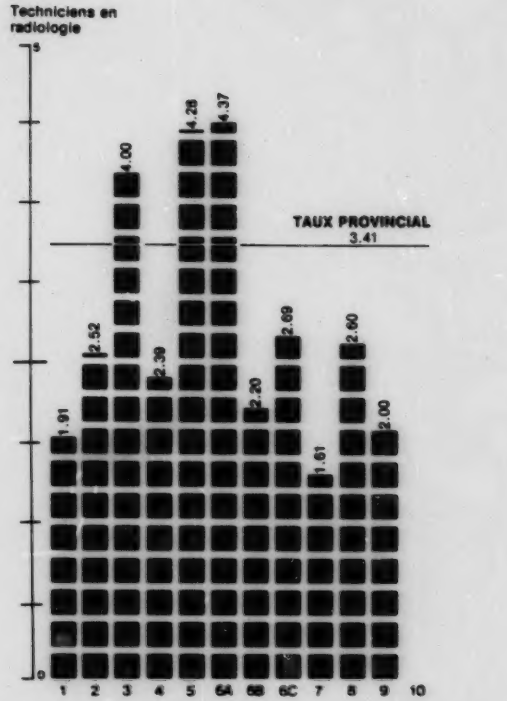

Techniciens en radiologie du Québec pour 10,000 habitants, 1974

Tableau 2-36
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Technologistes médicaux		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	62	3.2	2.76
2	Saguenay / Lac St-Jean	28	1.5	1.01
3	Québec	449	23.4	4.68
4	Trois-Rivières	114	5.9	2.76
5	Cantons de l'Est	78	4.1	3.48
6A	Montréal Métropolitain	927	48.4	4.20
6B	Laurentides / Lanaudière	62	3.2	1.45
6C	Sud de Montréal	114	5.9	1.26
6	Montréal (Total de)	1,103	57.5	...
7	Outaouais	36	1.9	1.40
8	Nord-Ouest	27	1.4	1.97
9	Côte-Nord	19	1.0	1.88
10	Nouveau-Québec	1	0.1	0.66
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,917	100.0	3.13

Notes: Taux calculé à partir de la population estimée au 1er janvier 1975.
La répartition régionale des professionnels étant basée sur le lieu de travail.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation des technologistes médicaux de la province de Québec, 1974.

Graphique 35

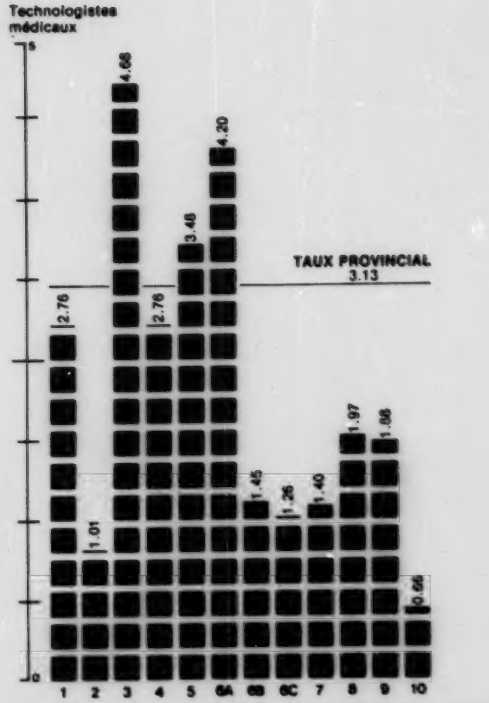

Technologistes médicaux du Québec pour 10,000 habitants, 1974

Tableau 2-37

RAPPORTS ENTRE CERTAINS PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET LA POPULATION SELON QUELQUES PAYS

PAYS	Année retenue	Population de l'année (milliers)	Médecins		Dentistes		Pharmaciens		Physiothérapeutes		Diététistes		Infirmières	
			Taux **	Rang *	Taux **	Rang *	Taux **	Rang *	Taux **	Rang *	Taux **	Rang *	Taux **	Rang *
QUÉBEC	1974	6,112	15.0	6	3.0	8	3.7	8	0.9	5	1.10		55.2	2
CANADA	1970	21,410	14.6	7	3.3	7	5.0	5	0.9	5	0.6	H	61.3	1
ÉTATS-UNIS	1970	204,800	15.8	5	5.0	4	6.3	2	...		0.04		53.4	3
FRANCE	1970	50,770	13.4	9	4.1	5	5.0	5	3.5	1	...		27.1	8
SUÈDE	1970	8,040	13.6	8	8.4	1	4.0	7	3.2	2	...		50.8	4
ALLEMAGNE (R.F.)	1970	61,560	17.2	4	5.1	3	5.6	4	1.0	4	0.4		29.0	7
ITALIE	1970	53,670	18.1	3	...		6.8	1	...		...		21.4	H
IRAN	1970	28,660	3.0	11	0.6	10	1.1	10	0.03	7	...		3.1	10
BOLIVIE	1970	4,930	4.3	10	1.8	9	3.2	9	...		0.04		3.7	9
U.R.S.S.	1970	242,770	23.8	2	3.8	6	...		...		...		42.6	6
ISRAËL	1970	2,910	25.0	1	7.4	2	5.9	3	1.6	3	...		47.8	5

* Rang parmi les pays choisis
** Taux pour 10,000 habitants
H Opérant seulement dans les centres hospitaliers

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir de Statistiques sanitaires, 1971, Organisation mondiale de la Santé, 1974.

services sociaux

Tableau 3-1
CENTRES DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Centres de services sociaux
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	1
4	Trois-Rivières	1
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	3
6B	Laurentides / Lanaudière	1
6C	Sud de Montréal	1
6	Montréal (Total de)	5
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	1
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		14

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Direction générale de l'agrément, Ministère des Affaires sociales, 10 octobre 1974.

Tableau 3-2
CONSEILLERS SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Conseillers sociaux		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	28	4.2	1.24
2	Saguenay / Lac St-Jean	25	3.8	0.90
3	Québec	72	10.9	0.75
4	Trois-Rivières	71	10.7	1.72
5	Cantons de l'Est	57	8.6	2.54
6A	Montréal Métropolitain	237	35.9	1.08
6B	Laurentides / Lanaudière	56	8.5	1.33
6C	Sud de Montréal	62	9.4	0.70
6	Montréal (Total de)	355	53.8	...
7	Outaouais	23	3.5	0.91
8	Nord-Ouest	25	3.8	1.81
9	Côte-Nord	5	0.7	0.50
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		661	100.0	1.08

Notes : Taux calculé à partir de la population estimée au 1er juillet 1974. Le nombre correspond aux membres de la Corporation sur le marché du travail.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de données fournies par les Corporations des conseillers sociaux du Québec, 1974.

Graphique 36

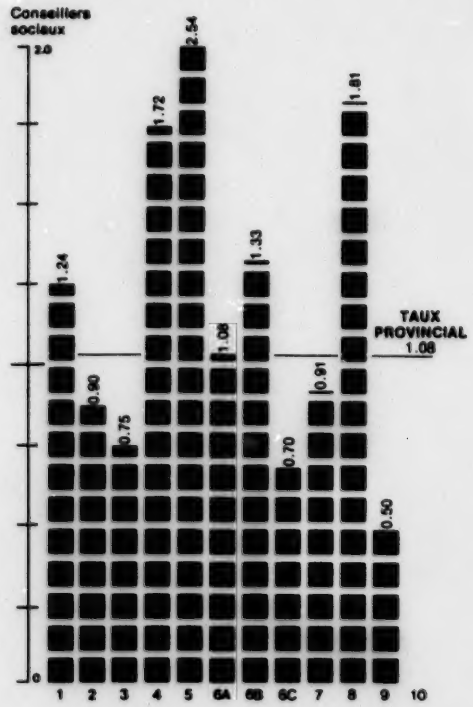

Conseillers sociaux du Québec pour 10,000 habitants. 1974.

Tableau 3-3
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Travailleurs sociaux*) (nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	17	1.4	0.76
2	Saguenay / Lac St-Jean	20	1.6	0.72
3	Québec	196 (a)	15.9	2.04
4	Trois-Rivières	39	3.2	0.94
5	Cantons de l'Est	47	3.8	2.09
6A	Montréal Métropolitain	736 (b)	59.8	3.34
6B	Laurentides / Lanaudière	47	3.8	1.10
6C	Sud de Montréal	83	6.7	0.92
6	Montréal (Total de)	866	70.3	...
7	Outaouais	18	1.5	0.70
8	Nord-Ouest	18	1.5	1.31
9	Côte-Nord	9	0.7	0.89
10	Nouveau-Québec	1	0.1	0.66
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,231	100.0	2.01

Notes: *) Membres en règle avec la Corporation professionnelle des Travailleurs sociaux, au 31 décembre 1974.

a) Y compris 1 membre non-praticien. b) Y compris 8 membres non-praticiens.

Taux calculé à partir de la population estimée au 1er janvier 1975. La répartition régionale des TSP étant basée sur l'adresse de travail.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du fichier de la Corporation professionnelle des Travailleurs sociaux du Québec, 1974.

Graphique 37

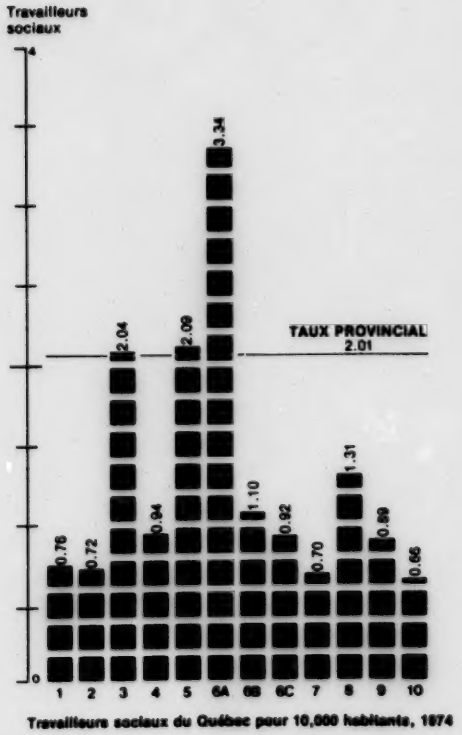

Travailleurs sociaux du Québec pour 10,000 habitants, 1974

Tableau 3-4
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LE LIEU DE TRAVAIL ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Type d'établissement					Total
		CH	CSS	CLSC	CA	Autres	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3	11	—	—	3	17
2	Saguenay / Lac St-Jean	7	8	—	1	5	20
3	Québec	51	76	—	12	57	195
4	Trois-Rivières	10	22	1	—	6	39
5	Cantons de l'Est	11	27	1	2	7	47
6A	Montréal Métropolitain	287	130	1	27	289	728
6B	Laurentides / Lanaudière	13	17	1	7	9	47
6C	Sud de Montréal	9	60	4	2	8	83
6	Montréal (Total de)	309	207	6	36	306	858
7	Outaouais	2	14	1	—	1	18
8	Nord-Ouest	2	9	—	—	7	18
9	Côte-Nord	—	9	—	—	—	9
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	1	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		395	383	9	51	393	1,222

Notes :
— La somme des éléments d'une région ou de l'ensemble du Québec ne correspond pas au total en raison des affectations multiples des professionnels.
— La répartition régionale des TSP étant basée sur l'adresse de travail.
— Ce tableau fait référence seulement aux TSP praticiens.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du fichier de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, 1974.

Tableau 3-5
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Type d'activité						Total
		Clinicien	Super-viseur / consultant	Adminis-trateur	Animateur	Enseignement	Autres	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	8	6	6	—	3	1	17
2	Saguenay / Lac St-Jean	13	5	4	2	2	—	20
3	Québec	105	39	57	12	8	19	195
4	Trois-Rivières	22	12	11	6	5	2	39
5	Cantons de l'Est	26	7	18	6	1	5	47
6A	Montréal Métropolitain	570	188	143	44	49	65	728
6B	Laurentides / Lanaudière	29	11	7	3	—	2	47
6C	Sud de Montréal	46	25	19	12	2	6	83
6	Montréal (Total de)	645	224	169	59	51	73	858
7	Outaouais	6	8	6	—	—	1	18
8	Nord-Ouest	7	2	8	1	—	2	18
9	Côte-Nord	4	2	4	4	—	—	9
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	1	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		836	305	283	90	70	104	1,222

Notes :
— La somme des éléments d'une région ou de l'ensemble du Québec ne correspond pas au total en raison des affectations multiples des professionnels.
— La répartition régionale des TSP étant basée sur l'adresse de travail.
— Ce tableau fait référence seulement aux TSP praticiens.
Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du fichier de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, 1974.

Tableau 3-6

TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LA CLIENTÈLE DESSERVIE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	CLIENTÈLE							Total
		Famille	Parents	Enfants	Adolescents	Adultes	Autres	P. âgées	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	6	3	2	3	6	2	2	17
2	Saguenay / Lac St-Jean	6	8	6	6	13	5	2	20
3	Québec	46	43	46	44	72	26	50	195
4	Trois-Rivières	12	18	12	11	13	6	21	39
5	Cantons de l'Est	19	14	10	10	14	6	14	47
6A	Montréal Métropolitain	321	273	214	211	278	140	204	728
6B	Laurentides / Lanaudière	21	18	16	19	19	5	15	47
6C	Sud de Montréal	30	25	23	22	22	8	25	83
6	Montréal (Total de)	372	316	253	252	319	153	244	858
7	Outaouais	9	6	6	7	5	5	4	18
8	Nord-Ouest	3	5	2	3	6	1	5	18
9	Côte-Nord	1	1	1	1	3	1	3	9
10	Nouveau-Québec	1	1	1	1	1	1	—	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		475	415	339	338	452	206	345	1,222

Notes :

— La somme des éléments d'une région ou de l'ensemble du Québec ne correspond pas au total en raison des affectations multiples des professionnels.

— La répartition régionale des TSP étant basée sur l'adresse de travail.

— Ce tableau fait référence seulement aux TSP praticiens.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du fichier de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, 1974.

Tableau 3-7
GARDERIES AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Garderies	
		(nombre)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3	1.1
2	Saguenay / Lac St-Jean	4	1.5
3	Québec	29 (a)	11.0
4	Trois-Rivières	10	3.8
5	Cantons de l'Est	7	2.7
6A	Montréal Métropolitain	147 (b)	55.7
6B	Laurentides / Lanaudière	3	1.1
6C	Sud de Montréal	49 (c)	18.6
6	Montréal (Total de)	199	75.4
7	Outaouais	7	2.6
8	Nord-Ouest	4	1.5
9	Côte-Nord	1	0.4
10	Nouveau-Québec	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		264	100.0

(a) Ce chiffre comprend trois centres d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition.
(b) Ce chiffre comprend trois centres d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition.
(c) Ce chiffre comprend deux centres d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des garderies privées, Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 31 décembre 1974.

Tableau 3-8
PLACES AUTORISÉES DANS LES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC, SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Places autorisées		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 1,000 enfants) 0-4
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	46	0.5	2.76
2	Saguenay / Lac St-Jean	58	0.6	2.75
3	Québec	1,056	10.4	15.02
4	Trois-Rivières	445	4.4	16.66
5	Cantons de l'Est	193	1.9	11.63
6A	Montréal Métropolitain	6,242(a)	61.3	43.03
6B	Laurentides / Lanaudière	53	0.5	1.70
6C	Sud de Montréal	1,756	17.3	26.35
6	Montréal (Total de)	8,051	79.1	...
7	Outaouais	197	1.9	9.29
8	Nord-Ouest	101	1.0	8.82
9	Côte-Nord	25	0.2	2.57
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		10,172	100.0	23.29

a) Ce chiffre comprend 129 places pouvant être utilisées indifféremment par la clientèle de garderie ou de centres de transition.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des garderies privées, Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 31 décembre 1974.

Tableau 3-9
CENTRES D'ACCUEIL-TRANSITION DU QUEBEC SELON LEUR CLIENTELE, LEUR AFFECTATION ET LA REGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	CENTRES DE TRANSITION						
		Enfance			Adultes et personnes âgées			Total général
		Poupon-nières	Autres	Total	A1, A2	Autres	Total	
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	1	1	—	—	—	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	4	2	6	—	—	—	6
3	Québec	9 (a)	1	10	—	3	3	13
4	Trois-Rivières	1	1	2	1	—	1	3
5	Cantons de l'Est	—	1	1	—	2	2	3
6A	Montréal Métropolitain	9 (b)	13	22	1	2	3	25
6B	Laurentides / Lanaudière	3	—	3	—	—	—	3
6C	Sud de Montréal	6 (c)	2	8	—	—	—	8
6	Montréal (Total de)	18	15	33	1	2	3	36
7	Outaouais	1	—	1	—	—	—	1
8	Nord-Ouest	—	1	1	—	—	—	1
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		33	22	55	2	7	9	64

(a) Ce chiffre comprend trois centres d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition.
(b) Ce chiffre comprend trois centres d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition.
(c) Ce chiffre comprend deux centres d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition.

A_1 : Services de longue durée et de protection

A_2 : Services de longue durée, de protection et d'aide physique.

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service d'évaluation des normes et d'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 3-10

PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-TRANSITION DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES DE TRANSITION						
		Enfance			Adultes et personnes âgées			
		Poupon-nières	Autres	Total	A1, A2	Autres	Total	Total général
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	23	23	—	—	—	23
2	Saguenay / Lac St-Jean	60	47	107	—	—	—	107
3	Québec	74	108	182	—	108	108	290
4	Trois-Rivières	8	32	40	18	—	18	58
5	Cantons de l'Est	—	19	19	—	55	55	74
6A	Montréal Métropolitain	350 (a)	759	1,109	18	100	118	1,227
6B 6C		55	—	55	—	—	—	55
6	Montréal (Total de)	87	58	145	—	—	—	145
7	Outaouais	492	817	1,309	18	100	118	1,427
8	Nord-Ouest	12	—	12	—	—	—	12
9	Côte-Nord	—	17	17	—	—	—	17
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—
	Hors Québec	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		646	1,063	1,709	36	263	299	2,008

(a) Ce chiffre comprend 129 places pouvant être utilisées indifféremment par la clientèle des garderies ou des centres de transition.

A_1 : Services de longue durée et de protection

A_2 : Services de longue durée, de protection et d'aide physique.

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service d'évaluation des normes et d'émission des permis, Direction générale de l'Agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 3-11

CENTRES D'ACCUEIL-RÉADAPTATION DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	CENTRES DE RÉADAPTATION										Total général
		Enfance				Adultes et personnes âgées						
		Handicapés physiques	Mésadaptés sociaux	Déficients mentaux	Total	Handicapés physiques	Mésadaptés sociaux	Déficients mentaux	Dans les centres hospitaliers	Autres	Total	
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	2	2	—	—	—	2 (a)	—	2	4
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	2	3	6	—	—	—	1	—	1	7
3	Québec	2	11	8	21	—	—	1	3 (b)	1	5	26
4	Trois-Rivières	—	3	2	5	—	1	1	—	1	3	8
5	Cantons de l'Est	—	4	5	9	—	—	—	—	—	—	9
6A	Montréal Métropolitain	5	20	8	33	—	—	—	2 (c)	3	5	38
6B	Laurentides / Lanaudière	—	6	5	11	—	—	—	—	—	—	11
6C	Sud de Montréal	2	5	4	11	1	—	1	—	3	5	16
6	Montréal (Total de)	7	31	17	55	1	—	1	2	6	10	65
7	Outaouais	—	3	1	4	—	—	—	—	—	—	4
8	Nord-Ouest	—	2	1	3	—	—	—	—	—	—	3
9	Côte-Nord	—	1	1	2	—	—	—	—	1	1	3
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		10	57	40	107	1	1	3	8	9	22	129

(a) Ce chiffre comprend un centre d'accueil servant à la fois de réadaptation et d'hébergement.
(b) Ce chiffre comprend deux centres d'accueil servant à la fois de réadaptation et d'hébergement.
(c) Ce chiffre comprend deux centres d'accueil servant à la fois de réadaptation et d'hébergement.

Autres : Services pour épileptiques, alcooliques, autres toxicomanies, etc.
A_1 : Services de longue durée d'hôtellerie et de protection.
A_2 : Services de longue durée d'hôtellerie, de protection et d'aide physiques.
A_3 : Services de longue durée d'hôtellerie, d'aide physique et de surveillance médicale.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service d'évaluation des mesures et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 3-12

PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-RÉADAPTATION DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES DE RÉADAPTATION										
		Enfance				Adultes et personnes âgées						Total général
		Handicapés physiques	Mésadaptés sociaux	Déficients mentaux	Total	Handicapés physiques	Mésadaptés sociaux	Déficients mentaux	Dans les centres hospitaliers	Autres	Total	
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	255 (a)	255	—	—	—	44	—	44	299
2	Saguenay / Lac St-Jean	23	218	370 (b)	611	—	—	—	39	—	39	650
3	Québec	845	1,123	940 (c)	2,908	—	—	17	377	12	406	3,314
4	Trois-Rivières	—	288	292	580	—	12	90	—	47	149	729
5	Cantons de l'Est	—	235	526 (d)	761	—	—	—	—	—	—	761
6A	Montréal Métropolitain	485	2,192	1,094	3,771	—	—	—	1,429 (e)	231	1,660	5,431
6B	Laurentides / Lanaudière	—	659	406	1,065	—	—	—	—	—	—	1,065
6C	Sud de Montréal	185	410	605	1,200	155	—	75	—	107	337	1,537
6	Montréal (Total de)	670	3,261	2,105	6,036	155	—	75	1,429	338	1,997	8,033
7	Outaouais	—	58	105	163	—	—	—	—	—	—	163
8	Nord-Ouest	—	221	147	368	—	—	—	—	—	—	368
9	Côte-Nord	—	100	160	260	—	—	—	—	28	28	288
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,538	5,504	4,900	11,942	155	12	182	1,889	425	2,663	14,605

(a) Comprend 60 places pour externe enfance.
(b) Comprend 40 places pour externes.
(c) Comprend 675 places pour externes.
(d) Comprend 70 places pour externes.
(e) Ce chiffre comprend 1,257 places servant à la fois de réadaptation et d'hébergement.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des affaires sociales, à partir des données fournies par le Service d'évaluation des mesures et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des affaires sociales, 1974.

Tableau 3-13

CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	CENTRES D'HÉBERGEMENT								
		Enfance	Adultes et personnes âgées							Total général
		Total	A^1	A^1, A^2	A^2, A^3	A^1 A^2, A^3	Dans les centres Hospitaliers	Autres	Total	
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	3	7	—	3 (a)	—	13	13
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	2	16	—	1	1	20	21
3	Québec	2	1	19	66	13	8 (b)	18	125	127
4	Trois-Rivières	1	—	5	25	1	2	1	34	35
5	Cantons de l'Est	—	—	10	13	1	1	7	32	32
6A	Montréal Métropolitain	8	—	24	16	20	7 (c)	35	102	110
6B	Laurentides / Lanaudière	1	—	10	21	2	1	7	41	42
6C	Sud de Montréal	3	—	14	22	2	3	18	59	62
6	Montréal (Total de)	12	—	38	59	24	11	60	202	214
7	Outaouais	—	—	1	8	2	1	2	14	14
8	Nord-Ouest	1	—	—	6	—	—	2	8	9
9	Côte-Nord	—	—	1	2	—	—	—	3	3
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		17	1	89	202	41	27	91	451	468

(a) Ce chiffre comprend un centre d'accueil servant à la fois de centre d'hébergement et de réadaptation.
(b) Ce chiffre comprend dix centres d'accueil servant à la fois de centre d'hébergement et de réadaptation.
(c) Ce chiffre comprend deux centres d'accueil servant à la fois de centre d'hébergement et de réadaptation.

A_1 : Services de longue durée d'hôtellerie et de protection. A_2 : Services de longue durée d'hôtellerie, de protection et d'aide physique.
A_3 : Services de longue durée d'hôtellerie, d'aide physique et de surveillance médicale.
Autres : Services pour épileptiques, alcooliques, autres toxicomanes, etc.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service d'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'Agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 3-14

PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT								
		Enfance	Adultes et personnes âgées							Total général
			A^1	A^1, A^2	A^2, A^3	A^1, A^2 A^3	Dans les centres hospitaliers	Autres	Total	
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	63	721	—	318	—	1,102	1,102
2	Saguenay / Lac St-Jean	21	—	40	710	—	374	27	1,151	1,172
3	Québec	135	18	320	3,622	613	2,347	887	7,807	7,942
4	Trois-Rivières	77	—	102	1,656	33	192	13	1,996	2,073
5	Cantons de l'Est	—	—	221	917	170	74	338	1,720	1,720
6A	Montréal Métropolitain	764	—	633	1,377	3,365	2,120 (a)	2,221	9,716	10,480
6B	Laurentides / Lanaudière	40	—	146	1,184	164	563	218	2,275	2,315
6C	Sud de Montréal	121	—	275	1,786	196	209	403	2,869	2,990
6	Montréal (Total de)	925	—	1,054	4,347	3,725	2,892	2,842	14,860	15,785
7	Outaouais	—	—	23	472	72	391	64	1,022	1,022
8	Nord-Ouest	23	—	—	372	—	—	34	406	429
9	Côte-Nord	—	—	56	96	—	—	—	152	152
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,181	18	1,879	12,913	4,613	6,588	4,205	30,216	31,397

(a) Ce chiffre comprend 1,257 places pouvant recevoir soit des malades en réadaptation, soit en hébergement.

Autres : Services pour épileptiques, alcooliques, autres toxicomanies, etc.

A_1 : Services de longue durée d'hôtellerie et de protection.

A_2 : Services de longue durée d'hôtellerie, de protection et d'aide physique.

A_3 : Services de longue durée d'hôtellerie, d'aide physique et de surveillance médicale.

Source : Elaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service d'évaluation des normes et d'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 3-15
SERVICES DE PROBATION JUVÉNILE DU QUÉBEC, SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Services de probation
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	3
4	Trois-Rivières	1
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	1
6B	Laurentides / Lanaudière	2
6C	Sud de Montréal	5
6	Montréal (Total de)	8
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	2
9	Côte-Nord	1
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		20

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de protection de la jeunesse, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 3-16
PERSONNEL DES SERVICES DE PROBATION JUVÉNILE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Cadres	Travail-leurs sociaux	Agent de probation	Autres	Total
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	—	1	1	3
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	5	3	9
3	Québec	5	—	23	10	38
4	Trois-Rivières	1	—	2	1	4
5	Cantons de l'Est	2	—	6	3	11
6A	Montréal Métropolitain	15	2	56	11	84
6B	Laurentides / Lanaudière	2	—	8	3	13
6C	Sud de Montréal	2	—	16	4	22
6	Montréal (Total de)	19	2	80	18	119
7	Outaouais	3	—	6	3	12
8	Nord-Ouest	2	—	3	2	7
9	Côte-Nord	1	—	2	1	4
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		35	2	128	42	207

Cadres : Comprend adjoints aux cadres, Directeurs régionaux et attachés d'administration.
Autres : Comprend techniciens d'administration, agents de bureau et employés de secrétariat.
Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de protection de la jeunesse, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 3-17
COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL DU QUÉBEC (GREFFES ET SOUS-GREFFES) SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Greffes	Sous-greffes
		(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3	6
2	Saguenay / Lac St-Jean	2	3
3	Québec	6	1
4	Trois-Rivières	3	2
5	Cantons de l'Est	1	1
6A	Montréal Métropolitain	1	2
6B	Laurentides / Lanaudière	2	—
6C	Sud de Montréal	3	3
6	Montréal (Total de)	6	5
7	Outaouais	1	3
8	Nord-Ouest	2	3
9	Côte-Nord	2	—
10	Nouveau-Québec	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		26	24

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de Probation Juvénile, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 3-18
ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES DE GARDERIE DU QUÉBEC, RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION
Année financière 1973-74

Code régional	Région socio-sanitaire	MOIS											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Trois-Rivières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Cantons de l'Est	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6A	Montréal Métropolitain	402	653	474	520	306	410	354	600	371	482	622	221
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6C	Sud de Montréal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Montréal (Total de)	402	653	474	520	306	410	354	600	371	482	622	221
7	Outaouais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		402	653	474	520	306	410	354	600	371	482	622	221

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-19
ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-TRANSITION DU QUEBEC RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION
Année financière 1973-74

Code régional	Région socio-sanitaire	M O I S											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	32	26	21	22	20	23	22	18	18	19	17	17
2	Saguenay / Lac St-Jean	19	20	20	20	15	15	13	14	18	13	9	9
3	Québec	59	75	73	73	75	60	78	88	78	85	94	94
4	Trois-Rivières	—	—	—	—	—	11	13	15	16	16	15	15
5	Cantons de l'Est	8	3	6	5	7	5	7	7	3	7	7	7
6A	Montréal Métropolitain	671	589	557	562	563	618	603	666	584	647	667	667
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6C	Sud de Montréal	38	37	36	33	32	36	38	41	35	33	40	40
6	Montréal (Total de)	709	626	593	595	595	654	641	707	619	680	707	707
7	Outaouais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Nord-Ouest	10	8	8	12	13	13	14	14	14	14	16	16
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		837	758	721	727	725	781	788	863	766	834	865	865

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-20

ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-RÉADAPTATION DU QUÉBEC, RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION

Année financière 1973-74

HANDICAPÉS PHYSIQUES ET SENSORIELS

Code régional	Région socio-sanitaire	MOIS											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Québec	466	462	23	19	19	241	456	459	458	459	462	462
4	Trois-Rivières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Cantons de l'Est	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6A	Montréal Métropolitain	556	544	165	187	165	454	469	471	468	462	465	465
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6C	Sud de Montréal	70	68	1	—	—	76	78	75	77	143	142	142
6	Montréal (Total de)	626	612	166	187	165	530	547	546	545	605	607	607
7	Outaouais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,092	1,074	189	206	184	771	1,003	1,005	1,003	1,064	1,069	1,069

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-21

ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-RÉADAPTATION DU QUÉBEC RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES SELON LE MOIS ET LA RÉGION

Année financière 1973-74

DÉFICIENTS MENTAUX

Code régional	Région socio-sanitaire	MOIS											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	240	238	130	131	131	181	187	187	194	200	201	201
2	Saguenay / Lac St-Jean	369	372	333	334	338	369	378	380	380	387	401	401
3	Québec	798	807	758	759	758	822	860	866	860	849	956	956
4	Trois-Rivières	413	430	431	432	435	435	436	437	439	444	428	428
5	Cantons de l'Est	380	390	352	199	293	367	367	375	352	492	495	495
6A	Montréal Métropolitain	776	775	770	609	749	775	835	814	830	864	868	868
6B	Laurentides / Lanaudière	439	440	438	436	444	448	443	442	440	437	439	439
6C	Sud de Montréal	632	636	603	616	605	615	616	617	595	971	969	969
6	Montréal (Total de)	1,847	1,851	1,811	1,861	1,798	1,838	1,894	1,873	1,865	2,272	2,276	2,276
7	Outaouais	101	103	98	98	98	100	101	104	102	100	104	104
8	Nord-Ouest	145	146	144	141	137	135	138	132	138	140	141	141
9	Côte-Nord	138	137	139	141	139	137	139	143	144	140	146	146
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		4,431	4,474	4,196	4,096	4,127	4,384	4,500	4,497	4,474	5,024	5,148	5,148

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-22

ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-RÉADAPTATION DU QUÉBEC, RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION

Année financière 1973-74

MÉSADAPTÉS SOCIAUX

Code régional	Région socio-sanitaire	MOIS											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	204	218	201	194	197	210	193	202	207	218	229	229
2	Saguenay / Lac St-Jean	158	175	65	63	59	123	134	152	144	139	144	144
3	Québec	992	990	608	631	547	925	904	909	884	876	869	869
4	Trois-Rivières	252	255	173	158	194	194	240	235	236	234	231	231
5	Cantons de l'Est	111	117	102	87	100	99	94	90	93	102	92	92
6A	Montréal Métropolitain	1,892	1,884	1,514	1,539	1,491	1,670	1,767	1,786	1,712	1,770	1,835	1,835
6B	Laurentides / Lanaudière	682	690	518	509	463	572	590	626	609	619	646	646
6C	Sud de Montréal	288	274	202	213	170	268	253	273	263	266	273	273
6	Montréal (Total de)	2,862	2,848	2,234	2,261	2,124	2,510	2,610	2,685	2,584	2,655	2,754	2,754
7	Outaouais	27	26	31	37	34	39	40	30	27	25	27	27
8	Nord-Ouest	148	155	154	150	151	156	140	145	155	156	166	166
9	Côte-Nord	56	63	47	44	46	54	53	57	52	62	63	63
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		4,606	4,629	3,414	3,431	3,255	4,100	4,215	4,303	4,175	4,249	4,346	4,346

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-23
ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT DU QUÉBEC, RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION
Année financière 1973-74

Code régional	Région socio-sanitaire	M O I S											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Québec	133	129	131	128	131	132	131	131	131	131	132	132
4	Trois-Rivières	77	77	76	76	77	77	77	77	77	77	77	77
5	Cantons de l'Est	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6A	Montréal Métropolitain	753	753	525	525	524	756	755	754	750	869	871	871
6B	Laurentides / Lanaudière	197	197	199	199	198	199	198	194	193	192	193	193
6C	Sud de Montréal	201	201	201	200	165	165	165	166	164	159	165	165
6	Montréal (Total de)	1,151	1,151	925	924	887	1,120	1,118	1,114	1,107	1,220	1,229	1,229
7	Outaouais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Nord-Ouest	23	23	23	23	23	22	22	22	23	23	23	23
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,384	1,380	1,155	1,151	1,118	1,351	1,348	1,344	1,338	1,451	1,461	1,461

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-24

DÉBOURSÉS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES POUR LES ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL SELON LEUR CLASSE ET LA RÉGION

Année financière 1973-74 (*en milliers de dollars*)

Code régional	Région socio-sanitaire	CENTRES D'ACCUEIL				
		Garderies	Transition	Réadaptation	Hébergement	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	299	1,604	—	1,904
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	4,781	—	4,781
3	Québec	—	1,203	17,986	634	19,824
4	Trois-Rivières	—	149	4,323	359	4,832
5	Cantons de l'Est	—	72	4,521	—	4,594
6A	Montréal Métropolitain	451	6,647	30,676	4,417	42,192
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	8,055	955	9,010
6C	Sud de Montréal	—	354	7,185	819	8,359
6	Montréal (Total de)	451	7,001	45,916	6,191	59,561
7	Outaouais	—	—	1,792	—	1,792
8	Nord-Ouest	—	29	3,015	94	3,139
9	Côte-Nord	—	—	1,770	—	1,770
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		451	8,757	85,713	7,280	102,202

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-25
ENFANTS PLACÉS EN FOYERS NOURRICIERS AU QUÉBEC SELON LE MOIS ET LA RÉGION
Année financière 1973-74

Code régional	Région socio-sanitaire	MOIS											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1,581	1,564	1,538	1,483	1,457	1,409	1,413	1,436	1,438	1,399	1,406	1,406
2	Saguenay / Lac St-Jean	1,594	1,623	1,567	1,536	1,529	1,530	1,517	1,524	1,517	1,471	1,469	1,469
3	Québec	4,463	4,047	3,739	3,605	3,582	3,480	3,489	3,600	3,614	3,509	3,479	3,479
4	Trois-Rivières	1,922	1,927	1,861	1,785	1,733	1,689	1,683	1,693	1,666	1,652	1,700	1,700
5	Cantons de l'Est	1,094	1,094	1,055	1,045	1,021	1,023	1,034	1,047	1,039	973	1,000	1,000
6A	Montréal Métropolitain	7,804	7,793	7,719	7,566	7,438	7,369	7,190	7,179	7,191	6,987	6,801	6,758
6B	Laurentides / Lanaudière	1,796	1,786	1,715	1,465	1,653	1,595	1,666	1,685	1,686	1,716	1,703	1,703
6C	Sud de Montréal	2,252	2,255	2,047	2,156	2,151	2,091	2,097	2,086	2,086	2,069	2,086	2,086
6	Montréal (Total de)	11,132	11,834	11,481	11,187	11,242	11,055	10,953	10,950	10,963	10,772	10,590	10,547
7	Outaouais	1,378	1,380	1,353	1,298	1,281	1,252	1,154	1,143	1,115	1,099	1,106	1,106
8	Nord-Ouest	1,016	940	941	836	807	813	815	840	810	811	817	817
9	Côte-Nord	306	308	303	302	278	282	287	285	283	273	277	277
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		24,806	24,717	23,838	23,077	22,930	22,533	22,345	22,518	22,445	21,959	21,844	21,801

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-26

DEBOURSÉS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES POUR LES ENFANTS PLACÉS EN FOYERS NOURRICIERS AU QUÉBEC SELON LE MOIS ET LA RÉGION

Année financière 1973-74 (*milliers de dollars*)

Code régional	Région socio-sanitaire	M O I S												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	123	124	120	120	115	110	115	119	118	144	133	145	1,492
2	Saguenay / Lac St-Jean	128	132	128	128	122	123	124	124	129	150	142	152	1,588
3	Québec	354	299	310	293	286	270	281	311	308	363	332	358	3,771
4	Trois-Rivières	146	152	143	140	131	127	131	135	131	171	159	172	1,744
5	Cantons de l'Est	89	95	92	92	87	84	87	93	92	97	95	104	1,112
6A	Montréal Métropolitain	618	625	600	589	583	552	553	546	580	664	687	703	7,306
6B	Laurentides / Lanaudière	131	135	128	129	126	117	126	129	130	174	155	170	1,655
6C	Sud de Montréal	184	179	172	171	169	161	172	163	178	216	195	212	2,178
6	Montréal (Total de)	933	939	900	889	878	830	851	838	888	1,054	1,037	1,085	11,139
7	Outaouais	112	110	112	106	101	100	96	95	92	115	103	113	1,262
8	Nord-Ouest	80	70	73	63	62	63	65	67	64	84	72	84	852
9	Côte-Nord	23	22	23	23	21	20	20	24	22	28	26	28	285
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,992	1,950	1,905	1,860	1,808	1,733	1,775	1,812	1,849	2,211	2,104	2,246	23,249

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 4-1
BUREAUX D'AIDE SOCIALE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux d'aide sociale	
		Régionaux	Locaux
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	9
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	8
3	Québec	2*	23
4	Trois-Rivières	1	11
5	Cantons de l'Est	1	9
6A	Montréal Métropolitain	4	27
6B	Laurentides / Lanaudière	1	9
6C	Sud de Montréal	1	14
6	Montréal (Total de)	6	50
7	Outaouais	1	8
8	Nord-Ouest	1	8
9	Côte-Nord	1	5
10	Nouveau-Québec	—*	4
ENSEMBLE DU QUÉBEC		16	135

* Le bureau régional du Nouveau-Québec est situé à Québec.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du relevé des institutions (sortie du 28 novembre 1974) de la Direction générale d'aide sociale, Ministère des Affaires sociales.

Tableau 4-2
BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE DU QUÉBEC SELON LE MOIS ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	MOIS											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	11,145	11,287	11,283	11,523	11,744	11,566	11,522	11,608	11,859	11,855	11,970	11,564
2	Saguenay / Lac St-Jean	9,791	10,061	10,125	10,210	10,305	10,242	10,262	10,217	10,214	10,033	10,028	9,546
3	Québec	29,563	29,943	30,133	30,554	30,603	30,466	30,562	30,635	30,837	30,727	30,966	30,051
4	Trois-Rivières	14,204	14,246	14,261	14,393	14,398	14,407	14,493	14,594	14,646	14,576	14,636	14,289
5	Cantons de l'Est	6,761	6,699	6,670	6,874	6,945	6,891	6,911	7,026	7,101	7,109	7,186	6,852
6A	Montréal Métropolitain	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6B	Laurentides / Lanaudière	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6C	Sud de Montréal	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6	Montréal (Total de)	91,232	89,321	89,294	91,083	91,618	90,974	91,594	92,611	93,352	93,098	93,132	88,942
7	Outaouais	9,116	9,230	9,240	9,417	9,396	9,256	9,242	9,140	9,195	9,137	9,128	8,815
8	Nord-Ouest	4,826	4,849	4,931	5,074	5,115	5,041	5,011	5,000	5,022	5,005	5,102	4,798
9	Côte-Nord	3,087	3,133	3,144	3,212	3,279	3,272	3,318	3,310	3,407	3,468	3,536	3,314
10	Nouveau-Québec	838	517	816	842	876	910	1,043	1,051	1,083	1,056	1,057	1,029
ENSEMBLE DU QUÉBEC		180,563	179,286	179,297	183,182	184,279	183,025	183,958	185,192	186,716	186,064	186,741	179,200

Source : Service de la statistique, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 4-3
DÉBOURSÉS DE L'AIDE SOCIALE DU QUÉBEC SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE, SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	DÉBOURSÉS		
		Famille	Personne seule	Total
		$'000	$'000	$'000
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	16,927	8,251	25,176
2	Saguenay / Lac St-Jean	12,964	8,455	21,417
3	Québec	38,272	28,252	66,524
4	Trois-Rivières	17,581	13,126	30,709
5	Cantons de l'Est	9,133	6,159	15,293
6A	Montréal Métropolitain	...	...	...
6B	Laurentides / Lanaudière	...	...	...
6C	Sud de Montréal	...	...	...
6	Montréal (Total de)	120,266	89,263	209,530
7	Outaouais	13,478	7,600	21,079
8	Nord-Ouest	7,681	3,746	11,426
9	Côte-Nord	5,203	2,324	7,525
10	Nouveau-Québec	1,785	425	2,209
ENSEMBLE DU QUÉBEC		243,290	167,601	410,888

Note : La somme des données individuelles, ne comprend pas toujours au total, vu l'arrondissement des nombres.

Source : Compilation effectué par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales à partir de données du Service de la statistique, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, 1974.

Tableau 4-4
BUREAUX DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	1
4	Trois-Rivières	2
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	1
6B	Laurentides / Lanaudière	—
6C	Sud de Montréal	—
6	Montréal (Total de)	1
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	—
10	Nouveau-Québec	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		10

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données de la Régie des rentes du Québec, 1974.

Tableau 4-5
BÉNÉFICIAIRES DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	M O I S			
		Mars	Juin	Septembre	Décembre
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	4,743	4,976	5,134	5,331
2	Saguenay / Lac St-Jean	6,808	7,155	7,419	7,551
3	Québec	25,652	26,874	27,906	28,593
4	Trois-Rivières	11,461	12,140	12,687	13,180
5	Cantons de l'Est	6,395	6,711	6,950	7,227
6A	Montréal Métropolitain	...	...	...	...
6B	Laurentides / Lanaudière	...	...	...	...
6C	Sud de Montréal	...	...	...	...
6	Montréal (Total de)	93,633	97,947	102,508	105,246
7	Outaouais	4,260	4,431	4,595	4,690
8	Nord-Ouest	3,774	3,928	4,089	4,151
9	Côte-Nord	1,668	1,752	1,841	1,888
10	Nouveau-Québec *	4,926	5,176	5,468	5,865
ENSEMBLE DU QUÉBEC		163,320	171,090	178,597	183,722

Note :
* Pour des raisons techniques, les bénéficiaires résidant à l'extérieur du Québec sont compris dans la région 10 et en constituent la presque totalité.

Source : Compilation effectuée par le Service de l'actuariat, Régie des rentes du Québec, 1975.

Tableau 4-6
DÉBOURSÉS DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC SELON LE GENRE DE RENTE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	DÉBOURSÉS									
		Rentes de retraite	Rentes de survivants				Prestations de décès	Prestations d'invalidité			Total
			Veuve	Veuf invalide	Orphelin			Invalide	Enfant invalide		
					Moins de 18 ans	18 ans et plus			Moins de 18 ans	18 ans et plus	
		($'000)	($'000)	($'000)	($'000)	($'000)	($'000)	($'000)	($'000)	($'000)	($'000)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	975	1,195	1.7	453	79	127	491	85	18	3,425
2	Saguenay / Lac St-Jean	1,419	2,075	—	669	162	225	939	138	51	5,676
3	Québec	6,719	7,514	4.8	1,825	433	781	3,036	363	105	20,780
4	Trois-Rivières	3,043	3,430	—	699	187	402	1,558	196	61	9,576
5	Cantons de l'Est	1,778	1,801	—	393	87	188	785	78	21	5,131
6A	Montréal Métropolitain	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6B	Laurentides / Lanaudière	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6C	Sud de Montréal	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6	Montréal (Total de)	30,795	29,097	8.7	4,582	1,005	3,424	10,216	801	173	80,101
7	Outaouais	1,083	1,292	2.5	356	50	147	580	62	9	3,582
8	Nord-Ouest	891	1,104	—	387	58	125	440	75	17	3,097
9	Côte-Nord	299	585	—	234	21	55	155	28	6	1,384
10	Nouveau-Québec*	1,769	1,275	—	246	56	92	390	28	4	3,861
ENSEMBLE DU QUÉBEC		48,773	49,369	17.7	9,845	2,139	5,564	18,590	1,854	465	136,616

Note :
* Pour des raisons techniques, les bénéficiaires résidant à l'extérieur du Québec sont compris dans la région 10 et en constituent la presque totalité.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données du Service de l'actuariat, Régie des rentes du Québec, 1975.

Tableau 4-7
CENTRES DE MAIN-D'OEUVRE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Centres de la Main-d'Oeuvre	
		du Québec	du Canada
		(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	9	8
2	Saguenay / Lac St-Jean	6	8
3	Québec	11	10
4	Trois-Rivières	7	8
5	Cantons de l'Est	6	7
6A	Montréal Métropolitain	7	12
6B	Laurentides / Lanaudière	3	8
6C	Sud de Montréal	6	14
6	Montréal (Total de)	16	34
7	Outaouais	3	4
8	Nord-Ouest	4	5
9	Côte-Nord	3	3
10	Nouveau-Québec	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		65	87

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du relevé des institutions (sortie du 28 novembre 1974) de la Direction générale d'Aide sociale, Ministère des Affaires sociales.

Tableau 4-8
BUREAUX DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux de la Commission d'Assurance chômage
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	2
4	Trois-Rivières	1
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	3
6B	Laurentides / Lanaudière	1
6C	Sud de Montréal	1
6	Montréal (Total de)	5
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	1
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		15

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du relevé des institutions (sortie du 28 novembre 1974) de la Direction générale d'aide sociale, Ministère des Affaires sociales.

Tableau 4-9
BUREAUX DE LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux de la Commission des Accidents du Travail
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	1
4	Trois-Rivières	1
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	1
6B	Laurentides / Lanaudière	—
6C	Sud de Montréal	—
6	Montréal (Total de)	1
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	1
10	Nouveau-Québec	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		10

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Commission des accidents du travail du Québec, 1974.

Tableau 5-1
CENTRES D'AIDE JURIDIQUE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	TYPE DE CENTRE		
		Communautaires	Bureaux	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	6	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	4	5
3	Québec	1	10	11
4	Trois-Rivières	1	5	6
5	Cantons de l'Est	1	6	7
6A	Montréal Métropolitain	1	15	16
6B	Laurentides / Lanaudière	1	10	11
6C	Sud de Montréal	1	10	11
6	Montréal (Total de)	3	35	38
7	Outaouais	1	5	6
8	Nord-Ouest	1	4	5
9	Côte-Nord	1	7	8
10	Nouveau-Québec	—	1	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		11	83	94

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des Centres communautaires juridiques, Commission des Services Juridiques, Ministère de la Justice, 1974

Tableau 5-2
COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Commissions			Langue			Niveau d'enseignement		
		Régionales	Scolaires	Total	Française	Anglaise	Française Anglaise	Élémentaire	Secondaire	Élémentaire Secondaire
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	5	16	21	18	3	—	14	5	2
2	Saguenay / Lac St-Jean	4	16	20	19	1	—	17	4	—
3	Québec	11	43	54	52	2	—	41	10	3
4	Trois-Rivières	4	19	23	22	1	—	18	5	1
5	Cantons de l'Est	2	9	11	8	3	—	9	2	—
6A	Montréal Métropolitain	2	12	14	9	5	—	2	4	8
6B	Laurentides / Lanaudière	4	16	20	16	4	—	12	3	5
6C	Sud de Montréal	8	28	36	30	6	—	28	6	2
6	Montréal (Total de)	14	56	70	55	15	—	42	13	15
7	Outaouais	3	11	14	12	2	—	11	3	—
8	Nord-Ouest	5	13	18	15	3	—	12	4	2
9	Côte-Nord	3	10	13	9	4	—	7	3	3
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		51	193	244	210	34	—	171	49	26

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste officielle des Commissions scolaires du Québec, Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, Ministère de l'Éducation, 1974.

Tableau 5-2 (fin)
COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Statut confessionnel	
		Catholique	Protestante
		(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	18	3
2	Saguenay / Lac St-Jean	19	1
3	Québec	52	2
4	Trois-Rivières	22	1
5	Cantons de l'Est	8	3
6A	Montréal Métropolitain	10	4
6B	Laurentides / Lanaudière	17	3
6C	Sud de Montréal	30	6
6	Montréal (Total de)	57	13
7	Outaouais	13	1
8	Nord-Ouest	15	3
9	Côte-Nord	11	2
10	Nouveau-Québec	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		215	29

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste officielle des Commissions scolaires du Québec, Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, Ministère de l'Éducation, 1974.

Tableau 5-3
BUREAUX DE LA COMMISSION DES LOYERS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	4
3	Québec	7
4	Trois-Rivières	4
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	1
6B	Laurentides / Lanaudière	2
6C	Sud de Montréal	5
6	Montréal (Total de)	8
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	2
9	Côte-Nord	2
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		30

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Commission des loyers, Ministère de la Justice, 1974.

Tableau 5-4
BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux de l'Office de la protection du consommateur
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	1
4	Trois-Rivières	1
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	1
6B	Laurentides / Lanaudière	—
6C	Sud de Montréal	—
6	Montréal (Total de)	1
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	—
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		8

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Ministère des Institutions Financières et Coopératives, 1974.

Tableau 5-5
CENTRES DE BÉNÉVOLAT DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Centres de bénévolat
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—
3	Québec	2
4	Trois-Rivières	4
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	5
6B	Laurentides / Lanaudière	—
6C	Sud de Montréal	11
6	Montréal (Total de)	16
7	Outaouais	—
8	Nord-Ouest	—
9	Côte-Nord	—
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		23

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste de l'Association des centres de bénévolat du Québec Inc., 1974.

LOIS RELEVANT DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

— **Loi du ministère des affaires sociales.**
L.Q. 1970, c. 42

— **Loi de la commission des affaires sociales.**
L.Q. 1974, c. 39

— **Loi du conseil des affaires sociales et de la famille.**
L.Q. 1970, c. 43

— **Loi sur les services de santé et les services sociaux.**
L.Q. 1971, c. 48

— **Loi de l'Office de la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies.**
S.Q. 1968, c. 48

— **Loi assurant la mise en vigueur du régime de l'assurance-maladie.**
L.Q. 1970, c. 39

— **Loi de l'assurance-maladie.**
L.Q. 1970, c. 37

— **Loi de la régie de l'assurance-maladie.**
L.Q. 1969, c. 53

— **Loi de l'assurance-hospitalisation.**
S.R.Q. 1964, c. 163

— **Loi de l'adoption.**
L.Q. 1969, c. 64

— **Loi de la clinique d'aide à l'enfance.**
S.R.Q. 1964, c. 221

— **Loi de la protection de la jeunesse.**
S.R.Q. 1964, c. 220

— **Loi de la protection du malade mental.**
L.Q. 1972, c. 44

— **Loi de la protection de la santé publique.**
L.Q. 1972, c. 42

— **Loi des unités sanitaires.**
S.R.Q. 1964, c. 162

— **Loi de l'étude de l'anatomie.**
S.R.Q. 1964, c. 250

— **Loi des inhumations et exhumations.**
S.R.Q. 1964, c. 310

— **Loi des compagnies de cimetière.**
S.R.Q. 1964, c. 307

— **Loi des corporations de cimetière catholiques romains.**
S.R.Q. 1964, c. 308

— **Loi des cimetières non catholiques.**
S.R.Q. 1964, c. 309

— **Loi des églises protestantes autorisées à tenir des registres de l'état civil.**
S.R.Q. 1964, c. 311

— **Régime de rentes du Québec.**
S.Q. 1965, c. 24

— **Loi des régimes supplémentaires de rentes.**
S.Q. 1965, c. 25

— **Loi de l'aide sociale.**
L.Q. 1969, c. 63

— **Régime des allocations familiales.**
L.Q. 1973, c. 36

— **Loi de l'assistance publique.**
S.R.Q. 1964, c. 216

— **Loi du paiement des frais des accidentés.**
S.R.Q. 1964, c. 165

— **Loi de l'aide aux invalides.**
S.R.Q. 1964, c. 225

— **Loi des allocations aux aveugles.**
S.R.Q. 1964, c. 224

— **Loi sur les négociations collectives dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et les organismes gouvernementaux.**
L.Q. 1974, c. 8.

MAPS NOT FILMED

CARTES NON REPRODUITES

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca